



Bulletin Officiel

N°7628 Mercredi 10 juin 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

AGREMENT DE NOMINATION D'UN DIRIGEANT D'UNE SICAR	3
AGREMENT DE NOMINATION D'UN DIRIGEANT D'UNE SICAR	4
PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	5
INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS	11
INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025	15
PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025	19

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE TELNET HOLDING	21
AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES ARTES	22
L'ACCUMULATEUR TUNSIEN ASSAD	23
SOPROPHA	24

PROJETS DE RESOLUTIONS POST AGO

LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS « SO.T.E.TEL »	25
SOPROPHA	27

COMMUNIQUEES DE PRESSE

COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES - ASTREE	29
L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD	30

RESOLUTIONS ADOPTEES

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 31

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT 33

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

ASSURANCES MAGHREBIA 34

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 35

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*MISE A JOUR EN DATE DU 08/06/2026*)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- TELNET HOLDING
- L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- TELNET HOLDING
- SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS - SIMPAR

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنه تقرّر الترخيص لشركة الاستثمار ذات رأس مال تنمية "TSPP SICAR" في تعيين السيّد محمد حميده، الرئيس المدير العام، كمسير يحدد توجّهات الشركة طبقاً للقوانين والتراتب المنظمة للسوق المالية.

بلاغ هيئة السوق المالية

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنه تقرّر الترخيص لشركة الاستثمار ذات رأس مال تنمية "TSPP SICAR" في تعيين السيّد محمد أمين الشمك، كمسير يحدد توجّهات الشركة طبقاً للقوانين والتراتيب المنظمة للسوق المالية.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الايضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر الجارية وضعها أو تطويرها، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وادائها المالي أو نشاطها أو افاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريماً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تُلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم. وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛
- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛
- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:
 - ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
 - ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهرية على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاا متكررة أو غير مساواة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخراا الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفاضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحساباا، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيرا مختصا، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصياا كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحساباا التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعياا التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءا الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحساباا إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثرا كتابيا. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحساباا أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحساباا مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحساباا في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجباا الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزاماا القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضياا الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتتسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز النفاذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛

- الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛

- تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.

كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام الترتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للترتيب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SOCIETE TELNET HOLDING

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE ENNOUR CENTRE URBAIN NORD-1082 - TUNIS MAHRAJENE

Les actionnaires de la société TELNET HOLDING S.A sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Lundi 29 juin 2026 à 15 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « I.A.C.E » sis aux berges du Lac 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à la gestion au titre de l'exercice 2025.
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A pour l'exercice 2025.
3. Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du groupe TELNET HOLDING pour l'exercice 2025.
4. Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés relatifs à l'exercice 2025.
5. Approbation de la reconduction des conventions et opérations entrant dans le champ d'application de l'article 25 des statuts de la société, ainsi que des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.
6. Affectation du résultat de l'exercice 2025.
7. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2025.
8. Fixation du montant de Rémunération du comité d'audit au titre de l'exercice 2025.
9. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES

Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société Automobile Réseau Tunisien et Services « ARTES » sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 juin 2026 à 10 Heures à Hotel El Mouradi Gammarth, afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe ARTES durant l'exercice 2025 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers du dit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
- Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
- Affectation des résultats nets de l'exercice 2025 ;
- Quitus pour l'exercice 2025 aux administrateurs et au directeur général, et fixation des jetons de Présence ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2025
- Approbation des états financiers consolidés du groupe ARTES arrêtés au 31/12/2025 ;
- Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
- Nomination ou renouvellement mandat du commissaire aux comptes ;
- Questions Diverses ;
- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège Social : Sise à rue Elfouledh à la Z.I. à Ben Arous

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 25 juin 2026 à 10 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise », sis aux Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration de la société et du Groupe ASSAD relatifs à l'exercice 2025 ;
- 2- Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes de la société et du Groupe ASSAD relatifs à l'exercice 2025 ;
- 3- Approbation des états financiers individuels de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- 4- Approbation des opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 5- Approbation des états financiers consolidés du Groupe ASSAD arrêtés au 31 décembre 2025 ;
- 6- Affectation du résultat relatif à l'exercice 2025 ;
- 7- Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2025 ;
- 8- Allocation des jetons de présence aux Administrateurs et d'une rémunération aux membres du Comité Permanent d'Audit ;
- 9- Ratification de la désignation du représentant des actionnaires minoritaires ;
- 10- Nomination des membres du Conseil d'Administration ;
- 11- Pouvoirs pour formalités.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOPROPHA
SIEGE SOCIAL : SFAX EL JADIDA -3027 SFAX.

Les actionnaires de la Société **SO.PRO.PHA** sont convoqués le jeudi 11 Juin 2026 à l'Hôtel IBIS à Sfax, à 10H du matin en assemblée générale ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration année 2025.
- Lecture des rapports du commissaire aux comptes année 2025.
- Approbation du rapport du conseil d'Administration et des états financiers année 2025.
- Quitus aux administrateurs et au directeur général.
- Affectation des résultats 2025.
- Distribution des bénéfices.
- Election des membres du Conseil d'Administration.
- Fixation des jetons de présence.
- Application des dispositions de l'Article 200 du code des sociétés commerciales.
- Questions diverses.

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL »
Siège social : Rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunication publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 12 Juin 2026.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion relatif à l'exercice clos au 31 Décembre 2025, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les États financiers au 31 décembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître des capitaux propres de 35 337 994 DT y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 655 615 DT et un total du bilan de 101 331 287 DT.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et du rapport spécial relatif à la conclusion d'un contrat de financement avec l'Amen Bank, approuve les conventions qui y figurent.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 4 655 615 DT, et ce, comme suit:

Bénéfice net de l'exercice 2025 : 4 655 615 DT

Résultats reportés des exercices antérieurs : 3 917 004 DT

Résultat à affecter : 8 572 619 DT

Réserves légales 5% : 0 DT

Résultats à répartir : 8 572 619 DT

Fonds Social : 450 000 DT

Dividendes à distribuer : $(4\,636\,800 - 65\,979) * 0,600$ DT = 2 742 493 DT

Résultats reportés : 5 340 539 DT

Résultats reportés-Actions propres : 79 180 DT + $(65\,979 * 0,600)$ DT = 118 767 DT

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution des dividendes le 11-09-2026.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de :

- Arrêter le montant des jetons de présence du Conseil d'Administration pour un montant brut Total de 96 250 DT au prorata des présences au titre de 2025.
- Allouer une rémunération aux Membres du Comité Permanent d'Audit d'un montant annuel brut Total de 19 500 DT au prorata des présences au titre de 2025.
- Allouer une rémunération aux comités consultatifs issus du Conseil d'Administration autres que le Comité Permanent d'Audit d'un montant annuel brut Total de 37 500 DT au prorata des présences au titre de 2025.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat d'Administrateur, personne morale, de Tunisie Télécom. La durée de son mandat commence à partir de l'exercice 2026 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

HUITIEME RESOLUTION

À la suite de l'appel à candidature lancé en date du 02/03/2026 et après la sélection effectuée par le comité de nomination désigné par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale approuve la candidature retenue de Mme Imen Ksouma en tant qu'Administrateur Indépendant. La durée de son mandat commence à partir de l'exercice 2026 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2028.

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de la loi 94-117 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de clôturer le programme de régulation du cours et autorise expressément le Conseil d'Administration de la SOTETEL à revendre les actions propres de la société en bourse.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au mandataire social ou à son représentant pour procéder aux formalités légales requises pour le dépôt, l'enregistrement et la publication.

بلاغ الشركات

شروع لوائح

شركة مواد الصيدليّة

سوبروفا

المقرّ الاجتماعي : شارع مجيدة بوليلة صفاقس الجديدة

مشروع لوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 11 جوان 2026.

القرار الأول: المصادقة على تقرير التّصريف المقدّم من طرف مجلس الإدارة للجلسة العامّة.

بعد الاستماع إلى تقرير التصرف و التقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق الجلسة العامّة على تقرير التّصريف لسنة 2025 عن كلّ ما جاء به و بكلّ تفاصيله.

تمّت المصادقة على هذا القرار

القرار الثاني: المصادقة على القوائم الماليّة لسنة 2025

بعد الاستماع لتقرير التصرف و التقرير العام لمراقب الحسابات الذي يصادق فيه على صحّة و مصداقيّة الحسابات السنويّة للشركة، تصادق الجلسة العامّة على القوائم الماليّة المتكوّنة من الموازنة و قائمة النتائج و جدول التدفقات الماليّة و الإيضاحات حول القوائم الماليّة المتعلّقة بالسنة الماليّة 2025 التي أفرزت ربحا قدره 1.899.276,065 دينار . كما تصادق الجلسة العامة على الاختيارات و الطّرق المحاسبيّة المعتمدة لإعداد هذه القوائم الماليّة.

تمّت المصادقة على هذا القرار

القرار الثالث: تبويب النتائج للسنة الماليّة 2025

بعد تلاوة تقرير التصرف و التقرير العام لمراقب الحسابات، و بعد أن لاحظت الجلسة العامّة أنّ القوائم الماليّة للسنة 2025 التي صادقت عليها أفرزت ربحا بما قيمته 1.899.276,065 دينار قرّرت الجلسة العامّة العاديّة تبويب هاته النتائج كما يلي:

النتيجة الصّافية 2025: 1.899.276,065 دينار

طرح المدّخرات القانونيّة : 79.200,000 دينار

(بلوغ السقف القانوني 10 % من راس المال)

الباقي 1820.076,065 دينار في حساب النتائج المؤجلة

تمّت المصادقة على هذا القرار

القرار الرابع: تبرئة أعضاء مجلس الإدارة و المدير العام.

تبرئ الجلسة العامّة العادية ذمّة أعضاء مجلس الإدارة لشركة سوبروفا وكذلك المدير العام تبرئة تامّة ونهائيّة و بدون أي احتراز كان بعنوان تصرفهم المتعلق بالسنة الماليّة 2025و التي قفلت حساباتها في 2025/12/31

تمّت المصادقة على هذا القرار

القرار الخامس: توزيع المرباحــــــــــــــــح.

قررت الجلسة العامة توزيع المرباح لفائدة المساهمين بمبلغ جملي خام قدره 1.045.440,000 دينار بحساب ست مائة مليم لكل سهم (0.600 م) مع طرح الخصم من المورد بنسبة 10 % طبقاً للقانون و تطرح من رصيد حساب النتائج المؤجلة. يقع دفع المرباح بداية من 1 اوت 2026.

المبلغ الخام 1.045.440,000 دينار
 طرح الخصم من المورد بنسبة 10 % 104.544,000 دينار
 المبلغ الصافي للتوزيع 940.896,000 دينار
 تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السادس: مكافآت الحضور لأعضاء مجلس الإدارة.

قررت الجلسة العامة تحديد منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة لسنة 2025 بمبلغ جملي قدره دينار قبل طرح الخصم من المورد طبقاً للتشريع الجاري به العمل .
 تمت المصادقة على هذا القرار

القرار السابع: إعلام بتولي مناصب إدارة شركات أخرى يشغلها عضواً أعضاء المجلس.

إن الجلسة العامة بعد أن وقع إشعارها بالمناصب التي يشغلها بعض أعضاء مجلس إدارة شركة سوبروفا في شركات أخرى تصرح بأنها على علم بهته المناصب المذكورة أسفله وتصادق على جمع هته المهام طبقاً لمقتضيات الفصلين 192 و 209 من مجلة الشركات التجارية.

العضو بمجلس الإدارة	الشركة	المنصب
عادل العفّاس	سيماد	عضو بالمجلس

تمت المصادقة على هذا القرار

القرار الثامن: المصادقة على الاتفاقات المنظمة المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية.

بعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقب الحسابات حول الاتفاقات المنظمة المنصوص عليها بالفصل 200 من مجلة الشركات التجارية، تصادق الجلسة العامة على كل الاتفاقات المنصوص عليها بهذا التقرير.
 تمت المصادقة على هذا القرار

القرار التاسع : انتخاب أعضاء مجلس الإدارة .

.....

القرار العاشر: منح نفوذ للقيام بالإجراءات.

أعطيت جميع النفوذ لحامل نسخة من هذا المحضر للقيام بكل إجراءات التي يستوجبها القانون أينما لزم الأمر.
 تمت المصادقة على هذا القرار

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

**COMPANIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE**

Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Cedex

La Compagnie Astrée Assurances porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 09 juin 2026, a fixé le montant des dividendes à 3,000 dinars par action.

La date de détachement est fixée pour le 1^{er} juillet 2026.

Le règlement s'effectuera auprès des intermédiaires en Bourse et teneurs de comptes dépositaires des titres via Tunisie Clearing pour les titres qui y sont déposés.

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous

La Société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » informe ses actionnaires et le public que, lors de l'audience tenue le 5 juin 2026, la Cour d'appel de Tunis a donné une suite favorable à la demande de la Société visant à permettre à l'Administration des Douanes de réexaminer les chefs d'accusation formulés à son encontre.

L'affaire a été renvoyée à l'audience du 3 juillet 2026 pour la poursuite de son examen.

La Société continuera à suivre cette procédure avec toute l'attention requise et tiendra le marché informé de toute évolution significative.

AVIS DES SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**

Société d'Investissement à Capital Variable
Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Noura -1030 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2026**Première résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2025, approuve sans réserve les états financiers arrêtés au 31/12/2025 tel qu'ils sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration. Elle approuve les opérations conclues au sens des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution :

La SICAV étant une SICAV de capitalisation, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de capitaliser entièrement les sommes capitalisables de l'exercice clos le 31.12.2025 comme suit :

Désignation	Montant en dinars
Résultat d'exploitation de l'exercice 2025	11,908,991.363
Régularisation du résultat d'exploitation	480,818.155
Report à nouveau de l'exercice 2024	0.000
Sommes capitalisables de l'exercice 2025	12,389,809.518

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2025 à 2500 dinars brut par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Yacine FRIAA en qualité d'Administrateur, décidée par le Conseil d'Administration du 19 mai 2026, en remplacement de Monsieur Marouene Ben Slimene pour la période restante à courir de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée.

Cette résolution mise aux voix est approuvée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
 Société d'Investissement à Capital Variable
 Agrément du CMF n°19-2008 du 26 août 2008
Siège social : Rue Hédi Noura -1030 Tunis

Administrateur	Activité exercée	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Marouen Ben Slimene Président du Conseil d'Administration de la SICAV	Président Directeur Général de LA POSTE TUNISIENNE	Président du Conseil d'Administration de LA POSTE TUNISIENNE Représentant permanent de LA POSTE TUNISIENNE au Conseil d'Administration des sociétés : - TUNISIE TELECOM - Société Monétique Tunisie - Office National de la Télédiffusion - Itissalia Services
LA POSTE TUNISIENNE (3 postes)	Activité Postale	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -TUNISIE TELECOM - Société Monétique Tunisie - Office National de la Télédiffusion - SIBTEL
BH BANK	Banque	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -SICAV BH OBLIGATAIRE - SICAV BH CAPITALISATION -BH SICAF -BH ASSURANCE -La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC) -BH IMMO -BH LEASING -BH RECOUVREMENT -BH INVEST -BH EQUITY
BH INVEST	Intermédiaire en Bourse	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : - BH IMMO - La Société de Technologie d'Impression et d'Edition de Chéquiers (STIMEC)

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

ASSURANCES MAGHREBIA S.A

Siège social : Angle 64, Rue de Palestine/
22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - 1002 Tunis -

Identifiant Unique : 0001629N

La Société Assurances Maghrebias S.A porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **15 Mai 2026**, a décidé d'augmenter le capital social de la société de **45.000.000 dinars** à **55.000.000 dinars** et ce, par incorporation de réserves facultatives d'un montant de **10.000.000 dinars**.

Cette augmentation du capital sera réalisée par la création et l'émission de **1.000.000 actions nouvelles**, d'une valeur nominale de **dix (10) dinars** chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison de **deux (2) actions nouvelles gratuites** pour **neuf (9) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en Bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15 Juin 2026**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 1.000.000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à compter du **1er Janvier 2026** et seront directement assimilées aux actions anciennes.

Cotation en Bourse

Les actions anciennes de la Société Assurances Maghrebias S.A seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **15 Juin 2026**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **15 Juin 2026** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **15 Juin 2026**.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par Tunisie Clearing à partir du **15 Juin 2026**.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
SICAV OBLIGATAIRES						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	131,359	135,058	135,079
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	184,119	189,910	189,938
3	UNION FINANCIERE SALAMBO SICAV	UNION CAPITAL	01/02/99	151,696	155,551	155,574
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	165,830	170,651	170,680
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	156,578	159,993	160,014
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	163,479	167,896	167,923
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	148,415	151,837	151,859
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	61,194	62,958	62,969
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	45,127	46,322	46,329
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	BH INVEST	06/07/09	153,423	157,621	157,647
11	BTK SICAV	BTK CONSEIL	16/10/00	134,316	137,723	137,744
12	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	134,213	137,945	137,967
13	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	115,794	119,414	119,433
14	SICAV CAPITALISATION PLUS	SBT	04/12/24	107,343	110,187	110,204
15	AFC AMANETT SICAV	AFC	05/12/24	108,373	111,265	111,283
16	ATTIJARI PREMIUM SICAV	ATTIJARI GESTION	08/08/25	101,925	104,194	104,208
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
17	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	23,481	24,053	24,056
18	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	163,147	167,621	167,641
19	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	154,717	158,496	158,547
20	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	14,830	15,194	15,196
21	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	227,199	233,255	233,292
22	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	127,181	130,200	130,217
23	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	132,985	136,520	136,543
24	FCP PROGRES OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07	18,602	19,103	19,106
25	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE CAP	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	113,867	117,731	117,750
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE						
26	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	2,520	2,607	2,611
SICAV MIXTES						
27	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	85,246	89,691	89,698
28	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	177,793	190,828	191,001
29	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	134,948	153,712	154,026
30	AMEN ALLIANCES SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	139,702	143,247	143,270
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
31	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	201,413	254,602	254,778
32	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	725,391	859,350	859,748
33	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	227,064	283,491	283,642
34	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	133,347	155,572	156,093
35	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	192,550	210,257	210,439
36	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	219,929	261,072	261,083
37	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	201,389	240,632	240,716
38	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	36,499	44,856	44,965
39	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	117,256	127,682	127,614
40	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,377	1,605	1,605
41	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	1,500	1,902	1,904
42	FCP BNA CEA	BNA CAPITAUX	27/03/25	110,139	138,310	138,023
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
43	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	3 036,892	3 432,126	3 507,448
44	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	335,722	446,382	466,860
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	4,247	5,235	5,314
46	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	3,652	4,360	4,418
47	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	54,424	62,539	64,511
48	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,578	1,620	1,624
49	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,598	1,902	1,920
50	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,689	2,119	2,136
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	21,778	25,746	26,219
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	17,145	21,249	21,830
53	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	22,294	26,803	27,382
54	FCP VALEURS SERENTIE 2028	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/04/23	6 617,405	7 461,700	7 535,734
55	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	123,577	168,918	170,894
FCP MONETAIRE - VL QUOTIDIENNE						
56	FCP VALEURS MONETAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	30/03/26		100,690	100,705
SICAV ACTIONS						
57	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UNION CAPITAL	10/04/00	133,084	160,892	160,906
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE						
58	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,849	2,521	2,546

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2025	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
OPCYM DE DISTRIBUTION							
SICAV OBLIGATAIRES							
59 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	19/05/26	5,369	115,396	112,456	112,472
60 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	15/05/26	5,837	102,688	99,445	99,461
61 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	22/05/26	6,920	109,606	106,103	106,121
62 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/26	5,173	106,649	103,974	103,989
63 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	15/05/26	6,048	113,422	110,344	110,361
64 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	19/05/26	6,838	108,706	104,763	104,781
65 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/05/26	6,130	105,118	102,070	102,087
66 CAP OBLIG SICAV	UNION CAPITAL	17/12/01	26/05/26	6,545	110,429	106,735	106,749
67 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	25/05/26	6,893	109,834	105,854	105,871
68 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/26	5,424	107,493	104,436	104,450
69 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	07/04/26	5,984	107,887	104,604	104,620
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	22/05/26	6,929	106,787	102,805	102,822
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	05/06/08	29/05/26	5,748	110,948	107,959	107,976
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	20/05/26	6,506	106,487	102,872	102,890
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/24	4,313	107,106	109,052	109,117
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	19/05/26	5,762	110,520	107,306	107,322
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UNION CAPITAL	15/11/93	12/05/26	6,516	105,846	101,999	102,016
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE							
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/26	6,475	117,088	113,312	113,328
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	5,674	109,161	106,912	106,928
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	6,705	113,276	109,521	109,539
79 FCP SMART CASH	SMART ASSET MANAGEMENT	13/03/23	07/05/26	7,221	109,143	105,783	105,798
80 FCP GAT OBLIGATAIRE	GAT INVESTISSEMENT	31/08/23	20/05/26	63,971	1 070,423	1 038,520	1 038,700
81 FCP SMART CASH PLUS	SMART ASSET MANAGEMENT	29/01/24	20/05/26	612,949	10 822,868	10 568,814	10 570,390
82 FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	25/04/24	20/05/26	5,652	107,686	105,573	105,588
83 FCP AFC AMANENT	AFC	12/09/23	25/05/26	6,665	118,456	115,004	115,024
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE							
84 FCP HELION SEPTIM II	HELION CAPITAL	22/12/23	22/05/26	7,524	109,650	106,862	107,086
85 FCP HELION SEPTIM III	HELION CAPITAL	23/05/25	22/05/26	3,725	103,736	104,388	104,597
SICAV MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
86 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	19/05/26	1,555	78,965	98,960	99,016
87 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	19/05/26	6,309	155,675	191,561	191,283
88 SICAV SECURITY	UNION CAPITAL	26/07/99	26/05/26	0,709	18,242	19,481	19,523
89 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	07/04/26	18,530	400,553	453,788	454,520
90 STRATÉGIE HIGH YIELD SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	02/06/26	357,841	2891,070	3 351,698	3 351,940
91 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	12/05/26	2,400	69,803	76,767	76,765
92 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	14/05/26	2,030	55,540	57,349	57,328
93 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UNION CAPITAL	17/05/99	06/03/26	6,609	117,797	115,761	115,792
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE							
94 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	25/05/26	0,994	22,169	29,318	29,343
95 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	11/05/26	0,528	22,160	28,996	29,076
96 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	11/05/26	0,263	18,899	23,068	23,141
97 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	29/05/26	3,807	110,938	127,682	127,586
98 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	25/04/24	2,315	100,919	131,806	131,915
99 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	07/05/24	2,252	106,688	131,746	131,844
100 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	25/12/25	8,186	115,144	118,402	118,543
101 UBCT - FCP CEA	UNION CAPITAL	22/09/14	29/04/26	3,862	124,419	150,728	150,892
102 FCP SMART CEA	SMART ASSET MANAGEMENT	06/01/17	03/04/25	0,228	15,229	18,912	18,855
103 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	02/02/26	5,861	124,480	152,482	151,913
104 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/25	1,500	102,736	126,829	127,108
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE							
105 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	22/05/26	1,867	139,211	156,646	158,129
106 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/05/22	0,963	193,080	233,207	238,003
107 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	22/05/26	7,872	192,130	234,279	247,463
108 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,025	242,027	273,117	276,267
109 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	7,004	219,120	237,367	240,473
110 MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/26	6,189	215,171	230,822	232,350
111 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	25/05/26	0,208	37,315	45,467	46,725
112 MAC HORIZON 2032 FCP	MAC SA	16/01/23	27/04/26	671,094	13 009,997	14837,993	15 231,463
113 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	15/05/26	4,331	129,894	164,796	166,307
114 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	30/05/25	77,514	6 892,825	7799,787	7 924,562
115 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/05/26	0,497	13,365	16,119	16,404
116 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	22/05/26	11,557	199,905	223,333	233,210
117 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	26/05/25	371,673	14 784,400	17848,959	18 045,741
118 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	20/05/26	488,464	13 163,282	15 967,735	16 147,840
119 FCP JASMIN 2033	MAXULA BOURSE	13/03/23	29/04/26	600,429	11 616,258	13209,308	13 567,024
120 MAC HORIZON 2033 FCP	MAC SA	08/05/23	27/04/26	618,215	12 861,389	14750,580	15 172,004
121 FCP FUTURE 10	MAXULA BOURSE	26/06/23	29/04/26	568,265	11 789,353	13419,755	13 751,763
122 FCP PROSPER + CEA	BTK CONSEIL	12/02/24	29/05/26	0,435	13,205	18,698	18,901
123 MAC FCP DYNAMIQUE	MAC SA	13/05/24	27/04/26	4,989	132,793	152,975	156,545
124 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	29/04/26	5,590	161,038	188,037	192,311
125 FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	18/12/24	15/05/26	4,481	121,171	151,823	158,964
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE							
126 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/26	4,627	138,852	167,518	167,546
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE							
127 FCP SMART TRACKER FUND	SMART ASSET MANAGEMENT	03/01/23	24/04/26	58,809	1 357,067	1 628,224	1 685,654

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du Collège Délégué

M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société « Attijari Assurance », par l'ouverture au public du FCPR INJAZ FUND, du FCPR RESTART FUND, du FCPR AMEN TAAHIL 1, du Compartiment CORRIDOR relevant du FIS IMPACT et par l'ouverture au public du FCP Valeurs Monétaire, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit:

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Charguia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue HédiKarray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Khreireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal LeaseS.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue BirChallouf -8000 Nabeul-	72 285 330
53.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
54.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
55.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
56. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
57. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
58. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
61.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
63.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274

67.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
72.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
75.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
76.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
77. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
78. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
79.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
80.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
81.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
82. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
83. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
84. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
85.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
86.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
87.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
88.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantouï 4011 Hammam Sousse	73 348 250
89.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
90.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
91.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
92.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
93.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
94.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
95.Société Tunisienne d'Assurance Takafal -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
96.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
97.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
98.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
99. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
100.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
101.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
102.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
103.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
104.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903

105. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
106. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
107. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
108. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
109. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
110. Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE

	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR INTECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis

33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis

58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING S.A publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 Juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : M Mahmoud TRIKI et M Mohamed Imed LOUKIL (FMBZ KPMG TUNISIE).

TELNET HOLDING

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN (Exprimé en dinars)

ACTIFS		31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		33 593.800	33 593.800
Moins : amortissement		<u>-33 593.800</u>	<u>-33 593.800</u>
<i>S/Total</i>	<i>B1</i>	0.000	0.000
Immobilisations corporelles		1 663 397.492	1 620 798.492
Moins : amortissement		<u>-998 937.686</u>	<u>-937 119.928</u>
<i>S/Total</i>	<i>B2</i>	664 459.806	683 678.564
Immobilisations financières		14 665 417.717	14 672 117.717
Moins : Provisions		<u>-3 915 263.000</u>	<u>-3 915 263.000</u>
<i>S/Total</i>	<i>B3</i>	10 750 154.717	10 756 854.717
Total des actifs immobilisés		11 414 614.523	11 440 533.281
Autres actifs non courants		0.000	0.000
Total des actifs non courants		11 414 614.523	11 440 533.281
ACTIFS COURANTS			
Clients et comptes rattachés		3 754 321.862	3 361 334.600
Moins : Provisions		<u>-1 375.600</u>	<u>-1 375.600</u>
<i>S/Total</i>	<i>B4</i>	3 752 946.262	3 359 959.000
Autres actifs courants		16 870 884.826	16 193 793.132
Moins : Provisions		<u>-5 442 508.006</u>	<u>-5 436 611.187</u>
<i>S/Total</i>	<i>B5</i>	11 428 376.820	10 757 181.945
Placements et autres actifs financiers		6 537 583.017	6 397 311.804
Moins : Provisions		<u>-5 800 000.000</u>	<u>-5 800 000.000</u>
<i>S/Total</i>	<i>B6</i>	737 583.017	597 311.804
Liquidités et équivalents de liquidités	<i>B7</i>	405 071.188	346 308.335
Total des actifs courants		16 323 977.287	15 060 761.084
Total des actifs		27 738 591.810	26 501 294.365

TELNET HOLDING

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 130 800.000	12 130 800.000
Réserves et primes liées au capital		1 623 348.682	1 645 648.466
Résultats reportés		2 749 701.380	840 594.730
Total des capitaux propres avant résultat		16 503 850.062	14 617 043.196
Résultat de l'exercice		5 545 242.085	6 294 886.650
Total des capitaux propres après résultat	<i>B8</i>	22 049 092.147	20 911 929.846
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts		0.000	0.000
Autres passifs financiers		0.000	0.000
Provisions	<i>B9</i>	840 000.000	840 000.000
Total des passifs non courants		840 000.000	840 000.000
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	<i>B10</i>	211 937.792	103 381.476
Autres passifs courants	<i>B11</i>	4 637 561.871	4 645 983.043
Total des passifs courants		4 849 499.663	4 749 364.519
Total des passifs		5 689 499.663	5 589 364.519
Total capitaux propres et passifs		27 738 591.810	26 501 294.365

TELNET HOLDING

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

		31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	R1	3 916 837.500	3 678 150.000
Produits des participations	R2	4 758 685.000	4 433 862.000
Autres produits d'exploitation	R3	30 953.500	30 670.000
Total des produits d'exploitation		8 706 476.000	8 142 682.000
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés	R4	37 916.142	23 745.010
Achats d'études et prestations de services	R5	36 634.340	0.000
Charges de personnel	R6	1 928 444.142	1 847 231.392
Dotations aux amortissements et aux provisions	R7	67 714.577	1 554 757.903
Autres charges d'exploitation	R8	923 449.172	812 611.367
Total des charges d'exploitation		2 994 158.373	4 238 345.672
RESULTAT D'EXPLOITATION			
		5 712 317.627	3 904 336.328
Charges financières nettes	R9	-2 962.944	11 308.659
Produits des placements	R10	63 227.615	83 547.717
Autres gains ordinaires	R11	7 772.944	10 001 056.564
Autres pertes ordinaires	R11	885.005	7 419 050.070
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT			
		5 785 396.125	6 558 581.880
Impôt sur les bénéfices	R12	240 154.040	263 695.230
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT			
		5 545 242.085	6 294 886.650
Eléments extraordinaires (Pertes)		0.000	0.000
RESULTAT NET			
		5 545 242.085	6 294 886.650

TELNET HOLDING

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE (Exprimé en dinars)

		31/12/2025	31/12/2024
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Resultat net		5 545 242.085	6 294 886.650
<i>Ajustements pour :</i>			
· Dotation aux amortissements & provisions		67 714.577	1 554 757.903
· Reprise sur provisions		0.000	-10 000 000.000
· Variation des créances	F1	-392 987.262	4 285 717.391
· Variation des autres actifs	F2	-820 902.907	1 238 607.466
· Variation des fournisseurs	F3	70 313.016	-10 853.399
· Variation des autres passifs	F4	-8 455.472	-66 166.631
· Prélèvements sur le fonds social		-162 299.784	-135 845.679
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		4 298 624.253	3 161 103.701
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F5	-4 355.700	-30 686.752
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0.000	0.000
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F6	-10 000.000	-15 000.000
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F7	20 240.000	15 600.000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		5 884.300	-30 086.752
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Rachat actions propres		0.000	0.000
- Encaissement suite à l'émission d'actions		0.000	0.000
- Dividendes et autres distributions		-4 245 745.700	-3 032 675.500
- Encaissement provenant des emprunts		0.000	0.000
- Remboursement d'emprunts		0.000	0.000
- Encaissement de subvention d'équipement		0.000	0.000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-4 245 745.700	-3 032 675.500
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET ÉQUIVALENT DE LIQUIDITES		0.000	0.000
VARIATION DE TRÉSORERIE		58 762.853	98 341.449
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>	F8	346 308.335	247 966.886
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	F9	405 071.188	346 308.335

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2025

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société TELECOM NETWORKS ENGINEERING en abrégé **TELNET SA** est une société anonyme constituée le 25 novembre 1994 avec un capital initial de 100 000 Dinars divisé en 10.000 actions nominatives de 10 Dinars chacune entièrement libérées.

Suivant PV de l'AGE du 23 Décembre 2010, la dénomination sociale de la société a été modifiée pour prendre le nom de **TELNET HOLDING SA** et l'objet social de la société a été modifié de manière qu'elle se transforme en Holding Financière.

Suivant PV de l'AGE du 23 Juin 2000, le capital social est augmenté de 900 000 Dinars par incorporation des réserves pour être porté à 1 000 000 Dinars divisé en 100.000 Actions nominatives de 10 Dinars chacune libérées intégralement.

Suivant PV de l'AGE du 23 Décembre 2010, l'AGE a diminué la valeur nominale de l'action pour passer d'une valeur nominale de Dix Dinars (10 TND) à une valeur nominale d'un Dinar (1TND) par action. Ainsi, le titulaire d'une action ancienne d'un nominal de Dix Dinars Tunisiens est devenu mécaniquement titulaire de Dix (10) actions d'un nominal d'un Dinar (1TND).

La même AGE a décidé une augmentation du capital de 9 200 000 Dinars pour le porter de 1 000 000 Dinars à 10 200 000 Dinars, et ce, en deux étapes :

- Une augmentation d'un montant de 7 333 300 Dinars dont 7 000 000 Dinars par incorporation de réserves et de 333 300 Dinars par conversion de créances avec une prime d'émission de 2 499 750 Dinars ; et
- Puis, une augmentation du capital par intégration de la prime d'émission d'un montant de 1 866 700 Dinars.

Suivant PV de l'A.G.E. du 12 Mars 2011, il a été décidé une augmentation du capital de 828 000 Dinars en numéraire et une prime d'émission de 3 974 400 dinars pour être porté à 11 028 000 Dinars.

Suivant PV de l'AGE du 10 Juin 2019, il a été décidé une augmentation du capital de 1.102.800 Dinars par incorporation des réserves à prélever du compte résultats reportés pour porter le capital actuel de 11.028.000 Dinars à 12.130.800 Dinars et ce par l'attribution d'actions gratuites d'une valeur de 1.102.800 Dinars.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers annuels de la société **TELNET HOLDING SA** ont été arrêtés au 31 Décembre 2025 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers annuels de la société sont présentés en dinars tunisiens et ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. LES BASES DE MESURE

1. Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, conformément au principe de comptabilité d'engagement.

Telnet Holding détient des participations dans plusieurs sociétés filiales opérant dans le secteur des technologies, de l'ingénierie et des services de conseil

En tant que Holding, les revenus de la société sont les frais de gestion facturés à ces filiales. Ces frais sont facturés mensuellement en fonction du nombre d'effectif de la filiale concernée et conformément à un tarif convenu entre les deux parties

Les produits de participation correspondent principalement aux dividendes reçus de ces filiales durant l'exercice comptable

2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les logiciels sont amortis linéairement au taux de 33,33%.

3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

<u>Rubriques</u>	Taux appliqués
Constructions	2 %
Matériel de transport	20 %
Équipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Agencements Aménagements Installations	10 %
Matériel de transport à statut juridique particulier	20 %

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

4. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. À la clôture, elles sont évaluées selon la juste valeur. Les plus-values latentes dégagées ne sont pas constatées, alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

5. Clients

Les clients et comptes rattachés comportent les créances ordinaires. Les créances douteuses ont fait l'objet d'une provision.

Les créances en devises sont actualisées au cours de l'arrêté des comptes.

6. Liquidités et équivalents de liquidités/Concours bancaires

Les comptes bancaires, présentant un solde comptable débiteur, figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

7. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société, sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

V. Fait marquant de l'exercice

La société « TELNET HOLDING » a accordé, au cours de l'exercice, un prêt de 400 000 dinars à sa filiale « PLM SYSTEMS », afin de lui permettre de régulariser sa situation au titre de ses dettes fiscales et sociales. Cette opération a été approuvée par le Conseil d'Administration réuni le 14 mars 2025.

VI. Evénements postérieurs à la clôture

Contrôle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

En date du 30 mars 2026, la société Telnet Holding a reçu un avis de contrôle émanant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025.

À la date d'arrêté des états financiers, les travaux de contrôle n'ont pas encore démarré

Informations relatives aux facteurs Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance « ESG »

Le groupe TELNET a engagé, au titre de l'exercice 2025, une première démarche de présentation des informations ESG financièrement significatives, conformément aux recommandations du Conseil du Marché Financier des 25 décembre 2025 et 13 février 2026.

1. Gouvernance

Le Conseil d'Administration et la direction générale de TELNET jouent un rôle primordial dans la définition, l'approbation et le suivi de la stratégie ESG.

Le CA est responsable de l'appréciation et de l'approbation des risques ESG qui sont susceptibles d'avoir une incidence financière significative à travers le Comité d'Audit et de Management des Risques qui assure la surveillance périodique des risques.

La Direction Qualité est responsable de la gouvernance ESG du Groupe. À ce titre, elle pilote le Système de Management Intégré (SMI), couvrant la RSE, la Qualité et la Sécurité de l'information, et assure le pilotage ainsi que la coordination transversale au sein du Groupe.

Cette gouvernance s'appuie sur un SMI certifié selon les normes ISO 9001 (Qualité) et ISO 27001 (Sécurité de l'information), et reconnu par l'obtention d'une médaille EcoVadis, attestant de la performance de Telnet en matière d'ESG et reflétant la maturité de sa gouvernance et de ses pratiques extra-financières. Elle garantit par ailleurs la cohérence, la fiabilité et la consolidation du reporting ESG.

TELNET fait partie du top 12% des entreprises évaluées par EcoVadis dans le secteur d'activité Programmation informatique; conseils et activités connexes

2. Stratégie ESG

Face aux défis sociétaux et environnementaux dans l'ère du numérique et l'accélération des nouvelles réglementations en la matière, TELNET s'engage dans le numérique responsable et vise:

- ✚ Gouvernance responsable et Ethique des affaires
- ✚ Meilleure image du groupe dans son écosystème et auprès de ses parties prenantes
- ✚ Moindre impact de ses activités sur l'environnement
- ✚ Un environnement stimulant, respectueux et inclusif pour les collaborateurs
- ✚ Innovation technologique responsable

L'engagement stratégique de TELNET par pilier ESG sont les suivants :

Pilier Gouvernance :

- Veille réglementaire renforcée
- Code d'éthique et politique anticorruption
- Politique de protection des données
- Audit cyber annuel indépendant
- Devoir de vigilance auprès de nos clients : 94% étant l'indice de satisfaction des clients (moyenne sur les 3 dernières années)
- Mise en place d'un groupe stratégique IA

Pilier Social :

- Marketing RH renforcé (marque employeur)
- Développement des compétences à travers Telnet Academy (intégration de l'IA)
- Evolution de carrière
- Télétravail et temps flexible

Cette dynamique RH a contribué à une amélioration notable de la rétention des talents, 2025 ayant été marquée par une baisse du turnover 5%.

Pilier Environnemental :

- Mesures de réduction de la consommation électrique (Télétravail, système d'éclairage LED, Ecogestes..)
- Solutions digitales à moindre impact carbone (virtualisation + migration vers le Cloud)
- Recyclage/Réutilisation des équipements en fin de vie
- Développement des solutions IOT, notamment dans l'aérospatial, contribuant à la lutte contre le changement climatique (agriculture intelligente, suivi des barrages...)

3. Gestion des risques et opportunités

3.1 Risques identifiés

TELNET assure une veille en continue des facteurs ESG susceptibles d'avoir un impact sur sa pérennité financière.

- **Risques stratégiques :**

Risques de dépendance à certains clients

Risques cyberattaques

Risque de perte de leadership technologique par manque ou retard d'intégration de l'IA dans ses activités et processus

- **Risques sociaux :**

Perte des compétences clés

Inadéquation des compétences dans un contexte d'évolution technologique rapide de l'IA

- **Opportunités :**

Dans le cadre de sa charte du numérique responsable, promotion et vente des solutions éco-conçues, inclusives et durables.

3.2 Processus de gestion

Cette analyse des risques et opportunités ESG fait l'objet d'un suivi et mise à jour périodiques et reportés au comité risques CAMR :

- Analyse des risques intégrée au système global de gestion des risques.
- Tests réguliers d'intrusion et audits cyber.
- Plans de maintien de la continuité d'activité PCA.

4. Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Le mécanisme MACF est entré en application à compter du 1er janvier 2026. A l'heure actuelle, ce mécanisme n'est pas applicable chez la Société TELNET HOLDING étant donné que son objet ne rentre pas dans le champ de son application.

5. Indicateurs ESG

TELNET publie ses indicateurs quantitatifs ESG jugés matériellement pertinent au regard de ses activités.

I. NOTES DETAILLEES

B NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1. Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Logiciels techniques	23 202.800	23 202.800
Logiciels administratifs	10 391.000	10 391.000
S/Total	33 593.800	33 593.800
Amortissements des Immobilisations Incorporelles	- 33 593.800	- 33 593.800
Total	0.000	0.000

B.2. Immobilisations corporelles

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Agencements,Aménagement et Installations	308 175.043	305 335.043
Equipement de Bureau	186 949.623	186 199.623
Agencements,Aménagement du matériel et outillage	617.919	617.919
Equipement Informatique	192 127.610	153 118.610
Installations techniques	2 760.154	2 760.154
Matériel de transport	218 256.620	218 256.620
Bâtiments	673 455.498	673 455.498
Matériel de Transport - à statut juridique particulier	81 055.025	81 055.025
S/Total	1 663 397.492	1 620 798.492
Amortissements des Immobilisations Corporelles	- 998 937.686	- 937 119.928
Total	664 459.806	683 678.564

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2025

DESIGNATION	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				V.C.N 31/12/2025
	VALEURS D'ORIGINES	ACQUISITIONS	CESSION/RECL	VALEURS D'ORIGINES	ANTERIEURS	RECL	DOTATIONS	CUMUL	
	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2025	31/12/2025			31/12/2025		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels techniques	23 202.800			23 202.800	23 202.800			23 202.800	0.000
Logiciels administratifs	10 391.000			10 391.000	10 391.000			10 391.000	0.000
S/TOTAL 1	33 593.800	0.000		33 593.800	33 593.800	0.000	0.000	33 593.800	0.000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Bâtiment	673 455.498			673 455.498	305 373.631		13 469.110	318 842.741	354 612.757
Installations techniques	2 760.154			2 760.154	2 760.154			2 760.154	0.000
Agencement & Aménagement du matériel et outillage industriel	617.919			617.919	617.919			617.919	0.000
Matériel de transport	205 879.448			205 879.448	205 879.448			205 879.448	(0.000)
Agencement & Aménagement du matériel de Transport	12 377.172			12 377.172	846.273		2 395.434	3 241.707	9 135.465
Agencement Aménagement Installation	305 335.043	2 840.000		308 175.043	112 292.319		25 250.303	137 542.622	170 632.421
Matériel Matériel de Bureau	186 199.623	750.000		186 949.623	88 753.069		12 754.055	101 507.124	85 442.499
Matériel informatique	153 118.610	39 009.000		192 127.610	139 542.090		7 948.856	147 490.946	44 636.664
S/TOTAL 2	1 539 743.467	42 599.000	0.000	1 582 342.467	856 064.903	0.000	61 817.758	917 882.661	664 459.806
IMMOBILISATIONS A STATUT JURIDIQUE PARTICULIER									
Matériel de transport	81 055.025			81 055.025	81 055.025			81 055.025	0.000
S/TOTAL 3	81 055.025	0.000	0.000	81 055.025	81 055.025	0.000	0.000	81 055.025	0.000
TOTAL GENERAL	1 654 392.292	42 599.000	0.000	1 696 991.292	970 713.728	0.000	61 817.758	1 032 531.486	664 459.806

B.3. Immobilisations financières

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Titres de participation (B.3.1)	14 639 907.717	14 639 907.717
Dépôts et cautionnements	4 900.000	4 900.000
Prêts au personnel	20 610.000	27 310.000
S/Total	14 665 417.717	14 672 117.717
Provisions Immobilisations financières	- 3 910 363.000	- 3 910 363.000
Provisions sur caution	- 4 900.000	- 4 900.000
Total	10 750 154.717	10 756 854.717

B.3.1 Les titres de participation ainsi que les provisions pour dépréciation sur titres de participations :

Désignation	Solde 31/12/2024	Acquisition	Cession	Solde 31/12/2025	%détection 31/12/2024	%détection 31/12/2025
Titres de participations TELNET SMART	250 000.000	0.000	0.000	250 000.000	50.01%	50.01%
Titres de participations TELNET INC	5 989 470.300	0.000	0.000	5 989 470.300	98.99%	98.99%
Titres de participations DATA BOX	2 872 826.120	0.000	0.000	2 872 826.120	99.54%	99.54%
Titres de participations TELNET TECHNOLOGIES	1 335 965.400	0.000	0.000	1 335 965.400	98.96%	98.96%
Titres de participations PLM SYSTEMS	35 000.000	0.000	0.000	35 000.000	70%	70%
Titres de participations TELNET ELECTRONICS	245 000.000	0.000	0.000	245 000.000	49%	49%
Titres de participations SGTS	60 000.000	0.000	0.000	60 000.000	0.67%	0.67%
Titres de participations ATC	287 000.000	0.000	0.000	287 000.000	29.68%	29.68%
Titres de participations SYPHAX AIRLINES	2 500 000.000	0.000	0.000	2 500 000.000	9.09%	9.09%
Titres de participations TELNET INNOVATIONS LABS	594 000.000	0.000	0.000	594 000.000	99.00%	99.00%
Titres de participations AUDIO SENSE	100 680.000	0.000	0.000	100 680.000	13.96%	13.96%
Titres de participations TELNET ARABIA	369 465.897	0.000	0.000	369 465.897	50%	50%
Titres de participations PLM EQUIPEMENTS	500.000	0.000	0.000	500.000	1%	1%
Total	14 639 907.717	0.000	0.000	14 639 907.717		

Désignation	Solde 31/12/2024	Dotation	Reprise	Solde 31/12/2025
Prov pour dépréciations actions Syphax	- 2 500 000.000	0.000	0.000	- 2 500 000.000
Prov pour dépréciations TP Telnet Electronics	- 111 863.000	0.000	0.000	- 111 863.000
Prov pour dépréciations TP Innovations Labs	- 238 500.000	0.000	0.000	- 238 500.000
Prov pour dépréciations TP Data Box	- 800 000.000	0.000	0.000	- 800 000.000
Prov pour dépréciations TP Audio Senses	- 20 000.000	0.000	0.000	- 20 000.000
Prov pour dépréciations TP Telnet Arabia	- 240 000.000	0.000	0.000	- 240 000.000
Total	- 3 910 363.000	0.000	0.000	- 3 910 363.000

Total Participation Telnet Holding nettes	10 729 544.717	10 729 544.717
--	-----------------------	-----------------------

B.4. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Clients locaux	3 752 946.26	3 359 959.000
Clients douteux locaux	1 375.600	1 375.600
S/Total	3 754 321.862	3 361 334.600
Provisions clients	- 1 375.600	- 1 375.600
Total	3 752 946.262	3 359 959.000

B.5. Autres actifs courants

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Etat - TVA récupérables	2 372.336	1 703.254
Etat - Excédent d'impôt à reporter	571 563.951	652 796.527
Avance sur salaire	0.000	2 500.000
Fournisseurs locaux et d'immobilis. avances et acomp.	12 040.019	18 624.200
RRR à obtenir et autres Avoirs non reçus	10 000.000	0.000
Dividendes à recevoir (B.5.1)	7 013 299.400	6 338 854.400
Produit à recevoir (B.5.2)	4 663 277.574	4 662 835.588
Jetons de présences à recevoir	100 000.000	75 000.000
Débiteurs divers locaux (B.5.3)	4 380 829.000	4 360 243.593
Compte d'attente débiteur	702.422	702.422
Charges diverses constatés d'avance	42 501.865	6 234.889
Blocage de fonds	40 490.308	40 490.308
Autres cautions	33 807.951	33 807.951
S/Total	16 870 884.826	16 193 793.132
Provisions actifs courants (B.5.4)	- 5 442 508.006	- 5 436 611.187
Total	11 428 376.820	10 757 181.945

B.5.1 Dividendes à recevoir

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Distribution Résultats reportés TELNET INC 2013	3 810.400	3 810.400
Dividendes TELNET INC exercice 2014	1 200 000.000	1 200 000.000
Dividendes TELNET INC exercice 2024	300 000.000	0.000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIE exercice 2020	1 164 860.000	1 384 400.000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIE exercice 2021	1 484 400.000	1 484 400.000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIE exercice 2022	712 512.000	712 512.000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIE exercice 2023	415 632.000	415 632.000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIE exercice 2024	519 540.000	0.000
Dividendes PLM SYSTEMS exercice 2020	105 000.000	105 000.000
Dividendes PLM SYSTEMS exercice 2021	157 500.000	157 500.000
Dividendes PLM SYSTEMS exercice 2022	346 500.000	346 500.000
Dividendes PLM SYSTEMS exercice 2023	525 000.000	525 000.000
Dividendes PLM EQUIPEMENTS exercice 2020	450.000	450.000
Dividendes PLM EQUIPEMENTS exercice 2021	900.000	900.000
Dividendes PLM EQUIPEMENTS exercice 2022	2 750.000	2 750.000
Dividendes PLM EQUIPEMENTS exercice 2024	1 500.000	0.000
Dividendes ATC exercice 2024	72 945.000	0.000
Total	7 013 299.400	6 338 854.400

B.5.2 Produits à recevoir

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Intérêt-SYPHAX AIRLINES	4 662 204.681	4 662 204.681
Intérêts-STB 4ème trimestre 2025	1 072.893	630.907
Total	4 663 277.574	4 662 835.588

B.5.3 Débiteurs divers locaux

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
TELNET INCORPORATED	7 718.491	7 254.312
TELNET TECHNOLOGIES	11 438.687	10 749.202
TELNET ELECTRONICS	500.000	500.000
DATA BOX	4 269.548	4 012.755
ALTRAN TELNET CORPORATION	11 438.885	11 438.885
SYPHAX AIRLINES	4 103 347.048	4 103 347.048
TELNET INNOVATION LABS	236 250.224	222 035.134
NEOSENSE (Ex AUDIODENCE)	963.907	906.257
DEBITEURS CREDITEURS MEMBRE CONSEIL	4 902.210	0.000
Total	4 380 829.000	4 360 243.593

B.5.4 Provisions actifs courants

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
SYPHAX AIRLINES (débiteurs divers)	- 3 663 738.700	- 3 663 738.699
Intérêts-SYPHAX AIRLINES	- 1 770 372.500	- 1 770 372.488
Fournisseurs débiteurs	- 8 396.800	- 2 500.000
Total	- 5 442 508.006	- 5 436 611.187

B.6. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Prêts au personnel à moins d'un	21 340.000	24 880.000
Prêt court terme / PLM SYSTEMS	100 000.000	0.000
Prêts a -1an prêt Syphax Airlines	1 500 000.000	1 500 000.000
Échéances a -1an prêt Syphax Airlines	4 300 000.000	4 300 000.000
Intérêt couru / prêt PLM SYSTEMS	11 212.569	0.000
AXIS TRSEORERIE SICAV	56 143.890	25 544.554
BLOCAGE TITRE SANADET SICAV	13 847.520	13 709.760
BLOCAGE TITRE SALAMET CAP	140.886	132.726
BLOCAGE TITRE AXIS TRESO SICAV	534 898.152	533 044.764
S/Total	6 537 583.017	6 397 311.804
Provisions/Placement	- 5 800 000.000	- 5 800 000.000
Total	737 583.017	597 311.804

B.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
BIAT TND	4 529.907	1 977.413
AMEN BANK TND	1 484.760	803.442
ATTIJARI BANK TND	6 226.382	6 226.382
ATB TND	3 689.304	3 829.248
STB TND	201 417.596	147 704.155
UIB TND	4 696.611	5 458.211
BIAT EURO	79 098.399	79 012.181
UIB EURO	30 199.395	29 540.435
ATB EURO	70 364.980	69 486.479
TRESORERIE/COMPTE AFC RACHAT ACTIONS	1 165.440	557.040
TRESORERIE/COMPTE AXIS RACHAT DE TITRES	32.654	54.080
BLOCAGE FONDS/SAISIE ARRET AFC	547.023	547.023
CAISSE TND	1 618.737	1 112.246
Total	405 071.188	346 308.335

B.8. CAPITAUX PROPRES

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Capital social	12 130 800.000	12 130 800.000
Réserve légale	1 213 080.000	1 213 080.000
Prime d'émission	315 964.040	315 964.040
Résultats reportés	2 749 701.380	840 594.730
Réserves pour fonds social	24 304.642	46 604.426
Réserves pour réinvestissements exonérés	70 000.000	70 000.000
S/Total	16 503 850.062	14 617 043.196
Résultat net de l'exercice	5 545 242.085	6 294 886.650
Total	22 049 092.147	20 911 929.846

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

Désignation	Capital Social	Actions propres	Réserve Légale	Prime d'émission	Résultats reportés	Réserves pour fonds social	Réserves pour réinvestissements exonérés	Résultat de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2024	12 130 800.000	0.000	1 213 080.000	315 964.040	840 594.730	46 604.426	70 000.000	6 294 886.650	20 911 929.846
Affectation résultat 2024					6 294 886.650			-6 294 886.650	0.000
Réévaluation d'actions propres									0.000
Dotations fonds social					-140 000.000	140 000.000			0.000
Distribution des dividendes (actions propres)					-4 245 780.000				-4 245 780.000
Prélèvements fonds social						-162 299.784			-162 299.784
Distribution dividendes									0.000
Résultat au 31 Décembre 2025								5 545 242.085	5 545 242.085
Capitaux propres au 31/12/2025	12 130 800.000	0.000	1 213 080.000	315 964.040	2 749 701.380	24 304.642	70 000.000	5 545 242.085	22 049 092.147

B.9. Provisions pour risques divers

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Provisions pour risques divers	840 000.000	840 000.000
Total	840 000.000	840 000.000

B.10. Fournisseurs et comptes rattaches

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Fournisseurs d'exploitation locaux	107 539.045	70 763.492
Fournisseurs d'exploitation Etrangers	2 542.200	2 542.200
Fournisseurs Locaux Retenues de Garanties	16 818.921	18 145.953
Fournisseurs d'exploitation locaux / effets à payer	36 629.200	0.000
Fournisseurs d'exploitation factures non parvenues	8 065.720	9 830.425
Fournisseurs d'immobilisations locaux	40 342.706	2 099.406
Total	211 937.792	103 381.476

B.11. Autres passifs courants

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Etat, Impôts et taxes divers	225 584.576	246 620.421
Contribution de Solidarité Sociale	31 324.440	34 395.030
C.N.S.S- cotisation	121 724.775	129 319.668
Charges à payer-diverses	502 531.351	520 941.459
Charges à payer-personnel	364 925.763	324 408.014
Actionnaires- dividendes à payer	232.000	197.700
Intérêts réservés	3 331 440.542	3 331 440.542
Dettes/achat titres de participation	100.000	100.000
Créditeurs divers locaux (B11.1)	59 698.424	58 560.209
Total	4 637 561.871	4 645 983.043

B.11.1. Créditeurs divers locaux

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
PLM SYSTEMS	3 052.979	2 812.86
TELNET CONSULTING	56 645.445	55 747.35
Total	59 698.424	58 560.209

R. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Revenus

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Prestations de services / marché local	3 916 837.500	3 678 150.000
Total	3 916 837.500	3 678 150.000

R.2. Produits des participations

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Dividendes TELNET INCORPORATED	3 464 700.000	3 118 230.000
Dividendes TELNET SMART	700 000.000	415 632.000
Dividendes TELNET TECHNOLOGIES	519 540.000	375 000.000
Dividendes PLM SYSTEMS	0.000	525 000.000
Dividendes PLM EQUIPEMENT	1 500.000	0.000
Dividendes ATC / Altran Telnet Corporation	72 945.000	0.000
Total	4 758 685.000	4 433 862.000

R.3. Autres produits d'exploitations

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Mise à disposition des locaux	5 953.500	5 670.000
Jetons de Présences	25 000.000	25 000.000
Total	30 953.500	30 670.000

R.4. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Achats matières et fournitures	3 250.280	3 559.193
Achats équipements et travaux	29.000	183.839
Achats non stockés	6 198.602	6 781.148
Achats carburant	28 438.260	13 220.830
Total	37 916.142	23 745.010

R.5. Achats d'études et prestations de services

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
LICENCE	36 634.340	0.000
Total	36 634.340	0.000

R.6. Charges de personnel

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Salaires bruts	1 674 789.480	1 607 684.792
Cotisation de sécurité sociale	253 654.662	239 546.600
Total	1 928 444.142	1 847 231.392

R.7. Dotations aux amortissements et provisions

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Dotations aux amortissements des immobilisations	61 817.758	54 757.903
Dotations aux prov pour risques et charges	0.000	350 000.000
Dotations aux prov pour autres immob financières	0.000	1 150 000.000
Dotations aux prov pour dépréciation autres actifs	5 896.819	0.000
Total	67 714.577	1 554 757.903

R.8. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Charges de copropriété	7 953.419	7 721.896
Entretiens et réparations	18 254.288	18 487.604
Primes d'assurances	15 348.655	18 237.964
Divers services extérieurs	115 908.221	62 169.870
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	340 167.520	288 789.530
Publicités, annonces et relations publiques	23 748.192	23 071.259
Dons et subventions	0.000	2 700.000
Transport des biens et personnes	240.000	272.400
Frais de Voyages et de Missions	9 526.527	363.000
Frais de réceptions	2 321.049	686.560
Frais postaux et de télécommunication	2 748.243	2 751.052
Services bancaires	4 641.831	5 050.117
Charges diverses ordinaires	312 500.000	312 500.000
Impôts et taxes et versements assimilés	70 091.227	69 810.115
Total	923 449.172	812 611.367

R.9. Charges financières nettes

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Intérêts des dettes intergroupe	224.412	2 628.839
Agios débiteurs	112.030	332.150
Gains de change	- 921.453	- 11 822.574
Pertes de change	- 2 377.933	20 170.244
Total	- 2 962.944	11 308.659

R.10. Produits de placements

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Produits financiers sur les comptes intergroupe	14 657.193	30 809.754
Produits financiers sur Prêt PLM SYSTEMS	11 212.569	0.000
Plus-value SICAV	37 088.205	52 208.772
Intérêt compte en devises	269.648	529.191
Total	63 227.615	83 547.717

R.11. Autres pertes et gains ordinaires

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Reprise sur provisions	0.000	10 000 000.000
Autres gains ordinaires	7 772.944	1 056.564
Total Autres Gains ordinaires	7 772.944	10 001 056.560
Autres pertes ordinaires	885.005	19 618.070
Pénalités et amendes douanières	0.000	7 399 432.000
Total Autres Pertes ordinaires	885.005	7 419 050.070

R.12. Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde 31/12/2025	Solde 31/12/2024
Impôts sur les bénéfices	208 829.600	229 300.200
Contribution de solidarité sociale	31 324.440	34 395.030
Total	240 154.040	263 695.230

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F.1. Variation des créances clients

Désignation	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Clients locaux	3 359 959.000	3 752 946.262	-392 987.262
Clients douteux locaux	1 375.600	1 375.600	0.000
Total	3 361 334.600	3 754 321.862	-392 987.262

F.2. Variation des autres actifs courants

Désignation	31/12/2024	31/12/2025	Variation
Etat - TVA récupérables	1 703.254	2 372.336	-669.082
Etat - Excédent d'impôt à reporter	652 796.527	571 563.951	81 232.576
Etat - Subvention à recevoir	2 500.000	0.000	2 500.000
Fournisseurs locaux avances et acomptes	18 624.200	12 040.019	6 584.181
RRR à obtenir et autres Avoirs non reçus	0.000	10 000.000	-10 000.000
Dividende à recevoir	6 338 854.400	7 013 299.400	-674 445.000
Produit à recevoir	4 662 835.588	4 663 277.574	-441.986
Jetons de présence à recevoir	75 000.000	100 000.000	-25 000.000
Débiteurs divers locaux	4 360 243.593	4 380 829.000	-20 585.407
Compte d'attente débiteur	702.422	702.422	0.000
Charges diverses constatés d'avance	6 234.889	42 501.865	-36 266.976
Blocage de fonds	40 490.308	40 490.308	0.000
Autres cautions	33 807.951	33 807.951	0.000
Prêt court terme / PLM SYSTEMS	0.000	100 000.000	-100 000.000
Intérêt couru / prêt PLM SYSTEMS	0.000	11 212.569	-11 212.569
AXIS TRSEORERIE SICAV	25 544.554	56 143.890	-30 599.336
BLOCAGE TITRE SANADET SICAV	13 709.760	13 847.520	-137.760
BLOCAGE TITRE SALAMET CAP	132.726	140.886	-8.160
BLOCAGE TITRE AXIS TRESO SICAV	533 044.764	534 898.152	-1 853.388
Total	16 766 224.940	17 587 127.840	-820 902.907

F.3. Variation des dettes fournisseurs

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Fournisseurs d'exploitation locaux	107 539.045	70 763.492	36 775.553
Fournisseurs d'exploitation Etrangers	2 542.200	2 542.200	0.000
Fournisseurs d'exploitation locaux / effets à payer	36 629.200	0.000	36 629.200
Fournisseurs Locaux Retenues de Garanties	16 818.921	18 145.953	-1 327.032
Fournisseurs d'exploitation factures non parvenues	8 065.720	9 830.425	-1 764.705
Total	171 595.086	101 282.070	70 313.016

F.4. Variation des autres passifs courants

Désignation	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Etat, Impôts et taxes divers	225 584.576	246 620.421	-21 035.845
Contribution de Solidarité Sociale	31 324.440	34 395.030	-3 070.590
C.N.S.S- cotisation	121 724.775	129 319.668	-7 594.893
Charges à payer-diverses	502 531.351	520 941.459	-18 410.108
Charges à payer-personnel	364 925.763	324 408.014	40 517.749
Créditeurs divers locaux	59 698.424	58 560.209	1 138.215
Intérêts réservés	3 331 440.542	3 331 440.542	0.000
Total	4 637 229.871	4 645 685.343	-8 455.472

F.5. Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	31/12/2025
Acquisitions de la période	- 42 599.000
Fournisseurs d'immobilisations début période	- 2 099.406
Fournisseurs d'immobilisations fin période	40 342.706
Avances fournisseurs d'immobilisations début période	8 508.200
Avances fournisseurs d'immobilisations fin période	- 8 508.200
Total	- 4 355.700

F.6. Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières

Désignation	31/12/2025
Octrois prêts au personnel	- 10 000.000
Total	- 10 000.000

F.7. Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières

Désignation	31/12/2025
Remboursement prêts personnel	20 240.000
Total	20 240.000

F.8. Trésorerie au début de la période

Désignation	31/12/2024
BIAT TND	1 977.413
AMEN BANK TND	803.442
ATTIJARI BANK TND	6 226.382
ATB TND	3 829.248
STB TND	147 704.155
UIB TND	5 458.211
BIAT EURO	79 012.181
UIB EURO	29 540.435
ATB EURO	69 486.479
TRESORERIE/COMPTE AFC RACHAT ACTIONS	557.040
TRESORERIE/COMPTE AXIS RACHAT DE TITRES	54.080
BLOCAGE FONDS/SAISIE ARRET AFC	547.023
CAISSE TND	1 112.246
Total	346 308.335

F.9. Trésorerie à la fin de la période

Désignation	31/12/2025
BIAT TND	4 529.907
AMEN BANK TND	1 484.760
ATTIJARI BANK TND	6 226.382
ATB TND	3 689.304
STB TND	201 417.596
UIB TND	4 696.611
BIAT EURO	79 098.399
UIB EURO	30 199.395
ATB EURO	70 364.980
TRESORERIE/COMPTE AFC RACHAT ACTIONS	1 165.440
TRESORERIE/COMPTE AXIS RACHAT DE TITRES	32.654
BLOCAGE FONDS/SAISIE ARRET AFC	547.023
CAISSE TND	1 618.737
Total	405 071.188

II. ENGAGEMENTS HORS BILAN

DATE	BANQUE	REF	N° DE COMPTE	BENEFICIAIRES	NATURE DE L'ENGAGEMENT	MONTANT EN TND	COMMISSION	ECHÉANCE	OBJET NATURE DE L'OPERATION
01/06/1997	BIAT	MD1136507430	19 10 00055/8	SAT	AT 162955 / SE 611357	1 500.000	20.000 3.800		
31/07/1997	BIAT	MD1136508004	19 10 00055/8		AT 251096 / SE 612403	2 100.000	20.000 3.800		
31/05/1996	BIAT	MD1136505606	19 10 00055/8	BLACK BOX	AT 278320 / SE 604501	1 000.000	20.000 3.800		
21/08/1996	BIAT	MD1136505607	19 10 00055/8	BLACK BOX	AT 278324 / SE 627976	5 000.000	20.000 3.800		
21/08/2002	BIAT	MD1136507237	19 10 00055/8	OFFICE NATIONAL DE LA TELEDIFFUSION ONT	CAUTION DEFINITIVE	5 850.000	23.400 4.446	Main levée 1 mois après Réception définitive	Objet étude et réalisation d'un terminal décodeur terrestre SETBOX
TOTAL DES ENGAGEMENTS						15 450.000	123.046		

III. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Parties liées	Solde au 31/12/24	Charges (TTC)	Produits <u>ou</u> Produits constatés d'avance (TTC)	Décassements	Encaissements	Actualisation	Solde au 31/12/2025
CLIENTS							
DATA BOX	29 990.000		42 844.000		0.000		72 834.000
PLM SYSTEMS	360 647.200		181 538.500		0.000		542 185.700
TELNET CONSULTING	0.000		0.000		0.000	0.000	0.000
TELNET INCORPORATED	1 367 444.000		3 257 272.000		2 918 002.000		1 706 714.000
TELNET TECHNOLOGIES	1 354 323.000		451 252.000		574 566.400		1 231 008.600
TELNET SMART	234 373.500		728 150.125		782 589.627		179 933.998
PLM Equipement	13 181.300		7 088.664		0.000		20 269.964
FOURNISSEURS							
DATA BOX	-429.400	-37 837.100					38 266.500
DÉBITEURS CRÉDITEURS DIVERS							
	Solde au 31/12/2024	Solde Mouvements Débit	Solde Mouvements Crédit	Décassements	Encaissements	Actualisation	Solde au 31/12/2025
TELNET INCORPORATED	7 254.056	464.435	0.000				7 718.491
TELNET TECHNOLOGIES	10 750.402	688.285	0.000				11 438.687
DATA BOX	4 012.642	256.906	0.000				4 269.548
PLM SYSTEMS	-2 812.858	-240.121	0.000				-3 052.979
TELNET INNOVATION LABS	222 034.653	14 215.571	0.000				236 250.224
TELNET CONSULTING	-55 747.351	0.000	0.000			-898.093	-56 645.444
TELNET ELECTRONICS	500.000	0.000	0.000				500.000
ATC	11 438.885	0.000	0.000				11 438.885
AUDIO SENS	905.907	58.000	0.000				963.907
SYPHAX AIRLINES	4 103 347.048	0.000	0.000				4 103 347.048
INTERETS A RECEVOIR							
SYPHAX AIRLINES	4 662 204.681						4 662 204.681
BILLETS DE TRESORERIE							
SYPHAX AIRLINES	4 300 000.000						4 300 000.000
PRETS							
SYPHAX AIRLINES	1 500 000.000						1 500 000.000
PLM SYSTEMS	0	400 000.000	-300 000.000				100 000.000

IV. SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION

<i>Produits</i>		<i>2 025</i>	<i>Charges</i>		<i>2 025</i>	<i>Soldes intermédiaires</i>		<i>2 025</i>	<i>2 024</i>
Production vendue		3 916 837.500	Destockage de production		0.000				
Produits des participations		4 758 685.000							
Autres produits d'exploitation		30 953.500							
	Total	8 706 476.000		Total	0.000	• Production de l'exercice	8 706 476.000	8 112 012.000	
• Production de l'exercice		8 706 476.000	Achats consommés		74 550.482	• Marge sur coût matière	8 631 925.518	8 088 266.990	
• Marge sur coût matière		8 631 925.518	Autres charges externes		853 357.945				
□ Subventions d'exploitation		0.000							
	Total	8 631 925.518		Total	853 357.945	• Valeur ajoutée	7 778 567.573	7 345 465.738	
• Valeur ajoutée		7 778 567.573	Impôt, taxes et versements assimilés		70 091.227				
			Charges de personnel		1 928 444.142				
	Total	7 778 567.573		Total	1 998 535.369	• Excédent brut d'exploitation	5 780 032.204	5 428 424.231	
• Excédent brut d'exploitation		5 780 032.204							
□ Reprises sur provisions créances			Dotations aux amortissements et aux provisions		67 714.577				
Autres produits ordinaires		7 772.944	Autres charges ordinaires		885.005				
Produits financiers		63 227.615	Charges financières		-2 962.944				
			Impôt sur le résultat ordinaire		240 154.040				
	Total	5 851 032.763		Total	305 790.678	• Résultat des activités ordinaires	5 545 242.085	6 294 886.650	
• Résultat des activités ordinaires		5 545 242.085							
Gains extraordinaires		0.000	Pertes extraordinaires		0.000				
Effet positif des modifications comptables		0.000	Effet négatif des modifications comptables		0.000				
			Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables		0.000				
	Total	5 545 242.085		Total	0.000	• Résultat net après modifications comptables	5 545 242.085	6 294 886.650	

Tunis, le 4 Juin 2026

*Messieurs les actionnaires de la société « TELNET HOLDING SA »
Immeuble Ennour Centre Urbain Nord-1082- Tunis Mahrajene*

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025

I- **RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société TELNET HOLDING SA ("la Société"), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 27 738 592 TND au 31 Décembre 2025, un résultat bénéficiaire net de l'exercice clos à cette date de 5 545 242 TND, des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice de 22 049 092 TND au 31 Décembre 2025 et des flux de trésorerie affectés à des activités d'exploitation positifs de 4 298 624 TND pour l'exercice clos à cette date.

A notre avis, les états financiers ci joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que la performance financière de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note VI « Evénements postérieurs à la date de clôture », qui précise qu'en date du 30 Mars 2026, la société a reçu un avis de contrôle de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour contrôle social portant sur les exercices de 2023 à 2025. Il s'agit d'un événement significatif postérieur au 31 Décembre 2025, et dont l'estimation de l'impact financier sur l'activité et la situation financière de la société en 2025 ne peut être faite.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Titres de participation

La société a un portefeuille significatif de titres de participations qui s'élève au 31 décembre 2025 à un montant net de 10 750 155 TND (cf. Note aux états financiers B3).

Ces titres sont comptabilisés à leurs dates d'entrée au coût d'acquisition, et à la clôture ils sont évalués à leur valeur d'usage ou leur valeur de marché et font l'objet d'une dépréciation quand leur valeur d'usage est inférieure à leur valeur comptable.

Au 31 décembre 2025, les participations et les placements d'une valeur d'origine de 14 665 418 TND sont dépréciées et provisionnées à hauteur de 3 915 263 TND.

L'évaluation des participations et des placements est effectuée conformément au principe annoncé à la note N° VI.4 et en conformité avec la Norme comptable NCT 07 relative aux placements.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen, l'évaluation et la validation du processus lié à l'évaluation de ces participations et placements, notamment la traduction chiffrée des hypothèses utilisées par la société et la prise en compte de toute dépréciation éventuelle qui en découle.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers conformément au système comptable des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers

- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.
- L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes ISA permettra de toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les

décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

- Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.
- Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinente concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérées comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre

rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud TRIKI

Mohamed Imed Loukil

FMBZ KPMG Tunisie

Tunis, le 4 Juin 2026

**Messieurs les actionnaires de la société « TELNET HOLDING SA »
Immeuble Ennour Centre Urbain Nord-1082- Tunis Mahrajene**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2025**

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration du 14 Mars 2025 a autorisé l'opération suivante conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

-Un prêt a été accordé par la société Telnet Holding SA à la société PLM System pour un montant de 400 000 dinars et au taux d'intérêt de 8,75 %.

La première moitié du prêt, a été remboursée le 15 avril 2025. Le reste soit 200 000 dinars, sera remboursé en huit échéances mensuelles de 25 000 dinars chacune, à partir du 15 mai 2025.

Au 31 décembre 2025, le compte de prêt à court terme est débiteur de 100 000 dinars et les intérêts générés au cours de cet exercice s'élèvent à 11 213 dinars.

Par ailleurs, la société a acquis le 10 février 2025, auprès de DATA BOX , dans le cadre de son activité, un serveur logiciel Sage 100 Premium pour un montant de 34 790 HT.

Cette transaction n'a pas été soumise à l'autorisation du Conseil d'administration.

II. Opérations réalisées relatives à des Conventions antérieurs (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Elles sont présentées ci-après :

1. Votre conseil d'Administration du 26 Avril 2024 a autorisé les opérations suivantes :

1.1. Un contrat d'avance en compte courant conclue le 12 janvier 2024 entre la société TELNET HOLDING et la société PLM SYSTEMS moyennant une rémunération de 8% l'an. Le compte de PLM SYSTEMS est créditeur au 31 Décembre 2025 de 3 053 dinars.

1.2. Un avenant signé le 31 janvier 2024 modifie le contrat de prestation de services conclu le 29 janvier 2010 entre la société TELNET HOLDING et la société Data Box. Cet avenant prévoit la modification du prix de la prestation par employé et par mois à 600 dinars HTVA à compter du 1er janvier 2024.

Le montant des prestations facturés par TELNET HOLDING au cours de l'exercice 2025 s'élève à 42 844 dinars TTC.

1.3. Un avenant signé le 01 octobre 2024 modifie le contrat de prestation de services conclu le 02 janvier 2023 entre la société TELNET HOLDING et la société TELNET SMART. Cet avenant prévoit la modification du prix de la prestation par employé et par mois à 518 dinars HTVA (avec une augmentation de 5% annuellement à partir de janvier 2025).

Le montant des prestations facturés courant l'exercice 2025 par TELNET HOLDING s'élève à 728 150 dinars TTC.

1.4. Une mise à disposition d'une partie des locaux de la société TELNET Holding à la société PLM EQUIPEMENTS pour l'exécution et la réalisation des projets dans le cadre de l'exploitation de son activité sur la base d'une tarification mensuelle de 450 dinars HTVA (avec une augmentation de 5% annuellement à partir de janvier 2024).

Le montant de la location facturés au 31 décembre 2025 s'élève à 7 089 dinars TTC.

2. Vos conseils d'Administration ont autorisé les opérations suivantes :

2.1 Un avenant signé le 31 janvier 2022 modifie le contrat de prestation de services conclu le 29 janvier 2010 entre la société TELNET HOLDING et la société Telnet Incorporated. Cet avenant prévoit la modification du prix de la prestation par employé et par mois à 600 dinars HTVA applicable à partir 1^{er} janvier 2022.

Le montant des prestations facturés par TELNET HOLDING au cours de l'exercice 2025 s'élève à 3 257 272 dinars TTC.

2.2 Un avenant signé le 31 Janvier 2022 modifie le contrat de prestation de service conclu le 29 Janvier 2010 entre la société Telnet Holding au profit de la société Telnet Technologies. Cet avenant prévoit la modification du prix de prestation par employé et par mois à 600 dinars HTVA applicable à partir 1^{er} janvier 2022.

Le montant des prestations facturés par TELNET HOLDING au cours de l'exercice 2025 s'élève à 451 252 dinars TTC.

2.3 Un contrat de prestation de services ayant pour objet la réalisation des missions comptables, juridiques et financières par la société Telnet Holding au profit de la société PLM SYSTEM pour une tarification de 450 dinars HT par employé et par mois, applicable à partir 1^{er} janvier 2016.

Le montant des prestations facturé par TELNET HOLDING au cours de l'exercice 2025 s'élève à 181 539 dinars TTC.

Le chiffre d'affaires réalisé par la société « Telnet Holding » avec les parties liées du Groupe, durant l'exercice 2025 au titre des prestations de services et la mise à la disposition des locaux est présenté en TND au niveau du tableau ci-après :

Société	Chiffre d'affaires HTVA 2025	Créance au 31 décembre 2025
TELNET TECHNOLOGIES	379 200	1 231 009
TELNET INCORPORATED	2 737 200	1 706 714
PLM SYSTEMS	152 550	542 186
PLM EQUIPEMENT	5 954	20 270
DATA BOX	36 000	72 834
TELNET SMART	611 888	179 934
Total	3 922 791	3 752 947

3. Votre Conseil d'Administration a aussi autorisé les opérations suivantes :

3.1 Des contrats de comptes courants ont été conclus entre votre société TELNET HOLDING et les sociétés DATA BOX, TELNET INCORPORATED, TELNET TECHNOLOGIES, TELNET INNOVATIONS LABS et SYPHAX AIRLINES portant sur les relations financières moyennant un taux de rémunération de 6% l'an.

La situation des comptes en TND se résume comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Mouvements 2025		Solde au 31/12/2025
		Débit	Crédit	
DATA BOX	4 013	257	0	4 270
TELNET INCORPORATED	7 254	464	0	7 718
TELNET TECHNOLOGIES	10 750	688	0	11 438
SYPHAX AIRLINES	4 103 347	0	0	4 103 347

Au 31 Décembre 2025, les intérêts décomptés et constatés dans un compte de produits, totalisent un montant de 14 657 dinars.

3.2 Des opérations financières ont été réalisées courant l'exercice 2025 et les exercices antérieurs avec les sociétés TELNET CONSULTING, TELNET INNOVATION LABS, ALTRAN TELNET CORPORATION, AUDIO SENSE, PLM SYSTEMS et TELNET ELECTRONICS dont les soldes en TND se présentent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Mouvements 2025		Solde au 31/12/2025
		Débit	Crédit	
TELNET CONSULTING	-55 747	14 951	15 849	-56 645
TELNET INNOVATION LABS	222 035	14 216	0	236 251
ALTRAN TELNET CORPORATION	11 438	0	0	11 439
AUDIO SENSE	906	58	0	964
TELNET ELECTRONICS	500	0	0	500
PLM SYSTEMS	2 813	0	240	3 053

4. Vos Conseils d'Administration du 31 Janvier 2014 et 28 mars 2014 ont autorisé la souscription de billets de Trésorerie à émettre par la société SYPHAX AIRLINES.

Au 31 Décembre 2025, le solde en principal des billets de trésorerie émis par SYPHAX AIRLINES et souscrits par la société TELNET HOLDING est de 4.300.000 dinars. Lesdits billets de trésorerie se détaillent comme suit :

Date initiale de souscription	Taux d'intérêt Initial	Solde au 31.12.2025
03/02/2014	8,25%	800 000 DT
11/02/2014	6,25%	800 000 DT
03/04/2014	6,25%	200 000 DT
10/10/2014	7,50%	2 000 000 DT
10/11/2014	8,75%	500 000 DT

En outre, un solde de 1 500 000 dinars, sur le crédit de 3 500 000 dinars accordé à la société SYPHAX AIRLINES, n'a pas été encore réglé au 31 décembre 2025.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, il n'y a pas eu de décompte d'intérêts à ce niveau.

5. Une mission spéciale dans le domaine de la conduite des projets fondamentaux dans le secteur de numérique a été confiée en 2022 par la société TELNET CONSULTING à la société MFR INNOVATION et se poursuit à ce jour. Elle porte sur la fourniture de prestations de conseil, rémunérées sur une base trimestrielle par la société TELNET CONSULTING d'un montant de 48 875 Euros.

III Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Président du Conseil d'Administration Mr Nidhal OURFELLI est fixé par le Conseil d'Administration du 17 Juillet 2025. Cette rémunération allouée sous forme de jetons de présence pour un montant brut de 62 500 dinars et avantage en nature correspondant à un forfait de carburant de 400 dinars par mois. En outre, il bénéficie d'une ligne téléphonique GSM sans plafond et du remboursement des frais professionnels de représentation et de déplacement en Tunisie et à l'étranger suivant un barème et le règlement intérieur en application.
2. La rémunération du Directeur Général Mr. Slim KALLEL est fixée par le Conseil d'Administration du 17 Juillet 2025. Elle s'élève un montant brut de 226 436 dinars au titre de l'exercice 2025 et une prise en charge des cotisations sociales de 12 079 dinars. Au cours de l'exercice 2025, le Directeur Général a également perçu une rémunération auprès des filiales pour un montant brut de 442 486 dinars et la prise en charge des cotisations sociales pour 195 799 dinars soit un total de 638 285 dinars, qui se détaille comme suit :

	Rémunération Brute	Charges sociales et fiscales	TOTAL
TELNET CONSULTING	412 219	185 543	597 762
DATABOX France	30 267	10 256	40 523
Total	442 486	195 799	638 285

3. La rémunération des administrateurs, autre que le président du Conseil, est fixée par l'assemblée Générale Ordinaire du 15 Juillet 2025 et s'élève au titre de l'exercice 2024 à un montant brut de 200 000 dinars (soit 160 000 dinars nets).

Les charges relatives à tous les administrateurs, au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 262 500 dinars, avec un passif correspondant de 337 500 dinars au 31 Décembre 2025.

Par ailleurs, certains administrateurs ont reçu au cours de l'année 2025 des rémunérations auprès des filiales qui se détaillent par société comme suit :

3-1 Mme Ines FRIKHA a perçu en tant qu'administrateur délégué auprès des sociétés filiales une rémunération brute globale de 1 371 047 dinars. Les charges sociales correspondantes s'élèvent à 229 082 dinars.

Ces montants incluent une rémunération non versée au 31 décembre 2024, comptabilisée en charges à payer pour un montant brut de 292 762 dinars et se détaillent comme suit :

Les Filiales	Rémunération Brute	Charges sociales et fiscales	TOTAL
TELNET INCORPORATED	215 225		215 225
TELNET TECHNOLOGIES	335 821		335 821
DATA BOX	192 650	5 779	198 429
TELNET SMART	175 529	16 399	191 928
TELNET CONSULTING	74 691 Euro	33 992Euro	108 683 Euro
TITAN France	59 330 Euro	27 380 Euro	86 710 Euro
Cours moyen 2025	3.371	3.371	
Total des rémunérations	1 371 048 TND	229 082 TND	1 600 129TND
A déduire charges à payer DATA BOX 2024	- 103 686		- 103 686
A déduire charges à payer TELNET TECH 2024	- 189 076		- 189 076
Total des rémunérations 2025 ajustées	1 078 286TND	229 082 TND	1 307 368 TND

3 .2 Mr. Mahdi FRIKHA a perçu une rémunération auprès des filiales pour un montant brut de 164 667 dinars et une prise en charge des cotisations sociales de 73 172 dinars détaillé comme suit :

Les Filiales	Rémunération BRUT	Charges sociales et fiscales	TOTAL
TELNET SPACE	3 807 Euro	1 604 Euro	5 410 Euro
TELNET CONSULTING	45 037 Euro	20 101 Euro	65 138 Euro
Cours moyen 2025	3.371	3.371	
Total des rémunérations	164 667 TND	73 172TND	237 839TND

4. La rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2024 est fixée par l'assemblée Générale Ordinaire du 15 Juillet 2025 et s'élève à un montant brut de 50 000 dinars (soit un montant net de 40 000 dinars). Les charges relatives au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 50 000 dinars, avec un passif correspondant de 50 000 dinars au 31 Décembre 2025.

5. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025, se détaillent comme suit :

Valeurs en Dinars Tunisien

	Charges de l'exercice 2025			Passif au 31/12/2025
	Rémunération brute	Jetons de Présence brutes	Avantages en nature (carburant)	
Président du Conseil d'Administration		62 500	4 800	62 500
Directeur Général	238 515			
Membres du Conseil d'administration		200 000		275 000
Membres du Comité Permanent d'Audit	50 000			50 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud TRIKI

Mohamed Imed Loukil

FMBZ KPMG Tunisie

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

L'Accumulateur Tunisien ASSAD publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 25 Juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Mohamed Lassaad BORJI (Les Commissaires aux Comptes Associés –M.T.B.F) et M Sleheddine ZAHAF (Cabinet Sleheddine ZAHAF)

BILAN
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-25	31-Déc-24 Retraité	31-déc-24
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles		2 350 697	2 272 513	2 272 513
Moins : amortissement		-1 783 080	-1 644 552	-1 644 552
	(B.1)	567 617	627 961	627 961
Immobilisations corporelles		137 248 311	96 272 696	96 272 696
Moins : amortissement		-69 007 514	-65 443 531	-65 443 531
	(B.2)	68 240 797	30 829 165	30 829 165
Immobilisations financières		16 222 314	16 220 672	16 220 672
Moins : Provisions		-6 682 322	-6 801 891	-380 203
	(B.3)	9 539 992	9 418 781	15 840 469
Total des actifs immobilisés		78 348 406	40 875 907	47 297 595
Total des actifs non courants		78 348 406	40 875 907	47 297 595
ACTIFS COURANTS				
Stocks		25 389 338	28 062 772	28 062 772
Moins : Provisions		-3 886 586	-3 710 611	-3 710 611
	(B.4)	21 502 752	24 352 161	24 352 161
Clients et comptes rattachés		64 673 468	57 502 023	57 502 023
Moins : Provisions		-15 203 434	-15 200 262	-4 937 818
	(B.5)	49 470 034	42 301 761	52 564 205
Autres actifs courants		15 829 375	15 413 276	15 413 276
Moins : Provisions		-8 056 204	-6 633 146	-6 152 419
	(B.6)	7 773 171	8 780 130	9 260 857
Placement et autres actifs financiers	(B.7)	558 610	493 492	493 493
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.8)	981 652	2 285 850	2 285 850
Total des actifs courants		80 286 219	78 213 394	88 956 566
Total des actifs		158 634 625	119 089 301	136 254 161

BILAN
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

NOTES	31-déc-25	31-Déc-24 Retraité	31-déc-24
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves	15 893 754	15 893 754	15 893 754
Résultats reportés	-16 972 265	-14 458 529	-14 458 529
Autres capitaux propres	222 691	223 962	223 962
Réserves spéciales de réévaluation	39 052 025	-	-
Modifications comptables	(x) -20 016 221	-	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	42 179 984	25 659 187	25 659 187
Résultat de l'exercice	4 116 861	-22 529 957	-2 513 736
Total des capitaux propres avant affectation	(B.9) 46 296 845	3 129 230	23 145 451
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	(B.10) 12 723 197	22 532 757	22 532 757
Provisions	(B.11) 5 490 430	4 015 872	4 015 872
Autres passifs non courants	(B.12) 1 853 384	2 423 657	-
Total des passifs non courants	20 067 011	28 972 286	26 548 629
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.13) 15 891 938	18 639 768	18 639 768
Autres passifs courants	(B.14) 16 031 072	11 396 475	10 968 771
Concours banc. et autres passifs financiers	(B.15) 60 347 759	56 951 542	56 951 542
Total des passifs courants	92 270 769	86 987 785	86 560 081
Total des passifs	112 337 780	115 960 071	113 108 710
Total des capitaux propres et des passifs	158 634 625	119 089 301	136 254 161

ETAT DE RESULTAT
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	NOTES	31-déc-25	31-déc-24 Retraité	31-déc-24
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus	(R.1)	111 955 018	103 738 522	103 738 522
Ventes locales		57 715 421	48 742 107	48 742 107
Ventes à l'exportation		54 239 597	54 996 415	54 996 415
Autres produits d'exploitation	(R.2)	561 283	610 478	610 478
Total des produits d'exploitation		112 516 301	104 349 000	104 349 000
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	(R.3)	3 757 654	-3 422 034	-3 422 034
Achats d'approvisionnements consommés	(R.4)	60 334 788	68 800 322	68 800 322
Charges de personnel	(R.5)	22 719 119	18 250 638	18 250 638
Dotations aux amortissements et provisions	(R.6)	6 974 103	23 733 322	6 568 462
Autres charges d'exploitation	(R.7)	7 452 665	6 506 842	6 506 842
Total des charges d'exploitation		101 238 329	113 869 090	96 704 230
RESULTAT D'EXPLOITATION		11 277 972	-9 520 090	7 644 770
Produits des placements	(R.8)	309 369	10 706	10 706
Charges financières nettes	(R.9)	-7 163 785	-9 623 151	-9 623 151
Autres gains ordinaires	(R.10)	52 676	218 108	218 108
Autres pertes ordinaires	(R.11)	-124 429	-3 381 191	-529 830
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		4 351 803	-22 295 618	-2 279 397
Impôt sur les bénéfices	(R.12)	234 942	234 339	234 339
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		4 116 861	-22 529 957	-2 513 736
Effet des modifications comptables	(X)	-20 016 221	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		-15 899 360	-22 529 957	-2 513 736

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Au 31/12/2025
(Exprimé en Dinar Tunisien)

NOTES	31-déc-25	31-Déc-24 Retraité	31-déc-24
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net Après modifications comptables	-15 899 360	-22 529 957	-2 513 736
Ajustements pour :			
* Effets de modifications comptables (X)	20 016 221	-	-
* Amortissements & provisions (F.1)	7 302 358	24 695 197	7 530 337
* Reprises sur provision et amortissements (F.2)	-328 255	-961 875	-961 875
* Variation des :			
- Variation des stocks (F.3)	2 673 434	-2 291 715	-2 291 715
- Variation des créances (F.4)	-7 171 445	11 587 826	11 587 826
- Variation des autres actifs (F.5)	-416 099	1 737 726	1 737 726
- Variation des autres actifs financiers (F.6)	-65 117	-92 097	-92 097
- Variation des fournisseurs (F.7)	4 499 673	12 330 004	12 330 004
- Variation des autres passifs (F.8)	4 118 514	2 478 171	-373 190
* Autres ajustements:			
- Plus ou moins value de cession	91 273	-74 879	-74 879
- QP subvention d'investissement	-1 271	-1 271	-1 271
Total des flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	14 819 926	26 877 130	26 877 130
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (F.9)	-1 805 482	-3 132 607	-3 132 607
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	55 500	104 800	104 800
- Décaissement affecté à l'acquisition d'immobilisations financières (F.10)	-121 210	-	-
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	-	559 477	559 477
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations d'investissement	-1 871 192	-2 468 330	-2 468 330
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCIEMENT			
- Encaissement provenant des emprunts	1 500 000	-	-
- Remboursement d'emprunts	-10 557 120	-11 665 822	-11 665 822
- Variation Crédits de gestion	-4 447 620	-9 782 12	-9 782 129
Total des flux de trésorerie affectés aux opérations de financement	-13 504 740	-21 447 951	-21 447 951
VARIATION DE TRESORERIE	-556 006	2 960 849	2 960 849
Trésorerie au début de l'exercice (F.11)	-5 415 041	-8 375 890	-8 375 890
Trésorerie à la clôture de l'exercice (F.12)	-5 971 047	-5 415 041	-5 415 041

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2025

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a été constituée en 1938 sous la forme de société à responsabilité limitée d'un capital de 9 000 dinars. Elle a été transformée en une société anonyme par décision extraordinaire du 26 septembre 1968.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital. Suite à L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Mai 2012, le capital social de la société est porté à 12 000 000 de dinars, et divisé en 12 000 000 actions nominatives de 1 dinar chacune entièrement libérées.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 Septembre 2021 a décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 12 000 000 dinars tunisiens à 24 000 000 dinars tunisiens, par incorporation de réserves d'un montant de 12 000 000 dinars à prélever sur les réserves ordinaires et ce par la création et l'émission de 12 000 000 actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale d'un dinar chacune.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateurs électriques.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » ont été arrêtés au 31 décembre 2025 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que définies par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société, présentés en dinar tunisien, ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis en Tunisie. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

A l'exception du point évoqué au niveau de la note IX aux états financiers, il n'y a pas eu d'évènements survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des états financiers, qui sans être liés à la clôture de l'exercice :

- Entraîneront des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice ; et/ou
- Auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition réel. Les logiciels et les frais de recherche et développement sont amortis aux taux annuels de 33,33% et 10%.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société, autres que celles ayant fait l'objet de réévaluation (les terrains, AAI liées aux terrains, les constructions, les AAI liés aux constructions), sont

comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

Constructions non réévaluées (sur sol d'autrui)	5%
Matériels et outillages industriels	10 %
Matériel de transport	20 %
Equipements de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
AAI non réévalués (non liés aux terrains et constructions réévalués)	10%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

Les terrains et constructions sur terrains en propriété ainsi que les AAI qui leur sont liés ont été réévalués à leur valeur vénale et sont comptabilisés à leur valeur de réévaluation. La réévaluation a été comptabilisée avec date d'effet au 31 décembre 2025 et n'a donc pas eu d'impact sur l'amortissement de l'exercice.

3. Immobilisations financières :

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. A la clôture, une comparaison entre la valeur d'usage et le coût historique d'acquisition est effectuée, les plus-values dégagées ne sont pas constatées alors que les moins-values potentielles font l'objet de provisions pour dépréciation.

4. Stocks

Le stock de produits finis et des encours est évalué au coût de production. Le stock de matières premières et de matières consommables est évalué au coût d'achat moyen pondéré.

5. Clients et comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque arrêté comptable, « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

6. Liquidités et équivalents de liquidités/concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan. Les opérations en devises ont été converties en dinar Tunisien à la date de l'opération, selon le cours moyen hebdomadaire de la semaine précédente. Les soldes de clôture sont actualisés au cours de l'arrêté des comptes.

7. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an, relatives au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

8. Revenus

Les revenus provenant de la vente de produits finis sont pris en compte dès la livraison aux clients.

9. Opérations libellées en monnaies étrangères

A la date de clôture, les dettes fournisseurs et les créances clients non encore réglées à cette date, sont converties au cours de change à la date de clôture en contrepartie d'une perte ou d'un gain de change. Lors du règlement, la différence entre le cours du règlement et le dernier cours de change appliqué à la dette ou créance en monnaies étrangères est constatée dans les comptes de résultat.

VI. STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE

Suite à l'interdiction sans préavis et avec effet rétroactif par l'administration Tunisienne de l'importation de vieilles batteries, un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) a été bloqué au port de Radès par la Douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT, alors que la société disposait des autorisations réglementaires nécessaires au moment de l'importation et qu'elle procédait à l'importation des vieilles batteries sous le régime suspensif de la transformation active depuis octobre 2016 avec l'accord de la Douane et des ministères chargés du Commerce et de l'Industrie.

En avril 2023, le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries.

Le 05 juillet 2023, une partie du stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendue par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690 000 DT et les recours de la société contre ces procédures n'ont pas abouti.

Compte tenu des éléments ci-dessus et suite au transfert de la propriété du stock, une provision pour dépréciation de la totalité de la valeur du stock a été comptabilisée par la direction pour 2 802 137 DT.

VII. AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES

La société a accordé des avances totalisant environ 2 millions de dinars à des fournisseurs de vieilles batteries basés en Afrique subsaharienne, qu'elle n'a pas pu récupérer après le blocage inopiné et sans préavis de l'importation des vieilles batteries par l'administration tunisienne. En effet, ces fournisseurs qui avaient mis en place un circuit de collecte exclusif au profit de notre société, ont subi un préjudice suite à la rupture unilatérale de l'enlèvement des vieilles batteries par notre Société.

En raison de la stagnation des négociations portant sur le montant du dédommagement au profit de ces fournisseurs et de l'incertitude quant au recouvrement de ces avances, le conseil d'administration a autorisé la direction à porter plainte contre ces fournisseurs et une provision complémentaire a été comptabilisée afin de couvrir la totalité du montant de ces avances au 31 décembre 2025. Les actions juridiques contre ces fournisseurs sont en cours.

VIII. VERIFICATION FISCALE PONCTUELLE

La société a reçu en date du 26 décembre 2025 un avis de vérification fiscale ponctuelle émis par la Direction Générale des Grandes Entreprises, portant sur certaines obligations fiscales au titre de l'exercice 2021, notamment la retenue à la source, la TVA, l'impôt sur les sociétés, la contribution sociale de solidarité ainsi que certaines taxes et contributions parafiscales. Le démarrage des travaux de vérification a eu lieu le 18 mai 2026 et aucun résultat n'a encore été notifié à la société.

IX. CONTENTIEUX AVEC LA DOUANE TUNISIENNE ET INCERTITUDE LIEE A LA CONTINUTE D'EXPLOITATION

1. Contentieux avec la Douane Tunisienne :

Le tribunal de 1ère instance de Ben Arous a prononcé en date du 11 Juillet 2024 un jugement condamnant la société ATA, par solidarité avec son représentant légal, à des amendes s'élevant à deux cent trente-quatre millions de dinars (234 MDT), suite au contentieux avec la Douane Tunisienne relatif à :

- La détention sans titre de mouvement légal de marchandises prohibées provenant du délit de contrebande (80 MDT, par solidarité avec des fournisseurs locaux collecteurs de vieilles batteries qui n'ont pas pu prouver l'origine de leur stock) ;
- L'importation sans déclaration de marchandises prohibées (69 MDT) ; et
- L'aliénation de marchandises sous-douanes (85 MDT, au titre du non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées, pour cause de blocage du code NGP par la Douane).

La société s'est conformée à toutes les obligations légales en matière d'information du CMF, la Bourse et du public et a tenu une communication financière à cet effet en date du 30 juillet 2024 ;

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local dans le cadre de la légalité, qu'elle détient toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires et que le non-apurement de près de 6 000 tonnes de vieilles batteries importées n'est dû qu'au blocage du code NGP par la Douane. Sur la base des avis de ses conseils, la direction estime que ses arguments de défense sont sérieux.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 contre le jugement. L'audience en appel, initialement fixée au 9 mai 2025, a fait l'objet de plusieurs reports successifs à la demande de la société afin de permettre aux deux parties de poursuivre leurs échanges, notamment la demande de révision et de requalification des chefs de redressements formulée par la société.

Toutefois, à la date de la dernière audience, tenue le 15 mai 2026, la cour d'appel ne s'est pas encore prononcée sur le fond du litige, ni sur la demande de révision ou de requalification des chefs de redressement. L'affaire a été renvoyée à une audience ultérieure, fixée au 5 juin 2026.

En outre, la direction a déposé une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Une proposition de la douane du 02 mai 2025 a arrêté le montant des taxes, droits et pénalités dus à 20,3 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 27 janvier 2030. Toutefois, l'échéancier correspondant n'a toujours pas été inscrit sur le système de la recette des douanes et la concrétisation effective du bénéfice de l'amnistie qui pourrait plafonner le montant des pénalités encourues à 20,3 millions de dinars n'a pas encore été concrétisé à la date d'arrêté des états financiers.

En parallèle de ces deux voies, la société a engagé et poursuivi ses échanges avec les services de Douanes, afin de leur soumettre des clarifications et des justificatifs complémentaires, de nature à témoigner de la conformité légale et réglementaire de la société, ainsi que de sa bonne foi.

En raison de l'état d'avancement de la procédure judiciaire et de l'absence de finalisation de la procédure d'amnistie douanière ainsi qu'en raison du processus de révision des chefs de redressement en cours avec la possibilité d'abandon par la douane de certaines infractions et après examen des éléments juridiques disponibles à la date d'arrêté des états financiers, et sur la base des avis de ses conseils, la direction estime qu'il n'existe pas, à cette date, d'obligation probable et avec une évaluation fiable justifiant la comptabilisation d'une provision pour risques. En conséquence, ce litige est présenté comme passif éventuel dans les présentes notes aux états financiers.

Par ailleurs, la société a soumis le 09 juin 2025 une demande d'adhésion à l'amnistie pour une deuxième infraction présumée, objet du procès-verbal d'infraction du 09 octobre 2023, érigé à son encontre par la Douane Tunisienne à la suite de la saisie d'une cargaison de plomb dans la région de Kasserine, dont l'origine n'a pas pu être prouvée par le ferrailleur qui a déclaré avoir l'intention de livrer ce plomb à ATA. Les amendes réclamées par la Douane à la société totalisent un montant de 42 770 430 DT selon la requête transmise au parquet. La société a opté pour l'adhésion à l'amnistie. Une proposition de la douane du 27 juin 2025 a arrêté le montant des amendes dues à 2,9 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 20 mars 2030. Le paiement des échéances a été assuré par la société en adéquation avec l'échéancier défini. La dette correspondante a été comptabilisée au passif du bilan et en contrepartie des capitaux propres d'ouverture comme modification comptable. L'encours au 31 décembre 2025 est de 2,4 millions de dinars.

2. Situation des fonds propres de la société :

Le Conseil d'Administration du 29 décembre 2025, a décidé le principe de la réévaluation de certains actifs de la société. Les résultats de la réévaluation des terrains et constructions ont été présentés lors du Conseil d'Administration du 17 avril 2026 révélant des réserves spéciales de réévaluation totalisant près de 39 millions de dinars. Les capitaux propres sont confortés davantage grâce aux résultats bénéficiaires de l'exercice 2025 (4 116 861 dinars). Cette situation est de nature à atténuer l'impact éventuel des pénalités douanières sur les capitaux propres de la société.

3. Appréciation par la direction du principe de continuité d'exploitation :

Ainsi, malgré l'importance des amendes et l'incertitude à ce stade quant à leur montant définitif à l'issue des procédures en cours, qui présente un risque sur la continuité d'exploitation, la direction estime que, compte tenu de l'amélioration de la performance de la société entamée au cours de l'exercice précédent et qui s'est poursuivie durant la période en cours, du renforcement des capitaux propres mentionné ci-dessus, ainsi que des solutions envisagées pour faire face à cette situation, et des demandes argumentées de révision introduites par la société auprès de la douane et portées à la connaissance de la cour l'appel ainsi que de la solidité de ses arguments juridiques, elle dispose de tous les moyens nécessaires pour redresser la situation financière de la société, ce qui permet de maintenir le principe de continuité d'exploitation à ce stade.

Cette appréciation est fondée sur les éléments disponibles à la date d'arrêté des états financiers et au stade actuel des procédures en cours.

X. EFFETS DE MODIFICATIONS COMPTABLES

Au 31 décembre 2025, la société a procédé à la comptabilisation de provisions et à la constatation de pertes se rapportant à des exercices antérieurs, par l'intermédiaire du compte « Modifications comptables affectant les résultats reportés », conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises applicable en Tunisie.

Ces ajustements, intervenus à la suite d'une réévaluation des risques et de l'appréciation de la valeur recouvrable de certains actifs et engagements, ont eu pour effet de diminuer les résultats reportés pour un montant global de 20 016 221 dinars au 31 décembre 2025.

Les principales modifications comptables constatées se détaillent comme suit :

- La constatation d'un montant de 2 851 361 dinars au titre des amendes douanières, correspondant à l'échéancier déjà engagée avec l'administration des douanes ;
- La constatation d'une provision sur les titres de participation détenus dans la société ENAS pour un montant de 6 088 810 dinars, compte tenu de la situation financière de ladite société ;
- La constatation d'une provision sur les créances détenues sur la société ENAS pour un montant de 4 222 620 dinars, en raison des incertitudes affectant leur recouvrabilité ;
- La constatation d'une provision sur les titres de participation détenus dans la société AS DISTRIBUTION pour un montant de 332 879 dinars ;
- La constatation d'une provision sur les créances détenues sur la société AS DISTRIBUTION pour un montant de 6 520 551 dinars, eu égard aux difficultés de recouvrement identifiées à la date de clôture.

La Direction estime que ces ajustements permettent de traduire de manière fidèle la situation financière de la société au 31 décembre 2025, conformément au principe de prudence et aux règles d'évaluation prévues par les normes comptables en vigueur.

XI. INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) en date du 25 décembre 2025, ainsi qu'aux précisions apportées le 13 février 2026, la société L'Accumulateur Tunisien ASSAD présente ci-après les informations financières jugées significatives au regard des facteurs ESG, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité et en s'inspirant des principes énoncés par les normes IFRS S1 et IFRS S2.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une démarche progressive visant à la mise en place des mécanismes et dispositifs nécessaires à la collecte, au traitement et à la communication des données ESG.

Conformément aux recommandations du CMF, les informations sont structurées autour des axes suivants :

a) Mode de gouvernance :

Le Conseil d'Administration de L'Accumulateur Tunisien ASSAD exerce une supervision des enjeux de durabilité, intégrée dans ses activités de gouvernance. Cet engagement se traduit notamment par la validation d'investissements à orientation environnementale, reflétant une prise en compte effective des enjeux de durabilité dans les décisions d'allocation de ressources. Le Conseil veille à une répartition claire des responsabilités et à une transparence des décisions au niveau du Groupe et de la société mère.

Le Conseil d'Administration s'appuie sur des comités spécialisés dans le cadre desquels les enjeux ESG font l'objet de discussions régulières.

Le Comité Gouvernance & Ressources Humaines intervient sur les volets sociaux, notamment la formation et le développement des compétences, les conditions de travail ainsi que la santé et la sécurité au travail. Il veille à la mise en place de politiques et pratiques garantissant un environnement de travail conforme aux exigences réglementaires et aux bonnes pratiques sectorielles.

Le Comité Stratégie & PMO aborde, dans le cadre de ses travaux, les initiatives liées à la performance environnementale, incluant les programmes de certification, les investissements industriels et les initiatives de valorisation et de recyclage des déchets.

À moyen terme, la société envisage la mise en place progressive d'un dispositif de gouvernance spécifiquement dédié aux enjeux ESG, afin d'assurer une supervision structurée et appropriée des risques et opportunités susceptibles d'avoir un impact financier significatif.

b) Stratégie ESG :

L'Accumulateur Tunisien ASSAD dispose de systèmes de management certifiés (ISO 14001, ISO 50001, IATF 16949) qui constituent une base structurante pour sa démarche ESG. Ces certifications couvrent les dimensions environnementales et énergétiques et fournissent un cadre opérationnel sur lequel la future stratégie ESG pourra s'appuyer.

Toutefois, la démarche ESG n'est pas encore formalisée en tant que stratégie autonome et structurée. La Société en est aux premières étapes de structuration, avec pour objectif de formaliser progressivement une stratégie ESG intégrée, cohérente et alignée avec son modèle industriel.

ASSAD intègre les principaux enjeux ESG dans son modèle industriel en s'appuyant sur l'économie circulaire des batteries, la maîtrise des impacts environnementaux, l'excellence en santé et sécurité et la valorisation de l'ensemble de ses compétences afin de renforcer sa compétitivité et de poursuivre son développement industriel durable. Ces enjeux ont été identifiés sur la base d'une analyse SWOT réalisée en interne, constituant une première étape vers une analyse de matérialité formalisée. Les principaux enjeux ESG dérivés du cœur de métier du Groupe et suivis par la Direction Générale concernent notamment :

➤ **Sur le plan environnemental :**

- Gestion des substances dangereuses et recyclage des batteries usagées (plomb-acide)
- Maîtrise des émissions industrielles et conformité réglementaire
- Performance énergétique et transition vers des sources d'énergie alternatives
- Valorisation des déchets issus de l'activité industrielle.

➤ **Sur le plan social :**

- Santé et sécurité au travail dans un environnement industriel à risques spécifiques
- Développement des compétences et stabilité de l'emploi
- Responsabilité sociale locale et contribution au développement de la zone d'implantation

➤ **Sur le plan gouvernance :**

- La clarté des rôles et des responsabilités des organes de gouvernance, tel que les Conseils d'Administration, les Conseils de Gérance, les Comités
- La définition des mécanismes de prise de décision à travers les outils de gouvernance, les matrices de délégation financière
- La qualité des dispositifs de contrôle interne, à travers la fonction Audit Groupe reportant directement au CPAI, le processus de contrôle annuel par les CACs, et les ressources dédiées.

Ces enjeux, cohérents avec ceux généralement identifiés pour le secteur des équipements électriques et du stockage de l'énergie, tels que définis par les référentiels sectoriels internationaux, sont progressivement intégrés à la stratégie globale de la société.

c) Gestion des risques et opportunités :

Dans le cadre de son dispositif global de gestion des risques, la Société intègre les dimensions ESG dans l'identification et l'analyse des risques et opportunités pouvant influencer sa situation financière, sa performance opérationnelle ainsi que ses perspectives de développement à moyen et long terme.

Une première cartographie qualitative des principaux risques ESG a ainsi été élaborée :

Catégorie	Description du risque ESG	Niveau de matérialité	Horizon	Mesures de maîtrise et commentaires
Environnement	Gestion des substances dangereuses (plomb, acide) liées	Moyen	Court Moyen terme	Dispositifs HSE structurés, procédures / de contrôle et conformité réglementaire en place ; amélioration continue des pratiques et optimisation progressive des processus.
Environnement	Rejets industriels (émissions, rejets, déchets dangereux)	Moyen	Court Moyen terme	Système de management environnemental certifié (ISO 14001), suivi régulier des rejets et conformité aux normes ; investissements pour l'optimisation continue des performances environnementales.
Environnement	Consommation énergétique	Moyen	Moyen Long terme	Système de management énergétique (ISO 50001), actions d'efficacité énergétique ; potentiel d'optimisation des coûts et des consommations.
Environnement	Évolution des réglementations environnementales et climatiques	Moyen	Moyen Long terme	Veille réglementaire active et adaptation progressive des processus ; renforcement du positionnement sur les marchés internationaux.
Environnement	Exposition indirecte au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)	Faible moyen	à Moyen terme	Suivi des exigences clients et réglementaires, structuration progressive du reporting environnemental ; anticipation des attentes du marché européen.
Social	Santé et sécurité au travail dans un environnement industriel	Moyen	Court terme	Dispositifs HSE renforcés, formations régulières, suivi des indicateurs de sécurité ; amélioration continue des conditions de travail.
Social	Attractivité, rétention et développement des compétences	Moyen	Court terme	Politiques RH et actions de formation en place ; développement progressif des compétences
Gouvernance	Non-conformité réglementaire (environnement, social, fiscal)		Court à moyen terme	Dispositifs de contrôle interne, audit et veille réglementaire ; amélioration continue de la conformité
Gouvernance	Manque de clarté ou délais dans les processus de prise de décision	Faible	Court terme	Mise en place de matrices de délégation d'autorité, clarification des procédures et structuration des circuits de décision ; amélioration de l'agilité organisationnelle

d) Indicateurs qualitatifs :

Une analyse préliminaire réalisée par la Société met en évidence une bonne cohérence entre les principaux risques identifiés, les dispositifs existants d'ASSAD et les enjeux ESG significatifs du secteur, notamment en matière de gestion de l'énergie, des déchets, du recyclage, de sécurité des produits, de pratiques sociales et de gouvernance.

Dans ce contexte, la structuration d'indicateurs et la définition d'objectifs ESG constituent une étape progressive visant à renforcer et à faire mûrir ce dispositif.

La Société L'Accumulateur Tunisien ASSAD s'appuie à cet effet sur sa politique environnementale et énergétique, ainsi que sur ses systèmes de management environnemental (SME) conformes au référentiel ISO 14001 et de management de l'énergie (SMÉ) conformes au référentiel ISO 50001, complétés par des actions opérationnelles déjà en place, afin de répondre à ses principaux enjeux ESG.

À ce stade, la démarche repose essentiellement sur des dispositifs qualitatifs.

La formalisation d'objectifs et d'indicateurs ESG structurés comme tel s'inscrit ainsi dans une logique de développement et de consolidation progressive de cette politique.

- **Enjeux environnementaux**

Dans un secteur industriel marqué par l'utilisation de matières premières sensibles et la production de déchets spécifiques, parfois dangereux, ASSAD a mis en place un système de management environnemental visant à prévenir, maîtriser et réduire les impacts de ses activités.

La Société dispose de dispositifs et de procédures couvrant notamment la gestion des déchets, le recyclage des batteries usagées, la maîtrise des émissions et la conformité environnementale des installations. Ces dispositifs sont complétés par un plan de surveillance environnementale définissant les contrôles à effectuer, leur fréquence ainsi que les responsabilités associées.

- **Enjeux sociaux**

Les enjeux sociaux d'ASSAD, notamment les conditions de travail et la formation, sont couverts par la politique Qualité de la Société. Dans ce cadre, ASSAD met en œuvre des procédures et pratiques internes visant à garantir des conditions de travail adaptées à un environnement industriel présentant des risques spécifiques. Le suivi de la performance sociale s'effectue à travers les dispositifs de gestion des ressources humaines et de sécurité existants.

- **Enjeux de gouvernance**

En matière de gouvernance, ASSAD s'appuie sur des dispositifs structurés de contrôle interne, de conformité réglementaire et de supervision assurée par les organes sociaux.

Les procédures et pratiques en place visent à garantir une gouvernance responsable, la transparence de l'information et une maîtrise renforcée des risques. À ce stade, les indicateurs de gouvernance sont principalement qualitatifs et intégrés aux dispositifs de pilotage existants.

Dans ce contexte, et conformément à la logique « Comply or Explain » préconisée par le CMF pour l'exercice 2025, les informations présentées dans la présente note demeurent exclusivement qualitatives.

XII. NOTES DETAILLEES

NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1 Immobilisations incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Logiciels	2 155 715	2 155 519	2 155 519
Autres immobilisations incorporelles	194 982	116 994	116 994
Total	2 350 697	2 272 513	2 272 513
Amortissements "Logiciels"	-1 641 076	-1 527 558	-1 527 558
Amortissements "Autres immobilisations incorporelles"	-142 004	-116 994	-116 994
Total Amortissement	-1 783 080	-1 644 552	-1 644 552
Total Net	567 617	627 961	627 961

B-2 Immobilisations corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Terrains	21 142 657	4 771 238	4 771 238
Bâtiments	21 529 452	8 887 264	8 887 264
Installations générales des bâtiments	10 367 062	5 132 566	5 132 566
Matériel et outillage industriel	63 766 036	60 613 177	60 613 177
AAI du matériel et outillage industriel	1 819 753	1 817 488	1 817 488
Matériel de transport	3 247 364	3 169 559	3 169 559
AAI généraux	10 333 761	5 262 783	5 262 783
Equipement de bureaux	665 585	646 790	646 790
Matériel informatique	1 549 255	1 297 051	1 297 051
Immobilisations en cours	1 258 644	3 237 542	3 237 542
Immobilisations à statut juridique particulier (Leasing)	1 568 739	1 437 238	1 437 238
Total	137 248 311	96 272 696	96 272 696
Total Amortissement	-69 007 514	-65 443 531	-65 443 531
Total Net	68 240 797	30 829 165	30 829 165

Réévaluation des immobilisations corporelles :

Au cours de l'exercice 2025, et en application de la NCT 5, la société L'Accumulateur Tunisien ASSAD (ATA) a procédé à une réévaluation de son patrimoine immobilier, visant à assurer une représentation plus fidèle de la valeur économique de ses actifs au niveau des états financiers.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion active du bilan et de transparence financière, avec pour objectifs l'alignement des valeurs historiques des actifs immobiliers à leur juste valeur ;

Le périmètre de la réévaluation porte sur les terrains et les constructions sur terrains en propriété ainsi que les AAI qui leur sont liés, notamment le siège de Ben Arous, l'usine de Bouargoub, les succursales de Tunis, Sfax et Sousse ainsi que l'immeuble du Lac.

- **Méthodologie de réévaluation :**

La démarche retenue repose sur une approche prudente, fondée sur le recours à des expertises indépendantes et une analyse multicritère des actifs.

L'ensemble des biens concernés a été confié à des experts désignés par ordonnance sur requête. Lorsque ces experts ont remis leurs rapports dans le cadre judiciaire, la Société a retenu les valeurs ainsi déterminées.

Toutefois, pour certains actifs, les experts désignés par ordonnance sur requête n'avaient pas remis leurs rapports à la Société à la date de clôture des états financiers individuels. Pour ces actifs, la Société a retenu une approche alternative consistant à déterminer la valeur de réévaluation sur la base de la valeur minimale des deux expertises indépendantes réalisées par des experts reconnus.

L'analyse a été réalisée actif par actif, avec une distinction systématique entre :

- La composante de réévaluation résultant de l'application des indices réglementaires ;
- Et la composante reflétant les conditions de marché observables à la date de clôture.

- **Périmètre et ajustements :**

Dans le cadre de la réévaluation, la Société a veillé à maintenir une discipline rigoureuse quant au périmètre des actifs concernés, incluant notamment :

- La non-prise en compte des aménagements réalisés dans des locaux loués
- L'ajustement de certaines valeurs afin de refléter fidèlement les droits réels détenus.

Par ailleurs, certaines limitations documentaires ont été identifiées (notamment l'indisponibilité de titres fonciers pour certains lots tels que les lots 49, 80 et 84 du site de Bouargoub). Ces limitations relèvent de procédures de régularisation et d'immatriculation foncière non encore achevées et qui ne remettent pas en cause la propriété d'ATA sur les lots concernés.

- **Résultats de la réévaluation :**

L'opération de réévaluation a conduit à la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation globale de **39 millions de dinars**, ventilée comme suit :

- **Terrains** : 16,3 millions de dinars ;
- **Constructions et installations** : 22,7 millions de dinars.

Le tableau, présenté ci-après, met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

Désignation	VALEURS D'ORIGINE						AMORTISSEMENTS				V.C.N. AU 31/12/2025
	31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Reclassements	Réévaluation	31/12/2025	Antérieur	Dotations	Cessions	Cumul	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES											
Logiciel	2 155 519	196	0	0	0	2 155 715	1 527 558	113 518	0	1 641 076	514 639
Autres immobilisations Incorporelles	116 994	39 323	0	38 665	0	194 982	116 994	25 010	0	142 004	52 978
	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	2 272 513	39 519	0	38 665	0	2 350 697	1 644 552	138 528	0	1 783 080	567 617
IMMOBILISATIONS CORPORELLES											
Terrains	4 740 433	0	0	0	16 337 962	21 078 395	0	0	0	0	21 078 395
Aménagement Terrain	30 805	0	0	0	33 457	64 262	30 805	0	0	30 805	33 457
Bâtiments	8 887 264	79 660	0	163 900	12 398 628	21 529 452	8 016 300	193 915	0	8 210 215	13 319 237
Installations générales des bâtiments	5 132 568	139 994	0	96 935	4 997 565	10 367 062	4 057 490	217 176	0	4 274 666	6 092 396
Matériel & Outillages Industriels	60 613 177	1 041 157	0	2 111 702	0	63 766 036	41 246 558	2 786 864	0	44 033 422	19 732 614
AAI du matériel et outillage industriel	1 817 488	2 265	0	0	0	1 819 753	1 727 936	24 382	0	1 752 318	67 435
Matériels de Transports	3 406 433	3 026	-162 095	0	0	3 247 364	2 700 120	132 368	-162 095	2 670 393	576 971
AAI généraux	5 262 783	0	0	129 250	4 941 728	10 333 761	5 098 689	92 531	0	5 191 220	5 142 541
Equipement de bureaux	646 790	18 795	0	0	0	665 585	570 366	24 479	0	594 845	70 740
Matériel informatique	1 297 051	262 196	-9 992	0	0	1 549 255	1 212 666	68 404	-9 992	1 271 078	278 177
Immobilisations à statut juridique particulier (leasing)	1 200 360	490 866	-122 487	0	0	1 568 739	782 601	291 235	-95 284	978 552	590 187
Immobilisations en cours	3 237 544	218 870	0	-2 540 452	342 685	1 258 647	0	0	0	0	1 258 647
Sous total	96 272 696	2 256 829	-294 574	-38 665	39 052 025	137 248 311	65 443 531	3 831 354	-267 371	69 007 514	68 240 797
Total Général	98 545 209	2 296 348	-294 574	0	39 052 025	139 599 008	67 088 083	3 969 882	-267 371	70 790 594	68 808 414

Il est précisé que cette réévaluation est sans incidence sur le résultat de l'exercice, l'écart étant directement imputé en capitaux propres.

B-3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Titres de participations	15 907 544	16 027 114	16 027 114
Prêts au personnel	27 950	27 950	27 950
Dépôts et cautionnements	286 820	165 608	165 608
Total brut immobilisations financières	16 222 314	16 220 672	16 220 672
Provisions	-6 682 322	-6 801 891	-380 203
Total net	9 539 992	9 418 781	15 840 469

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	Pourcentage	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Assad International	100%	1 301 017	1 301 017
GEELEC	100%	2 499 800	2 499 800
ACE	100%	155 900	155 900
AS DISTRIBUTION	93%	332 879	332 879
BTS	0%	15 000	15 000
Consortium Tunisien Composants Automobiles	0%	12 500	12 500
SPA Batteries ASSAD Algérie	48%	3 396 637	3 396 637
S.M.U	0%	120 000	120 000
Sté Rea.Tun.Car	0%	1	1
ENAS	100%	6 088 810	6 088 810
Mediterranean Institute of Technologie (MIT)	0%	165 000	165 000
Batterie ASSAD Côte d'Ivoire	0%	0	119 570
ASIND	100%	1 520 000	1 520 000
ENERGY ASSAD NORTH AFRICA	100%	300 000	300 000
Total		15 907 544	16 027 114

La provision pour dépréciation des immobilisations financières se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Provision- titres de participations ENAS	-6 088 810	-6 088 810	0
Provision- titres de participations AS DISTRIBUTION	-332 879	-332 879	0
Provision- titres de participations Batterie ASSAD Côte d'Ivoire	0	-119 570	-119 570
Provision- titres de participations Mediterranean Institute of Technologie (MIT)	-48 304	-48 304	-48 304
Provision- titres de participations BTS	-15 000	-15 000	-15 000
Provision- titres de participations ACE	-64 070	-64 070	-64 070
Provision- titres de participations CTCA	-12 500	-12 500	-12 500
Provision - Dépôts et cautionnements	-76 848	-76 848	-76 848
Provision - Prêts au personnel	-43 911	-43 911	-43 911
Total	-6 682 322	-6 801 891	-380 203

B-4 Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Matières premières	7 629 554	6 580 239	6 580 239
Stock de vieilles batteries	2 802 137	2 802 137	2 802 137
Stock in transit	1 630 079	1 923 044	1 923 044
Matières consommables	92 262	125 887	125 887
Pièces de rechange	5 227 845	4 866 350	4 866 350
Produits finis	2 821 345	3 322 048	3 322 048
Produits intermédiaires	5 186 116	8 443 067	8 443 067
(-) Provisions	-3 886 586	-3 710 611	-3 710 611
Total	21 502 752	24 352 161	24 352 161

(*) : Stocks de vieilles batteries in transit : il s'agit d'un stock de batteries usagées importées de Guinée Conakry et de Côte d'Ivoire (servant de matières premières pour la production des batteries) et bloqué au port de Radès par la douane tunisienne depuis janvier et février 2021. En effet, la Douane Tunisienne n'a pas autorisé la libération de 35 conteneurs totalisant 965 tonnes et d'une valeur de 2 802 137 DT.

Le receveur de la Douane du port de Radès a procédé à la mise en vente au plus offrant de ces vieilles batteries. Le 05 juillet 2023, une partie de ce stock de vieilles batteries (818,205 tonnes) a été vendue par la douane à une société étrangère lors d'une vente aux enchères pour un montant de 690.000 DT.

Ce stock est entièrement provisionné au 31 décembre 2025.

Cf. note aux états financiers n° VII « STOCK DE VIEILLES BATTERIES BLOQUE EN DOUANE ».

B-5 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Clients ordinaires	11 058 256	7 639 422	7 639 422
Clients groupes	37 431 847	30 774 248	41 036 692
Clients effets en portefeuille	979 931	3 888 091	3 888 091
Clients douteux	15 203 434	15 200 262	4 937 818
Total brut	64 673 468	57 502 023	57 502 023
Provision pour dépréciation des créances clients	-15 203 434	-15 200 262	-4 937 818
Total net	49 470 034	42 301 761	52 564 205

(*) Les créances sur les sociétés du groupe englobent :

- Les créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 28 989 541 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé en raison des difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessaires par les investissements réalisés par cette filiale. La direction a entamé le rapatriement de ces créances et travaille actuellement sur une augmentation de capital de la filiale BAA dont le produit permettra d'accélérer leur rapatriement ;

- Les créances détenues sur la filiale AS-DIST EUROPE pour un montant de 6 478 255 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. La situation nette de cette filiale au 31 décembre 2025 est négative suite aux pertes enregistrées. La direction du groupe a décidé de changer le mode de fonctionnement de la filiale AS-DIST EUROPE en focalisant sur la vente par conteneurs. La Direction du Groupe a également décidé d'augmenter le capital social de AS-DIST EUROPE, ce qui renforcera son fonds de roulement et favorisera le rapatriement des créances envers cette filiale. En dépit de ces actions envisagées, les créances sur la filiale AS-DIST EUROPE ont été, par prudence, provisionnées en totalité au 31 décembre 2025.
- Les créances détenues sur la filiale ENERGY ASSAD (ENAS), pour un montant de 3 981 536 DT correspondant à des ventes de plaques. La situation nette de cette filiale au 31 décembre 2025 est négative suite aux pertes enregistrées après l'abandon de l'activité plomb. La direction du groupe a décidé de changer le mode opérationnel de ENAS pour ne garder que l'activité Lithium, relevant de la mobilité réduite. Les créances sur la filiale ENAS ont été provisionnées en totalité au 31 décembre 2025.
- Les créances détenues sur la filiale Assad International (« AI ») pour un montant de 8 111 501 DT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. Le Conseil d'administration d'ATA a approuvé le principe d'une fusion-absorption simplifiée avec AI, puis a reporté la date d'effet au 1er janvier 2027.

B-6 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs avances et acomptes	3 236 235	3 779 547	3 779 547
Autres Fournisseurs débiteurs	9 630	119 401	119 401
Personnel avances et acomptes	53 507	70 660	70 660
Etat, retenues à la source	3 921 076	3 475 198	3 475 198
Etat, Report de TVA	0	104 131	104 131
Etat, TVA déductible	44 267	37 603	37 603
Créances intergroupes et autres produits à recevoir	7 897 710	7 356 308	7 356 308
Charges constatées d'avance	513 939	335 719	335 719
Autres débiteurs	109 158	90 856	90 856
Produits à recevoir	43 853	43 853	43 853
(-) Provisions sur comptes débiteurs	-8 056 204	-6 633 146	-6 152 419
Total	7 773 171	8 780 130	9 260 857

(*) : Ce montant englobe des avances octroyées par la société aux fournisseurs étrangers de vieilles batteries pour un montant de 2 197 904 DT et qui sont entièrement provisionnées au 31 décembre 2025. Voir note aux états financiers n° VIII « AVANCES AUX FOURNISSEURS ETRANGERS DE VIEILLES BATTERIES ».

B-7 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Prêts au personnel (échéance à -1an)	382 046	326 447	326 447
Titres SICAV	176 564	167 046	167 046
Total	558 610	493 493	493 493

B-8 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Effets et chèques remis à l'encaissement	341 033	881 528	881 528
Effets remis à l'escompte	0	2 456	2 456
Autres organismes financiers (AFC)	56	179	179
Attijari Bank Bouargoub	113 499	0	0
STB	49 415	49 415	49 415
BIAT Al Jazira	16 399	27 548	27 548
BIAT en Euro	429 555	417 334	417 334
BNA EURO	0	828 859	828 859
Caisses	16 695	9 695	9 695
Fond de caisse collecte de veilles batteries	15 000	68 836	68 836
Total	981 652	2 285 850	2 285 850

B-9 Capitaux propres

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Capital social	24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves légales	1 350 606	1 350 606	1 350 606
Réserves réglementées	1 147 551	1 147 551	1 147 551
Réserves extraordinaires	2 800 000	2 800 000	2 800 000
Réserves ordinaires	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Réserves ordinaires postérieures à 2014	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Prime d'émission	1 195 597	1 195 597	1 195 597
Réserves spéciales de réévaluation	39 052 025	0	0
Modifications comptables	-20 016 221	0	0
Subvention d'investissement	5 083	6 355	6 355
Autre complément d'apport	217 608	217 608	217 608
Résultats reportés postérieurs à 2014	-16 972 265	-14 458 529	-14 458 529
Résultat de l'exercice	4 116 861	-22 529 957	-2 513 736
Total	46 296 845	3 129 230	23 145 451

(a) Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, la réserve légale pour 1 350 606 dinars, ainsi que les réserves réglementées s'élevant à 1 147 551 dinars, les réserves extraordinaires s'élevant à 2 800 000 dinars, les réserves ordinaires s'élevant à

1 400 000 dinars, la prime d'émission s'élevant à 1 195 597 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

(b) La réserve spéciale de réévaluation est détaillé comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2025
Réserves spéciales de réévaluation des terrains avec Indice	4 046 457
Réserves spéciales de réévaluation des terrains sans Indice	12 291 505
Réserves spéciales de réévaluation des AAI terrains avec Indice	33 457
Réserves spéciales de réévaluation des AAI terrains sans Indice	0
Réserves spéciales de réévaluation des bâtiments avec Indice	11 020 057
Réserves spéciales de réévaluation des bâtiments sans Indice	1 378 571
Réserves spéciales de réévaluation des AAI bâtiments avec Indice	4 359 531
Réserves spéciales de réévaluation des AAI bâtiments sans Indice	638 034
Réserves spéciales de réévaluation des AAI Divers avec Indice	4 679 568
Réserves spéciales de réévaluation des AAI Divers sans Indice	262 160
Réserves spéciales de réévaluation des Immob. en cours avec Indice	342 685
Total	39 052 025

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignation	Capital	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve spéciale d'investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés (2014)	Réserves spéciales de réévaluation	Modifications Comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2023	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	225 233	9 400 000	-5 176 856	0	0	-9 281 673	25 660 458
Affectation Résultat 2023								-9 281 673			9 281 673	0
Subvention inscrite au Compte de Résultat						-1 271						-1 271
Résultat au 31/12/2024											-2 513 736	-2 513 736
Solde au 31/12/2024	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	223 962	9 400 000	-14 458 529	0	0	-2 513 736	23 145 451
Affectation Résultat 2024								-2 513 736			2 513 736	0
Subvention inscrite au Compte de Résultat						-1 271						-1 271
Réserves spéciales de réévaluation									39 052 025			39 052 025
Modifications Comptables										-20 016 221		-20 016 221
Résultat au 31/12/2025											4 116 861	4 116 861
Solde au 31/12/2025	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	222 691	9 400 000	-16 972 265	39 052 025	-20 016 221	4 116 861	46 296 845

B-10 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Emprunts bancaires	5 676 254	12 231 479	12 231 479
Emprunts leasing	512 661	414 819	414 819
Autres crédits à long terme	6 534 282	9 886 459	9 886 459
Total	12 723 197	22 532 757	22 532 757

Le tableau de détail des emprunts se présente comme suit :

Désignation	Solde au 31/12/2024	Nouveaux emprunts	Reclassements Echéances à - 1 an	Solde au 31/12/2025
ATTIJARI BANK 10 000 000	1 944 952	0	1 944 952	0
ATTIJARI BANK 3 500 000	1 569 158	0	753 358	815 801
UIB 10 830 672	3 094 478	0	1 547 239	1 547 239
ATB 5 000 000	1 250 000	0	714 286	535 714
ATB 4 300 000	2 150 000	0	860 000	1 290 000
BNA 2 450 000	1 102 500	0	490 000	612 500
UBCI 1 500 000	0	1 500 000	625 000	875 000
UBCI 3 000 000	1 120 391	0	1 120 391	0
Total Emprunts bancaires	12 231 479	1 500 000	8 055 225	5 676 254
TRACTEUR SCANIA	13 645	0	13 644	1
KIA SELTOS	16 122	0	16 121	1
MAHINDRA	1	0	0	1
Ford transit	52 598	0	52 597	1
MERCEDES	41 128	0	34 893	6 234
AUTRES & BERLINGO	20	0	0	20
2 FORD TRANSIT	69 862	0	51 412	18 450
COMBO	32 783	0	20 028	12 755
MINI BUS FORD	81 814	0	28 795	53 018
HAICE FOURGON	106 847	0	24 224	82 623
4 TOYOTA HIACE	0	275 534	65 727	209 806
1CAMION ISUZU PLATEAU RIDELLE	0	107 664	43 076	64 588
1CAMION ISUZU PLATEAU RIDELLE	0	107 664	42 502	65 162
Total Emprunts leasing	414 819	490 863	393 021	512 661
TAMOUIL SANAD	2 279 051	0	1 091 365	1 187 685
MOUEDDET MEHENIA	5 066 214	0	995 707	4 070 507
ACHGHAL	1 576 762	0	300 672	1 276 090
CHIRAET	964 432	0	964 432	0
Total Autres crédits à long terme	9 886 459	0	3 352 176	6 534 283
Total Général	22 532 757	1 990 863	11 800 422	12 723 197

B-11 Provisions

Désignation	Solde au	Solde au	Solde au
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
		Retraité	
Provisions pour risques et charges	4 721 278	3 246 720	3 246 720
Provisions pour garanties données	769 152	769 152	769 152
Total	5 490 430	4 015 872	4 015 872

B-12 Autres passifs non courants

Désignation	Solde au	Solde au	Solde au
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
		Retraité	
Echéancier douanier - part à plus d'un an	1 853 384	2 423 657	-
Total	1 853 384	2 423 657	-

B-13 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au	Solde au	Solde au
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
		Retraité	
Fournisseurs locaux et étrangers	12 913 159	14 672 930	14 672 930
Fournisseurs, retenues de garantie	15 380	15 380	15 380
Fournisseurs effets à payer	1 051 359	1 385 685	1 385 685
Fournisseurs factures non parvenues	1 912 040	2 565 773	2 565 773
Total	15 891 938	18 639 768	18 639 768

B-14 Autres passifs courants

Désignation	Solde au	Solde au	Solde au
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2024
		Retraité	
Echéanciers Fiscal	5 688 589	3 969 445	3 969 445
Echéancier douanier – part à moins d'un an	570 271	427 704	-
Personnel autres charges à payer	4 862 305	4 101 232	4 101 232
CCA dettes et intérêts	34 204	34 204	34 204
Dividendes à payer	139 827	139 827	139 827
Charges à payer	562 267	249 172	249 172
Personnel rémunérations dues	143 824	172	172
Créditeurs divers	50 605	63 940	63 940
Dettes intergroupes	584 214	-	-
Autres	870	870	870
CNSS	1 943 629	1 485 541	1 485 541
Assurance Groupe	244 446	181 209	181 209
Etat Impôts et taxes à payer	151 673	84 951	84 951
Avances et Acomptes clients	56 348	36 772	36 772
Clients - avoirs à établir	998 000	621 436	621 436
Total	16 031 072	11 396 475	10 968 771

B-15 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Echéances à moins d'un an sur emprunts	8 178 589	7 733 984	7 733 984
Echéances à moins d'un an sur crédits Leasing	331 612	283 979	283 979
Echéances à moins d'un an sur crédits ZITOUNA	5 338 549	4 587 481	4 587 481
Intérêts courus	963 495	862 275	862 275
Divers crédits de gestion à court terme	38 582 815	35 782 932	35 782 932
ATB	1 293 755	892 334	892 334
BNA	201 885	427 663	427 663
UBCI	19 706	579 777	579 777
BIAT	4 262 173	4 298 860	4 298 860
Attijari Bank Megrine	1 139 529	1 030 840	1 030 840
UIB	35 101	471 350	471 350
Banque Zitouna	550	67	67
Total	60 347 759	56 951 542	56 951 542

NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT**R-1 Revenus**

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Ventes locales batteries de démarrage	57 715 421	48 742 107	48 742 107
Ventes à l'exportation	54 239 597	54 996 415	54 996 415
Total	111 955 018	103 738 522	103 738 522

R-2 Autres produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Quote part subventions portées en résultat	1 271	1 271	1 271
Loyer et autres services	560 012	609 207	609 207
Total	561 283	610 478	610 478

R-3 Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ou-)	3 757 654	-3 422 034	-3 422 034
Total	3 757 654	-3 422 034	-3 422 034

R-4 Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Achats matières premières et consommables	61 419 008	67 670 003	67 670 003
Variations stocks matières premières et consommables	-1 084 220	1 130 319	1 130 319
Total	60 334 788	68 800 322	68 800 322

R-5 Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Salaires et indemnités représentatives	18 500 512	14 923 380	14 923 380
Cotisations de sécurité sociale	3 887 322	2 967 802	2 967 802
Autres charges de personnel	331 285	359 456	359 456
Total	22 719 119	18 250 638	18 250 638

R-6 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	138 528	115 045	115 045
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	3 831 354	2 721 075	2 721 075
Dotations aux provisions clients douteux	211 857	10 682 414	419 970
Dotations aux provisions sur comptes débiteurs	1 423 058	3 214 157	2 733 430
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 474 558	885 784	885 784
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	175 975	352 915	352 915
Dotations aux provisions pour garantie donnée	0	128 188	128 188
Dotations aux provisions pour IDR	47 028	167 437	167 437
Dot. aux prov. pour dép. des immobilisations financières	0	6 428 182	6 493
TOTAL	7 302 358	24 695 197	7 530 337
Reprises sur provisions pour dépréciation des stocks	0	-37 149	-37 149
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-208 685	-168 990	-168 990
Reprises sur provisions pour dépréciation sur comptes débiteurs	0	-499 706	-499 706
Reprises sur provisions pour titres de participations	-119 570	-162 249	-162 249
Reprises sur provisions sur autres immobilisations financières	0	-53 615	-53 615
Reprises pour risques et charges	0	-34 597	-34 597
Autres Reprises sur provisions	0	-5 569	-5 569
TOTAL	-328 255	-961 875	-961 875
Total Net	6 974 103	23 733 322	6 568 462

R-7 Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Loyer	370 496	256 169	256 169
Entretiens et réparations	1 163 994	818 112	818 112
Assurances	505 606	419 878	419 878
Etudes, recherches et rémunérations d'intermédiaires	1 317 061	971 153	971 153
Rémunérations comité permanent d'audit	26 000	26 000	26 000
Frais de séminaires et congrès	56 727	51 678	51 678
Personnel extérieur (travaux en régie)	103 629	170 282	170 282
Publicité et propagandes	563 940	370 401	370 401
Autres transports	800 587	924 701	924 701
Voyages, déplacements, mission et réceptions	303 890	330 966	330 966
Frais postaux	185 079	117 120	117 120
Divers frais de services bancaires	900 205	728 471	728 471
Dons accordés	423 123	345 043	345 043
Jetons de présence	150 000	0	0
T.F.P. et FOPROLOS	357 735	300 860	300 860
TCL	84 788	50 284	50 284
Taxes de circulation	40 477	41 426	41 426
Droit d'enregistrement et autres taxes	99 328	584 298	584 298
Total	7 452 665	6 506 842	6 506 842

R-8 Produits de placements

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Autres Dividendes	309 369	10 706	10 706
Total	309 369	10 706	10 706

R-9 Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Échelles d'intérêts	899 326	989 084	989 084
Agios sur escomptes	578 699	425 771	425 771
Intérêts sur crédits de gestion et marges sur financements Zitouna	4 622 103	5 222 425	5 222 425
Gains de change	-1 005 060	-434 257	-434 257
Pertes de change	348 593	793 445	793 445
Intérêts sur crédits à moyen et long terme	1 707 410	2 629 331	2 629 331
Intérêt des prêts	-26	-15 145	-15 145
Autres intérêts	12 740	12 497	12 497
Total	7 163 785	9 623 151	9 623 151

R-10 Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Produit de cession	28 297	103 722	103 722
Autres profits divers	24 379	114 386	114 386
Total	52 676	218 108	218 108

R-11 Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Pertes sur titres de participation BACI	-119 570	-	-
Pertes Affaire Douane PV du 09/10/2023	-	-2 851 361	-
Autres pertes ordinaires divers	-4 859	-529 830	-529 830
Total	-124 429	-3 381 191	-529 830

R-12 Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024 Retraité	Solde au 31/12/2024
Impôts sur les sociétés	234 542	232 939	232 939
Contribution conjoncturelle	-	1 000	1 000
Contribution sociale de solidarité	400	400	400
Total	234 942	234 339	234 339

NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX**F-1 Dotations aux amortissements et aux provisions**

Désignation	Montant
Dot. Amort. autres immobilisations incorporelles	138 528
Dot. Amort. autres immobilisations corporelles	3 831 354
Dot. aux provisions clients douteux	211 857
Dot. aux provisions sur comptes débiteurs	1 423 058
Dot. aux provisions pour dépréciation des stocks	175 975
Dot. aux provisions pour IDR	47 028
Dot. aux prov. pour risques et charges	1 474 558
Total	7 302 358

F-2 Reprises sur provision

Désignation	Montant
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-208 685
Reprises sur provisions pour risques et charges	-119 570
Total	-328 255

F-3 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubriques "Stocks"	28 062 772	25 389 338	2 673 434
Total	28 062 772	25 389 338	2 673 434

F-4 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubriques "Clients et comptes rattachés"	57 502 023	64 673 468	-7 171 445
Total	57 502 023	64 673 468	-7 171 445

F-5 Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubriques " Autres actifs courants"	15 413 276	15 829 375	-416 099
Total	15 413 276	15 829 375	-416 099

F-6 Variation des autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Rubriques "Autres actifs financiers"	493 493	558 610	-65 117
Total	493 493	558 610	-65 117

F-7 Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubriques " Fournisseurs et comptes rattachés"	15 891 938	18 639 768	-2 747 830
Ajustement " CHIRAAT ZITOUNA"			7 247 503
Total	15 891 938	18 639 768	4 499 673

F-8 Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Rubriques autres Passifs courants	16 031 072	10 968 771	5 062 301
Intérêts courus	963 494	862 275	101 219
Provision IDR			-47 029
Ajustements " Dettes douanes"			-997 977
Total	16 994 566	11 831 046	4 118 514

F-9 Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Immobilisations corporelles	2 272 513	2 350 697	-78 184
Immobilisations incorporelles	96 272 696	137 248 311	-40 975 615
Ajustement-Leasing	-	-	490 866
Ajustement- cession des Immobilisations	-	-	-294 574
Ajustement- Réévaluation	-	-	39 052 025
TOTAL	98 545 209	139 599 008	-1 805 482

F-10 Décaissement lié à la cession d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Variation Dépôts et cautionnements	-121 210
Total	-121 210

F-11 Trésorerie au début de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	1 323 156
Découverts bancaires	-7 700 891
Effets remis à l'encaissement	883 984
Autres organismes financiers (AFC)	179
Caisses	78 531
Total	-5 415 041

F-12 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignation	Montant
Banques	608 868
Découverts bancaires	-6 952 699
Effets remis à l'encaissement	341 033
Autres organismes financiers (AFC)	56
Caisses	31 695
Total	-5 971 047

XI. ENGAGEMENTS HORS BILAN

- Engagements donnés à l'UBCI à la suite de l'obtention d'un emprunt de 2.5 MDT, destiné à financer la capacité de production de la société :
 - Une hypothèque en rang utile au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement au profit de l'UBCI du fonds de commerce dont la désignation est comme suit : « Un fonds de fabrication, réparation et vente d'accumulateurs électriques, exploité à la Rue El Fouledh, zone industrielle de Ben Arous et à la zone industrielle de Bouargoub, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment :
 - a) Enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage,
 - b) Le droit au bail des lieux d'exploitation du fonds de commerce,
 - c) Les différents objets mobiliers, le matériel et l'outillage présents et futurs servant à l'exploitation, sans exception réserves.
 - Affectation en titre de gage et nantissement en 1er rang au profit de l'UBCI de la ligne d'assemblage automatique TBS COS8 d'une valeur globale de 1.351.492 DT.
- Engagements donnés à l'UBCI à la suite de l'obtention d'un emprunt de 1.358.934 MDT, destiné à financer l'acquisition d'un terrain :
 - Une hypothèque en premier rang au profit de l'UBCI sur la totalité de l'immeuble consistant en la propriété objet du titre foncier N°619791 Nabeul, située au Sud Est de Belly en bordure de la GP1.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » suite à l'obtention d'un emprunt de 5.5 MDT, qui servira au financement de l'extension de l'usine se présentent comme suit :
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière de 2ème rang portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce et d'industrie, consistant en un siège social sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité ledit fonds.
 - Un engagement de nantissement en rang disponible du fonds de commerce lui revenant, consistant en une unité d'industrie, de vente et de réparation des batteries, sise à Bouargoub, Nabeul, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous sous le N° B142421997 ;
 - Un nantissement sur matériels de 1^{er} rang portant sur l'ensemble de matériel nouvellement acquis.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance incendie avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank ».

- Les garanties allouées à la « BIAT » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, destiné à parfaire le schéma de financement de la modernisation de l'outil de production de la société, se présentent comme suit :
 - Hypothèque au profit de la BIAT qui accepte hypothèque de rang utile de la totalité de l'immeuble consistant en la propriété dénommée « ASSAD » objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, située à la zone industrielle de Ben Arous.
 - Affectation à titre de gage et nantissement en rang utile du matériel nouvellement acquis et il est convenu que ledit matériel restera installé dans le local sis à la zone industrielle de Bouargoub et qu'il ne pourra être affecté ou déplacé à un autre local même appartenant à l'emprunteur sans l'accord express et écrit de la BIAT.
 - Affectation à titre de gage et nantissement de rang utile de l'ensemble sans aucune exception ni réserve des éléments corporels et incorporels composant le fonds de commerce d'une usine de fabrication et de vente de batteries électriques, sis à la zone industrielle de Ben Arous.
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.
 - Engagement par « ASSAD » à souscrire une assurance sinistre avec une cession de délégation au profit de la Banque Attijari de Tunisie « Attijari Bank »
- Les garanties allouées à « UIB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 10 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après-vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, Zone Industrielle Ben Arous, immatriculé au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Ben Arous , ayant pour identifiant unique n°0000863S au centre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et

l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds et la totalité du matériel.

- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaire portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619791 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m² ;
- Une hypothèque immobilière en quatrième rang et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°619792 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 3633 m² ;
- Les garanties allouées à « ATB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 5 MDT, destiné au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire de 25MDT auprès de la société Léo Holding, la filiale d'ABRAJ ; comme suit :
 - Un nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires.
 - Une hypothèque immobilière en rang utile et en pari passu avec les membres du pool bancaires portant sur la totalité du lot n°59 du plan de lotissement du titre foncier n°562433 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 5031 m² ;
- Les garanties allouées à « ATTIJARI BANK » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 3.5 MDT, dans le cadre du programme MOUSSANADA comme suit :
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619791 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie globale de 7705 m²
 - Une hypothèque immobilière en rang disponible portant sur : La totalité de la propriété, objet du titre foncier n° 619792 NABEUL, sise à Bouargoub, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie de globale de 3633 m² ;
 - Un nantissement sur fonds de commerce en rang disponible portant : sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce et d'industrie de la société ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD, ayant pour objet la vente, la commercialisation, la réparation, la fabrication en gros de batteries, ainsi que les services après- vente, dont le siège social est sis à la Rue Al Fouledh, la Zone Industrielle de Ben Arous, ayant pour identifiant unique n° 00008635 au Centre National des entreprises ainsi que les points de ventes existants et à créer, ledit fonds comprend notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité le dit fonds ainsi que le bénéfice de toute prorogation et des droits de renouvellement qui pourraient être attachés audit fonds ainsi que la totalité du matériel fixe, mobile et roulant, et toute marchandise, matière première et outillage qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.
 - Un nantissement en rang disponible sur matériel de production.
- Les garanties allouées à « ATB » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 4.3 MDT, qui servira à la couverture des impayés financiers du CMT se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile conformément aux dispositions de la loi N°2001/19 du 6 février 2001 relative au nantissement de l'outillage et de matériel d'équipement professionnel qui sera installé à la zone industrielle de Bouargoub ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité du lot N°59 du plan de lotissement du titre foncier N°562433 Nabeul, d'une superficie de (5031 m²) et situé à la zone industrielle de Bouargoub.

- Les garanties allouées à « BNA » à la suite de l'obtention d'un emprunt de 2.450 MDT, destiné à l'apurement du dépassement en compte commercial ouvert au nom de la société sur les livres de la succursale de Tunis, se présentent comme suit :
 - Un nantissement en rang utile sur le fonds de commerce et matériels inscrits au registre tenu à cet effet par le registre national des entreprises sous le N°IU 863 S consistant en une unité ayant pour objet la fabrication, la réparation et la vente d'accumulateur électrique sis à la ZI BOURGOUB ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619791 NABEUL ;
 - Une hypothèque en rang utile sur la totalité de la propriété revenant à l'emprunteur objet du TF N°619792 NABEUL.
- Garanties données à la BNA en 2025, en contre partie du bénéfice de 4,5 MTND (crédits de gestion) :
 - Nantissement en premier rang sur le fonds de commerce et le matériel de l'usine située à la Zone Industrielle de Bouargoub ;
 - Hypothèque de rang utile sur les titres fonciers TF n°619791 et TF n°619792, sis à Bouargoub
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention d'un emprunt de 8.500 MDT, destiné au financement de l'acquisition de la nouvelle ligne coulée continue « punching » :
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Un nantissement sur les fonds de commerce et équipements, en rang utile, portant sur l'ensemble des éléments corporels et incorporels relatifs au fonds de commerce dont l'activité est la fabrication, la commercialisation, la réparation, la vente en gros de batteries ainsi que les services après-vente des succursales de :
 - Gafsa situé à route de l'aéroport ras el kef - gafsa,
 - Gabés situé à avenue saleheddine al ayoubi route de Mednine - Gabés
 - Bouargoub situé à la zone industrielle de Bouargoub
 - Et de foudouk choucha – Mégrine - Ben Arous, ayant pour identifiant unique n°0000863S au registre national des entreprises et comprenant notamment l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, le droit au bail des lieux dans lesquels est exploité les dits fonds et la totalité du matériel.
- Une hypothèque affectée en faveur de la BIAT qui accepte en hypothèque de rang utile à la suite de l'extension du crédit de gestion de l'année 2024 :
 - La totalité de la propriété sise à la zone industrielle de Ben Arous, d'une contenance de 79a 76ca, faisant l'objet du titre foncier N°8066 Ben Arous, dénommé « ASSAD », à hauteur d'un million trois cent soixante mille dinars (TND : 1.360.000).
 - La totalité de la propriété sise dans le Parc d'Activités Industrielles de Bouargoub, Nabeul, d'une superficie de 6901 m², représentant la parcelle N°49 à distraire du titre foncier N°562433, à hauteur de deux millions de dinars (TND : 2.000.000).

Telle que ces propriétés se trouvent, se poursuivent et se comportent avec toutes leurs dépendances actuelles et éventuelles servitudes actives et passives utilités, appartenances aisances, bâtiments, constructions et annexes sans aucune exception ni réserve.

- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention de la filiale ASSAD INTERNATIONAL d'un emprunt Chiraet de 2.500 MDT, destiné au financement des achats locaux.
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
- Les garanties allouées à Banque ZITOUNA à la suite de l'obtention de la filiale ENAS d'un emprunt Chiraet de 2.500 MDT, destiné au financement des achats locaux.
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°665626 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;
 - Une hypothèque immobilière du 1^{er} rang sur la totalité de la propriété revenant à la société, objet du titre foncier n°647472 NABEUL, sise à la délégation de Bouargoub, gouvernorat de Nabeul ;

XII. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de la période en cours se présentent comme suit :

Libellé	31-déc-25	31-déc-24
Résultat net	4 116 861	-2 513 736
Nombre d'actions	24 000 000	24 000 000
Résultat par action	0,172	-0,105

XIII. NOTES SUR LES PARTIES LIEES

Les opérations avec les parties liées au titre de l'exercice 2025 se détaillent comme suit :

- Pour la situation arrêtée au 31 décembre 2025, les ventes réalisées avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors taxes Année 2025
ASSAD INTERNATIONAL	634 977
ENAS	2 596 942
BATTERIE ASSAD ALGERIE	37 419 708
ASIND	1 683
AS DISTRIBUTION	818 519
Total	41 471 829

- Pour la situation arrêtée au 31 décembre 2025, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les parties liées se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 2025
ASIND	65 780
ENAS	197 344
GEELEC	223 942
Total	387 066

- Les revenus provenant de la location de l'usine et des bureaux sis à la zone industrielle de Ben Arous à la société « ENAS » au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à un montant de 539 370 Dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 dinars au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Au titre de l'exercice 2025, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe les frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	374 198
ASIND	14 808
GEELEC	4 023
Total	393 029

- Courant l'exercice 2025, les filiales ASIND et EANA ont accordé à ATA des avances pour des montants respectifs de 300 KDT et 250 KDT.
- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Créances clients	Solde 31/12/2025
ASSAD INTERNATIONAL	8 111 501
ENAS	3 981 536
BATTERIE ASSAD ALGERIE	28 989 540
ASIND	2 060
As-DISTRIBUTION	6 478 255
Total	47 562 892

Dettes fournisseurs	Solde 31/12/2025
ASIND	245 886
ENAS	197 346
GEELEC	336 106
Total	779 338
Débiteurs divers	Solde 31/12/2025
GEELEC	1 954
ENAS (Notes de débit)	438 430
ASIND (Notes de débit)	33 698
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 982 524
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASIND (Dividende à recevoir)	300 000
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	19 757
AS-DISTRIBUTION	42 296
Total	7 919 467
Créditeurs divers	Solde au 31/12/2025
ASIND	312 840
EANA	260 700
GEELEC	10 674
Total	584 214

Annexe : Schéma des soldes intermédiaires de gestion 2025 (Exprimé en dinars)

PRODUITS 2025		CHARGES 2025		SOLDES		
Désignation	Montant	Désignation	Montant	Désignation	31/12/2025	31/12/2024 Retraité
Revenus					111 955 018	103 738 522
Autres produits d'exploitation					561 283	610 478
Production stockée (ou déstockage)					-3 757 654	3 422 034
Production immobilisée						
Total	0	Total	0	Production	108 758 647	107 771 034
Production	108 758 647					
		Achats consommés	60 334 788			
Total	108 758 647	Total	60 334 788	Marge sur coût matières	48 423 859	38 970 712
Marge sur coût matières	48 423 859					
Subvention d'exploitation	0	Autres charges externes	6 930 214			
Total	48 423 859	Total	6 930 214	Valeur Ajoutée Brute	41 493 645	32 463 870
Valeur Ajoutée Brute	41 493 645	Dons	423 123			
		Impôts et taxes	99 328			
		Charges de personnel	22 719 119			
Total	41 493 645	Total	23 241 570	Excédent brut (ou insuffisance) d'exploitation	18 252 075	14 213 232
Excédent brut d'exploitation	18 252 075	* ou Insuffisance Brut d'exploitation				
Autres produits ordinaires	52 676	Autres charges ordinaires	124 429			
Produits financiers	309 369	Charges financières	7 163 785			
Transfert de charges	0	Dotations aux amortissements	3 969 881			
Reprise sur provisions	328 255	Dotations aux provisions ordinaires	3 332 477			
		Impôt sur le résultat ordinaires	234 942			
Total	18 942 375	Total	14 825 514	Résultat des activités ordinaires	4 116 861	-22 529 957
Résultat positif des activités ordinaires	4 116 861	Résultat négatif des activités ordinaires *	0			
Gains extraordinaires	0	Pertes extraordinaires	0			
Effet positif des modifications comptables	0	Effet négatif des modifications comptables	20 016 221			
		Impôt sur éléments extraordinaires	0			
Total	4 116 861	Total	20 016 221	Résultat net après modifications comptables	-15 899 360	-22 529 957

--	--	--	--	--	--	--

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2025

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société
« **L'accumulateur Tunisien ASSAD** »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion avec réserves

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 10 Juillet 2025, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » (« ATA » ou « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de	158 634 625DT
Un chiffre d'affaires de	111 955 018 DT
Un résultat bénéficiaire de	4 116 861 DT
Un effet de modifications comptables de.....	-20 016 221 DT

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du point 1 et sous réserve du point 2 décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **L'Accumulateur Tunisien ASSAD** » au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de notre opinion avec réserves

1. Contentieux avec la Douane Tunisienne :

Ainsi qu'il en est fait mention au niveau de la note IX aux états financiers, suite à un contentieux avec la Douane Tunisienne, le tribunal de première instance de Ben Arous a prononcé, le 11 juillet 2024, un jugement condamnant solidairement la société ATA et son ancien représentant légal, à des amendes totalisant 234 millions de dinars.

La direction de la société affirme qu'elle collecte les vieilles batteries sur le marché local en toute légalité, qu'elle possède toutes les autorisations administratives nécessaires pour l'importation des vieilles batteries et qu'elle a exporté l'intégralité de la production issue de la transformation des vieilles batteries importées conformément aux dispositions réglementaires.

La société a poursuivi ses échanges avec les services de Douanes, afin de leur soumettre des clarifications et des justificatifs complémentaires, de nature à témoigner de la conformité légale et réglementaire de la société, ainsi que de sa bonne foi.

Un appel a été interjeté le 15 juillet 2024 à l'encontre du jugement. L'audience d'appel, initialement fixée au 9 mai 2025, a fait l'objet de plusieurs reports successifs à la demande de la société afin de permettre aux deux parties de poursuivre leurs échanges, notamment la demande de révision et de requalification des chefs de redressements formulée par la société.

Toutefois, à la date de la dernière audience, qui s'est tenue le 15 mai 2026, la cour d'appel ne s'est pas encore prononcée sur le fond du litige, ni sur la révision des chefs de redressement. L'affaire a été renvoyée à une audience ultérieure, fixée au 5 juin 2026.

En outre, la direction a déposé une demande d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025. Une proposition de la douane du 02 mai 2025 a arrêté le montant des taxes, droits et pénalités dus à 20,3 millions de dinars tunisiens à payer sur 20 tranches trimestrielles jusqu'au 27 janvier 2030. Toutefois, il a été constaté que cet échéancier n'a pas été intégré dans le système central de recouvrement du receveur des douanes compétent, condition nécessaire à l'exigibilité effective des paiements, ce qui a empêché la concrétisation de cette offre d'amnistie et son exécution à date.

Au vu de ce qui précède, nous n'avons pas pu obtenir des éléments probants suffisants et appropriés nous permettant d'apprécier la probabilité de sortie de ressources résultant de ce litige, le montant de l'obligation éventuelle ou probable ni sur la concrétisation et les effets éventuels de la procédure d'amnistie douanière engagée par la société. En raison des incertitudes significatives liées à ce point, nous ne sommes pas en mesure de déterminer les ajustements qui seraient nécessaires aux états financiers, ni d'en estimer les montants.

2. Modifications comptables affectant les résultats reportés

Comme indiqué dans la note X aux états financiers, la société a comptabilisé, au 31 décembre 2025, des ajustements pour un montant global de 17 164 860 dinars par imputation directe au compte « Modifications comptables affectant les résultats reportés ». Ces ajustements concernent principalement des provisions sur créances et sur titres de participation.

Nous considérons que ce traitement comptable n'est pas conforme à la Norme Comptable Tunisienne NCT 11 relative aux modifications comptables. En effet, la comptabilisation directe en résultats reportés n'est prévue que pour des situations spécifiques, notamment les corrections d'erreurs fondamentales et les changements de méthodes comptables, sous réserve du respect des conditions fixées par cette norme.

Les ajustements susvisés ayant la nature de provisions, ils relèvent des charges de l'exercice et ne justifient pas, en l'espèce, une imputation directe en capitaux propres. En conséquence, ils auraient dû être constatés dans le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Dès lors, les résultats reportés se trouvent minorés de 17 164 860 dinars et le résultat de l'exercice se trouve corrélativement majoré du même montant.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note IX des états financiers intitulée « Contentieux avec la Douane Tunisienne et incertitude liée à la continuité d'exploitation ». Cette note indique que la société fait l'objet d'un contentieux douanier et a déposé des demandes d'adhésion à l'amnistie douanière instituée par la loi de finances 2025 en vue de plafonner les pénalités douanières à un montant estimé à 20,3 millions de dinars. À la date d'arrêtés des états financiers, l'échéancier correspondant n'était pas encore intégré dans le système de recouvrement de l'administration douanière et la cour d'appel ne s'était pas encore prononcée sur le fond de l'affaire ni sur la révision des chefs de redressement.

Comme indiqué dans la note IX, ces événements et circonstances, conjugués à l'incertitude entourant le montant définitif des pénalités susceptibles d'être mises à la charge de la société, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers ont toutefois été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation, que nous avons considéré approprié au regard des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée au titre de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite des questions décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves » et dans la section « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Observations

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note B.2 aux états financiers relative à la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée par la société au titre de l'exercice 2025 conformément à la NCT 5. Cette opération s'est traduite par la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation de 39 millions de dinars. Il est précisé que les valeurs retenues résultent d'expertises réalisées sur ordonnances sur requête ou de doubles expertises menées par des professionnels indépendants. Certaines évaluations s'appuient toutefois sur des données de marché limitées, en raison notamment de l'absence de marché actif ou de transactions récentes pour certains terrains. En conséquence, compte tenu du caractère hautement estimatif de ces valorisations, la direction a appliqué, par prudence, la valeur la plus basse.
- La note B-5 aux états financiers fait état de l'existence de créances détenues sur la filiale Batteries Assad Algérie (« BAA ») pour un montant de 28 990 KDT dont la majeure partie remonte aux exercices antérieurs. L'encaissement de ces créances a été retardé par les difficultés opérationnelles rencontrées par BAA dans le passé, notamment lors de la crise de la COVID-19 ainsi que par les besoins en fonds nécessités par les investissements réalisés par cette filiale. La direction a entamé le rapatriement de ces créances et travaille actuellement sur un plan de financement permettant d'assurer la disponibilité des fonds en vue d'accélérer leur rapatriement.
- La valeur comptable nette de la participation d'ATA dans ASSAD INTERNATIONAL (« AI ») est de 1 301 KDT et ATA détient au 31 décembre 2025 des créances sur AI totalisant 8 112 KDT, dont 7 698 KDT remontant aux exercices antérieurs. Le Conseil d'administration d'ATA a approuvé le principe d'une fusion-absorption simplifiée avec AI, puis a reporté la date d'effet du 1er janvier 2025 au 1er janvier 2027. Les états financiers d'ATA arrêtés aux 31 décembre 2025 ne tiennent donc pas compte de cette opération de fusion.
- La note VIII aux états financiers relative à l'avis de vérification fiscale ponctuelle reçu par la société en date du 26 décembre 2025 de la part de la Direction Générale des Grandes Entreprises. Cette

vérification porte sur certaines obligations fiscales au titre de l'exercice 2021 et a démarré le 18 mai 2026 et aucun résultat n'a encore été notifié à la société à la date de ce rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration de la société.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception des points signalés au niveau du paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des

procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II - RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'avoir un impact sur notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société et au comité d'audit.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Fait à Tunis, le 01 juin 2026

**Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F**

Cabinet Sleheddine ZAHAF

Mohamed Lassaad BORJI

Sleheddine ZAHAF

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE 2025

Messieurs les actionnaires de la société
« L'accumulateur Tunisien ASSAD »
Zone industrielle Ben Arous
2013, Ben Arous.

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bienfondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Convention et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Votre conseil d'administration nous a avisés de la convention suivante, nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et autorisée par votre conseil d'administration sans faire l'objet préalablement à leur conclusion d'un rapport spécial des commissaires aux comptes destiné au conseil d'administration tel que requis par la réglementation en vigueur :

- Le Conseil d'Administration du 04 avril 2025 a autorisé la Direction Générale de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » à contracter le 26 septembre 2025 un crédit auprès de la banque UBCI pour un montant de 1 500 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2025. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 3 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 375 000 dinars, et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 37 917 dinars

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les Assemblées Générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a demandé, le 27 décembre 2023, à la banque UBCI, l'établissement d'un échéancier pour le remboursement d'un crédit de gestion dont le montant s'élève à 3 000 000 DT. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable

sur une période de 3 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 120 391 dinars. Les charges d'intérêts de l'exercice se sont élevées 190 500 à dinars.

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a demandé, le 26 septembre 2023 à la banque BIAT, l'établissement d'un échéancier pour le remboursement d'un crédit de gestion dont le montant s'élève à 1 750 000 DT. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2% et est remboursable sur une période de 2 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est nul et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 32 357 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « CHIRAET ZITOUNA » pour un montant total de de 1 922 615 dinars, remboursable sur 2 ans à compter de l'exercice 2024. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est nul, et les charges de l'exercice se sont élevées à 68 150 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « ACHGHAL ZITOUNA » pour un montant total de 1 988 479 dinars, remboursable sur 7 ans à compter de l'exercice 2024. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 742 974 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 184 882 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2023 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « MOUEDET MIHANIA » pour un montant de 6 174 285 dinars, remboursable sur 7 ans à compter de l'exercice 2024. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 5 274 146 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 539 658 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2024 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « CHIRAET ZITOUNA » pour un montant total de 3 382 318 dinars, remboursable sur 2 ans à compter de l'exercice 2025. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 625 420 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 276 430 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté courant l'exercice 2024 un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « MOUEDET MIHANIA » pour un montant total de de 329 751 dinars, remboursable sur 7 ans à compter de l'exercice 2025. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 325 127 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 34 488 dinars
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 30 septembre 2019 un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2% et est remboursable sur une période de 7 ans. En 2020, il a été établi un nouvel échéancier suite au rééchelonnement d'une partie des échéances de l'exercice 2020 en principal et intérêt. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 944 952 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 307 843 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 18 novembre 2019 un crédit auprès de la banque UIB pour un montant de 10 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 3 094 478 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 448 092 dinars.
- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté le 26 décembre 2019 un crédit auprès de la banque ATB pour un montant de 5 000 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2019. Ce crédit est rémunéré au taux TMM+2,5% et est remboursable sur une période de 7 ans.

L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 250 000 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 174 830 dinars.

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté, le 10 décembre 2020, un crédit auprès de la banque ATTIJARI BANK pour un montant de 3 500 000 dinars débloqué en totalité courant l'exercice 2020. Ce crédit est rémunéré au TMM + 1,75% et est remboursable sur une durée de 7 ans avec une période de grâce de deux ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 569 158 dinars. Les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 189 864 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt à long terme auprès de la banque ZITOUNA sous le nom de « TAMWEEL SANAD ». L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 2 905 164 dinars, et les charges de l'exercice se sont élevées à 253 141 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un crédit à moyen terme de restructuration auprès de l'ATB pour un montant de 4 300 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2,5% remboursable sur une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 2 150 000 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 279 378 dinars.
- Suite à la décision du Conseil d'Administration du 18 novembre 2020, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a contracté un emprunt auprès de la BNA pour un montant nominal de 2 450 000 dinars, rémunéré au taux TMM+2%, remboursable sur une durée de 7 ans. L'encours de cet emprunt au 31 décembre 2025 est de 1 102 500 dinars et les charges d'intérêt de l'exercice se sont élevées à 135 629 dinars.
- Le 1^{er} mai 2007, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « Assad International ». Ce contrat prévoit la location de bureaux sis aux berges du lac de Tunis moyennant le paiement d'un loyer annuel de 36 000 DT hors taxes majoré de 5% l'an à partir du 1er janvier 2009. Aucun revenu au titre de l'exercice 2025 n'a été facturé.
- Le 1^{er} juillet 2008, un contrat de location a été signé entre votre société et la société du groupe « ENAS » portant sur un bail à usage industriel d'un local sis à Ben Arous. Les revenus provenant de cette location, au titre de l'année 2025, s'élèvent à un montant de 539 370 dinars hors taxes.
- Au titre de l'exercice 2025, les revenus des prestations de service réalisés avec la société «ENAS» sont nuls.
- Courant l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a refacturé aux différentes sociétés du groupe des frais divers selon le détail suivant :

Libellé	Montant DT
ENAS	374 198
ASIND	14 808
GEELEC	4 023
Total	393 029

- Les crédits à court terme et les facilités de caisse au 31 décembre 2025 sont détaillés comme suit :

Nature des financements	Encours au 31/12/2025	Charges d'intérêt de l'exercice
Chiraet Zitouna	5 489 546	210 994
Préfinancement Export et Stocks	28 757 378	3 514 912
Préfinancement Devises	4 344 618	270 928
Découverts bancaires	6 952 699	899 326

- La société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » a accordé une caution solidaire de 200 000 dinars au profit de la société du groupe « ASSAD INTERNATIONAL » dans le cadre de la facilité de découvert bancaire que cette dernière a obtenu auprès de la BIAT.
- Par ailleurs, votre société a réalisé les opérations suivantes d'achats et de ventes avec les sociétés du groupe :
 - Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les ventes réalisées avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

Partie Liée	Ventes hors Taxes 2025
ASSAD INTERNATIONAL	634 977
ENAS	2 596 942
BATTERIE ASSAD ALGERIE	37 419 708
ASIND	1 683
AS DISTRIBUTION	818 519
Total	41 471 829

- Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, les achats (hors TVA, FODEC et TPE) réalisés avec les sociétés du groupe se présentent comme suit :

Partie Liée	Achats 2025
ASIND	65 780
ENAS	197 344
GEELEC	223 942
Total	387 066

- Les soldes des opérations avec les sociétés du groupe présentés au niveau des actifs et des passifs courants de votre société sont détaillés comme suit (en DT) :

Partie Liée	Solde au 31/12/2025
Créances clients	
ASSAD INTERNATIONAL	8 111 501
ENAS	3 981 536
BATTERIE ASSAD ALGERIE	28 989 540
AS-DIST EUROPE	6 478 255
ASIND	2 060
Total	47 562 892
Dettes fournisseurs	
ENAS	197 346
ASIND	245 886
GEELEC	336 106
Total	779 338
Débiteurs divers	
GEELEC (Notes de débit)	1 954

ENAS (Notes de débit)	438 430
ASIND (Note de débit)	33 698
ASSAD ALGERIE (Notes de débit)	4 381 093
ASSAD INTERNATIONAL (Notes de débit)	1 982 524
AS-DIST EUROPE (Notes de débit)	42 296
ASSAD ALGERIE (Dividendes à recevoir)	717 715
ASSAD INTERNATIONAL (produits à recevoir)	2 000
ASIND (Dividendes à recevoir)	300 000
ASSAD ALGERIE (produits à recevoir)	19 757
Total	7 919 467
Créditeurs divers	
GEELEC	10 674
ASIND	312 840
ENERSYS ASSAD NORTH AFRICA	260 700
Total	584 214

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants, administrateurs et membres du comité permanent d'audit, tels que visés à l'article 200- II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- En 2025, la rémunération de Monsieur Souheil Kallel, Président du Conseil d'Administration en fonction jusqu'au 1^{er} mars 2025 se compose d'une rémunération annuelle brute de 50 675 dinars et d'une prime de bilan brute de 41 176 dinars. Il a en outre bénéficié de la mise à disposition d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais y afférents.
- Le Conseil d'administration réuni le 6 février 2025 a accepté la démission de Monsieur Souheil Kallel de ses fonctions de président du conseil d'administration et a nommé Monsieur Sami Kallel en qualité de président du Conseil d'administration pour la durée restante du mandat de son prédécesseur avec effet à compter du 1^{er} mars 2025. En outre, le Conseil d'Administration du 06 février 2025 a décidé de mettre à la disposition du Président du Conseil d'Administration, une voiture de fonction avec prise en charge des frais y afférents.
- Le Conseil d'Administration réuni le 31 décembre 2025 a décidé d'accorder à Monsieur Souheil Kallel une prime de gratification de fin de service pour un montant net de 120 000 dinars.
- Le Conseil d'Administration réuni le 12 septembre 2025 a décidé de nommer Madame Myriam Mouakhar en tant que Directrice Générale de la société à partir de 15 septembre 2025 suite à la démission de l'ancien Directeur Général Monsieur Chokri Mabrouk.
Le Conseil d'Administration réuni le 16 octobre 2025 a décidé de fixer la rémunération de la nouvelle Directrice Générale à un montant annuel net de 160 000 dinars et une prime nette de 40 000 dinars au maximum.

La rémunération accordée à la Directrice Générale en 2025 totalise un montant brut de 85 087 dinars. En outre, la Directrice Générale bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.

- En 2025, la rémunération de l'ancien Directeur Général Monsieur Chokri Mabrouk (désigné par le Conseil d'Administration du 07 mars 2024) en fonction jusqu'à la date du 12 septembre 2025 totalise un montant annuel brut de 256 033 dinars y compris un solde de tout compte pour un montant brut de 75 784 dinars, tel que décidé par le Conseil d'Administration réuni le 16 octobre 2025. En outre, il a bénéficié d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents et de la prise en charge des frais de télécommunication.
- La rémunération accordée par le Conseil d'Administration du 03 septembre 2025 à Mme Myriam MOUAKHAR (Metanova Management Consulting) au titre de la mission de transformation organisationnelle détaillée du Groupe ASSAD réalisée avant sa nomination en tant que Directrice Générale, s'élèvent à 150 000 dinars hors taxes.

- L'administrateur M. Mehdi Kallel perçoit une rémunération auprès de la société en sa qualité de salarié d'un montant brut annuel égal à 325 861 dinars.
- L'Assemblée Générale Ordinaire du 10 Juillet 2025 a décidé d'allouer aux membres du Conseil d'Administration la somme brute de 75 000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2024. Une provision du même montant a été comptabilisée au titre de 2025.
- La rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit a été fixée à 26 000 dinars par l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 novembre 2024.

IV. Obligations et engagements pris envers les dirigeants de la société par les sociétés placées sous le contrôle de la société « L'Accumulateur Tunisien ASSAD » au sens de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales

- En 2025, l'administrateur M. Mehdi Kallel n'a perçu aucune rémunération en tant que gérant de la société du groupe « ENAS ».

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Fait à Tunis, le 01 juin 2026

**Les Commissaires aux Comptes
Associés - M.T.B.F**

Cabinet Sleheddine ZAHAF

Mohamed Lassaad BORJI

Sleheddine ZAHAF

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

TELNET HOLDING S.A

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

La société TELNET HOLDING S.A publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 Juin 2026. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : M Mahmoud TRIKI et M Mohamed Imed LOUKIL (FMBZ KPMG TUNISIE).

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

ACTIFS

ACTIFS NON COURANTS	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Actifs immobilisés			
Ecart d'acquisition		0,000	0,000
Immobilisations incorporelles		6 133 021,106	5 998 038,780
Moins : amortissement		-4 212 806,497	-3 367 638,972
<i>S/Total</i>	B.1	1 920 214,609	2 630 399,808
Immobilisations corporelles		26 486 252,268	26 134 419,978
Moins : amortissement		-16 054 938,479	-15 866 243,859
<i>S/Total</i>	B.1	10 431 313,789	10 268 176,119
Titres mis en équivalences	B.2	4 657 601,418	5 038 568,773
Immobilisations financières		3 108 303,952	3 083 485,107
Moins : Provisions		-2 510 427,808	-2 510 427,808
<i>S/Total</i>	B.3	597 876,144	573 057,299
Total des actifs immobilisés		17 607 005,960	18 510 201,999
Autres actifs non courants	B.4	711 981,600	0,000
Total des actifs non courants		18 318 987,560	18 510 201,999
ACTIFS COURANTS			
Stocks		1 654 021,183	3 370 459,915
Moins : Provisions		-117 497,396	-115 702,056
<i>S/Total</i>	B.5	1 536 523,787	3 254 757,859
Clients et comptes rattachés		22 690 304,846	23 476 683,610
Moins : Provisions		-3 741 141,495	-3 487 591,727
<i>S/Total</i>	B.6	18 949 163,351	19 989 091,883
Autres actifs courants		25 976 486,713	25 684 536,838
Moins : Provisions		-11 463 290,689	-11 432 434,360
<i>S/Total</i>	B.7	14 513 196,024	14 252 102,478
Placements et autres actifs financiers		6 626 968,948	6 575 770,304
Moins : Provisions		-5 800 000,000	-5 800 000,000
<i>S/Total</i>	B.8	826 968,948	775 770,304
Liquidités et équivalents de liquidités	B.9	17 617 324,720	19 176 435,432
Total des actifs courants		53 443 176,830	57 448 157,956
Total des actifs		71 762 164,390	75 958 359,955

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 130 800,000	12 130 800,000
Actions propres			
Réserves consolidés		10 587 331,838	7 729 227,635
Autres capitaux propres		697 657,828	290 898,545
Total des capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice	B.10	23 415 789,666	20 150 926,180
Résultat de l'exercice consolidé	B.11	8 427 281,077	9 540 002,706
Total des capitaux propres consolidés avant affectation		31 843 070,742	29 690 928,886
INTERETS DES MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		1 122 980,679	908 179,802
Résultat des minoritaires		646 104,578	1 029 530,510
Total des minoritaires		1 769 085,257	1 937 710,312
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	B.12	309 148,353	578 155,072
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	B.13	2 498 994,640	3 088 449,635
Total des passifs non courants		2 808 142,993	3 666 604,707
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B.14	5 489 850,826	4 735 665,248
Autres passifs courants	B.15	29 573 407,894	35 666 847,591
Concours bancaires et autres passifs financiers	B.16	278 606,677	260 603,211
Total des passifs courants		35 341 865,397	40 663 116,050
Total des passifs		38 150 008,390	44 329 720,757
Total capitaux propres et passifs		71 762 164,390	75 958 359,955

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus		80 532 097,658	68 909 586,787
Production immobilisée		365 539,120	0,000
Autres produits d'exploitation		488 727,449	422 281,608
Subvention d'exploitation			
Total des produits d'exploitation	R.1	81 386 364,227	69 331 868,395
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours	R.2	1 477 670,372	-2 883 440,419
Achats d'approvisionnements consommés	R.3	9 425 570,428	6 073 492,521
Charges de personnel	R.4	52 185 863,666	45 332 626,120
Dotations aux amortissements et aux provisions	R.5	2 043 179,542	3 078 922,752
Autres charges d'exploitation	R.6	6 241 203,915	7 008 364,907
Total des charges d'exploitation		71 373 487,923	58 609 965,881
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 012 876,304	10 721 902,514
Charges financières nettes	R.7	-222 726,090	767 382,329
Produits des placements	R.8	115 272,751	208 653,352
Autres gains ordinaires	R.9	775 734,528	10 950 075,057
Autres pertes ordinaires	R.10	782 936,533	8 275 614,358
Quote-part des titres mis en équivalence	R.11	991 028,645	905 828,560
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		11 334 701,785	13 743 462,796
Impôt sur les bénéfices	R.12	2 261 316,130	3 173 929,580
RESULTAT ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		9 073 385,655	10 569 533,216
Eléments extraordinaires (Pertes)		0,000	0,000
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		9 073 385,655	10 569 533,216
Quote part des intérêts minoritaires		646 104,578	1 029 530,510
RESULTAT NET PART DU GROUPE		8 427 281,077	9 540 002,706

GROUPE "TELNET HOLDING"

IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2025	31/12/2024
FLUX DE TRESORERIE LIES AL'EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé		9 073 385,655	10 569 533,216
<i>Ajustements pour :</i>			
. Dotation aux amortissements & provisions groupe	F.1	2 649 193,217	3 078 922,752
. Reprise sur provisions	F.1	-606 013,675	-10 650 000,000
. Variation des stocks	F.2	1 716 438,732	-2 902 808,480
. Variation des créances	F.3	786 378,764	-586 389,106
. Variation des autres actifs courants et non courants	F.4	-2 576,275	-4 241 043,717
. Variation des fournisseurs	F.5	966 509,900	263 091,991
. Variation des autres passifs	F.6	-5 759 225,997	12 506 178,673
. Plus ou moins value de cession		0,000	28 723,738
. Quote-part subvention inscrite au compte résultat		0,000	0,000
. Quote-part dans le résultat des sociétés mis en équivalence		-991 028,645	-905 828,560
. Ecart de conversion	F.7	-52 205,640	-318 258,290
. Prélèvements sur le fonds social	F.8	-2 133 240,717	-1 974 052,985
. Variation des placements et autres actifs financiers		-32 598,644	-32 832,700
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		5 615 016,675	4 835 236,532
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F.9	-1 564 248,979	-466 100,942
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		0,000	0,000
- Décaissement Titres mis en équivalence			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	F.10	-277 749,355	-181 560,000
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	F.11	239 347,900	200 387,500
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		-1 602 650,434	-447 273,442
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES FINANCEMENT			
- Rachat actions propres		0,000	0,000
- Encaissement suite à l'émission d'actions		0,000	0,000
- Dividendes et autres distributions	F.12	-5 320 473,700	-3 257 675,500
- Encaissement provenant des emprunts		0,000	0,000
- Remboursement d'emprunts		-252 193,376	-251 656,585
- Encaissement de subvention d'équipement		0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		-5 572 667,076	-3 509 332,085
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES			
		0,000	0,000
VARIATION DE TRÉSORERIE	F.13	-1 560 300,835	878 631,005
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		19 175 536,424	18 296 905,419
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		17 615 235,589	19 175 536,424

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du code des sociétés commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Selon les dispositions combinées du code des sociétés commerciales et de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises, la société TELNET HOLDING, qui est la société mère, est tenue de présenter des états financiers consolidés du groupe, où elle exerce un contrôle de droit ou de fait sur les sociétés qui le composent.

Le groupe TELNET HOLDING est composé, au 31 Décembre 2025, des sociétés suivantes :

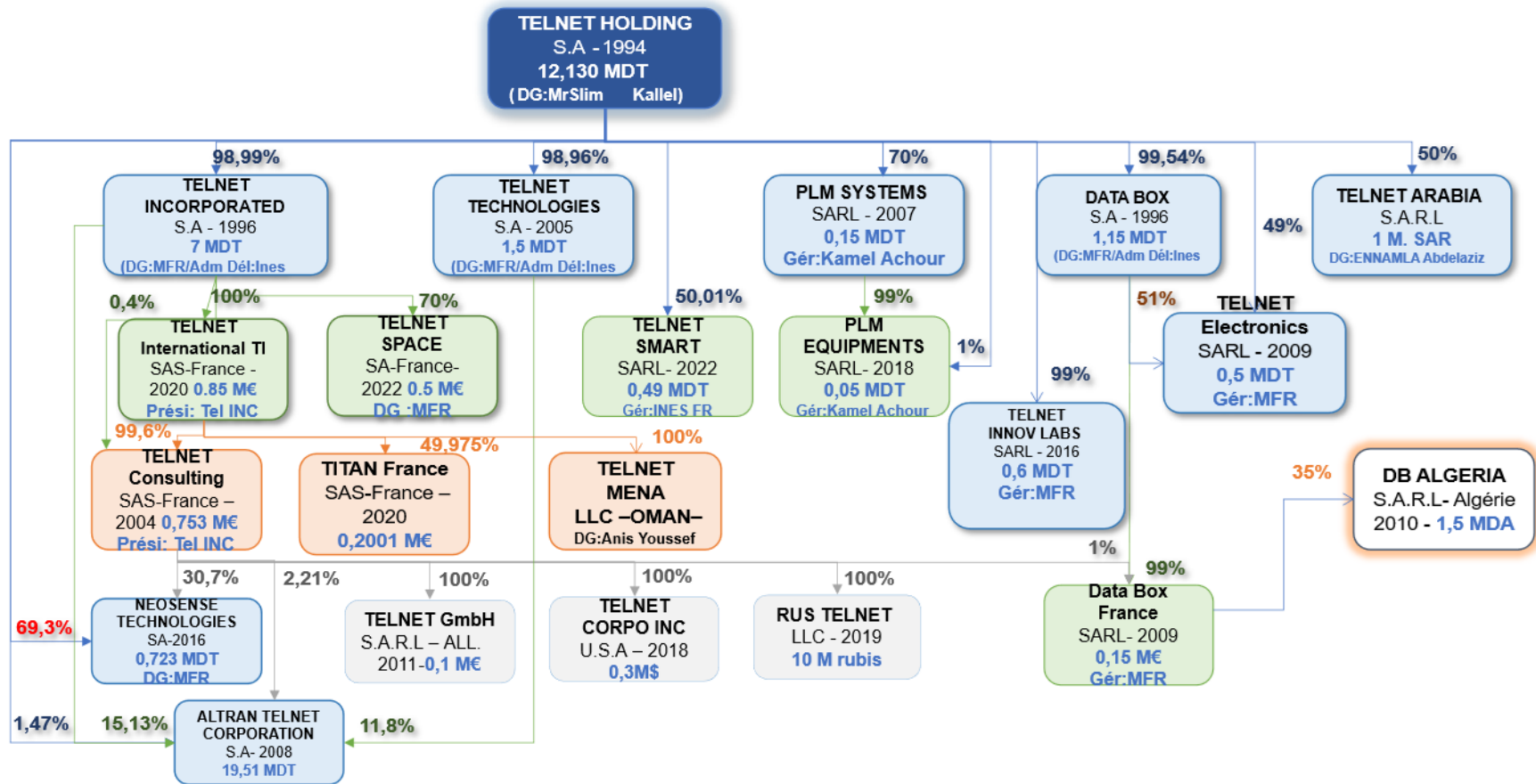
- « TELNET HOLDING » (SA) : société mère ;
- « DATA BOX » (SA) : société filiale ;
- « DATA BOX France » (SARL) : société filiale de droit français ;
- « TELNET INCORPORATED » (SA) : société filiale ;
- « TELNET TECHNOLOGIES » (SA) : société filiale ;
- « PLM SYSTEMS » (SARL) : société filiale ;
- « PLM EQUIPEMENT » (SARL) : société filiale ;
- « TELNET CONSULTING » (SAS) : société filiale de droit français ;
- « TELNET ELECTRONICS » (SARL) : société filiale ;
- « TELNET GMBH » : société filiale de droit allemand ;
- « TELNET INNOVATIONS » : société filiale ;
- « TELNET CORP INC » : société filiale de droit USA
- « TELNET SPACE » : société filiale de droit français ;
- « TELNET RUSSIE » : société filiale de droit Russe
- « TELNET INTERNATIONAL » : Société filiale de droit Français.
- « TITAN FRANCE » : Société filiale de droit français ;
- « TELNET ARABIA » : Coentreprise de droit saoudien ;
- « DB ALGERIA » : société associée de droit algérien ;
- « ALTRAN TELNET CORPORATION » (SA non résidente) : société associée ;
- « NEOSENCE Technologies » (SA) : société filiale ;
- « TELNET SMART » : société filiale de droit Tunisien ; et
- « TELNET MENA » : société filiale de droit Omanais.

La société Syphax Airlines SA n'a pas été prise en compte dans le périmètre de consolidation vu que le pourcentage de contrôle est de 9% (Inférieur à 20%). En outre, la participation est acquise et détenue dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

L'organigramme de l'ensemble consolidé se présente au 31 Décembre 2025 comme suit:

ORGANIGRAMME JURIDIQUE DU GROUPE TELNET HOLDING AU 31/12/2025



La liste des sociétés consolidées se présente comme suit :

Sociétés	% de contrôle			Type de contrôle	% d'intérêt	Mode d'intégration
	% direct	% Indirect	Total			
TELNET HOLDING	100 %	0 %	100 %	Contrôle exclusif	100 %	Intégration globale
TELNET INCORPORATED	98,99 %	0 %	98,99 %	Contrôle exclusif	98,99 %	Intégration globale
DATA BOX	99,54%	0 %	99,54%	Contrôle exclusif	99,54%	Intégration globale
DATA BOX France	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	99,54%	Intégration globale
TELNET TECHNOLOGIES	98,96%	0 %	98,96%	Contrôle exclusif	98,96%	Intégration globale
TELNET CONSULTING	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
TELNET ELECTRONICS	49%	51%	100%	Contrôle exclusif	99,77%	Intégration globale
PLM SYSTEMS	70 %	0 %	70 %	Contrôle exclusif	70 %	Intégration globale
TELNET GMBH	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
TELNET INNOVATION	99%	0%	99%	Contrôle exclusif	99%	Intégration globale
PLM EQUIPEMENTS	1%	99%	100%	Contrôle exclusif	70,30%	Intégration globale
TELNET CORP INC-USA	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
TELNET RUSSE	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
ATC	1,47%	28,52%	29,99%	Influence notable	29,68%	Mise en équivalence
DB ALGERIA	0%	35%	35%	Influence notable	34,84%	Mise en équivalence
NEOSENSE	13,93%	86,041%	99,97%	Contrôle exclusif	99,10%	Intégration globale
TELNET INTERNATIONAL	0%	100%	100%	Contrôle exclusif	98,99%	Intégration globale
TITAN FRANCE	0%	49,98%	49,98%	Influence notable	49,47%	Mise en équivalence
TELNET ARABIA	50%	0%	50%	Contrôle Conjoint	50%	Intégration proportionnelle
TELNET SPACE	0%	70%	70%	Contrôle exclusif	69,29%	Intégration globale
TELNET SMART	0%	50,01%	50,01%	Contrôle exclusif	50,01%	Intégration globale
TELNET MENA	0 %	100 %	100 %	Contrôle exclusif	98,99 %	Intégration globale

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels audités des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les sociétés « TELNET INC », « DATA BOX », « DATA BOX France », « TELNET TECHNOLOGIES », « TELNET CONSULTING », « TELNET ELECTRONICS », « PLM SYSTEMS », « TELNET GMBH », « TELNET INNOVATIONS », « PLM EQUIPEMENTS », « TELNET CORP INC », « TELNET RUSSE », « TELNET SMART », « TELNET INTERNATIONAL », « NEOSENCE TECHNOLOGIES », « TELNET SPACE », et « TELNET MENA » ont été consolidées par intégration globale.

La société « TELNET ARABIA » a été consolidée par intégration proportionnelle.

Les sociétés « ALTRAN TELNET CORPORATION – ATC » et « TITAN France » ont été consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

La méthode de la mise en équivalence est une méthode de comptabilisation selon laquelle la participation est initialement enregistrée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de l'entreprise détenue. L'état de résultat reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- La conversion des comptes des établissements étrangers ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

Le principe du caractère significatif a été adopté durant les différentes étapes du processus de consolidation.

1) L'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concerné principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation de ces comptes ;
- L'homogénéisation des méthodes d'amortissements du matériel informatique et du mobilier et matériel de bureau ;
- L'activation des contrats de leasing conclus par les sociétés consolidées ;
- L'impact de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des filiales étrangères « DATA BOX FRANCE », « TELNET CONSULTING », « TELNET GMBH », « TELNET CORP INC », « TELNET RUSSE », « TELNET SPACE », « TELNET INTERNATIONAL », « TELNET MENA » et « TELNET ARABIA » est effectuée après retraitements d'homogénéisation.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 préconise l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen annuel, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

Toutes les différences de change en résultant sont imputées aux capitaux propres.

3) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe.

4) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part. (L'obligation d'éliminer ces opérations réciproques est énoncée par le §14 de la norme comptable 35 relative aux états financiers consolidés).

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes comme les frais du siège, les charges de personnel commun, quote-part dans les honoraires de consultants...

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intragroupe.

5) Détermination de l'écart de première consolidation

La date d'entrée en périmètre de consolidation conditionne la prise en compte des données comptables de l'entreprise concernée. L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

L'écart de première consolidation a été déterminé de la manière suivante pour chaque société concernée :

- **DATA BOX**

A la date de création (01/07/1996) de la société « DATA BOX », le pourcentage de contrôle de « TELNET HOLDING » était de 99 %. A cette date, aucun écart de consolidation n'est dégagé.

Première variation du périmètre de consolidation

Suite à l'augmentation du capital réalisée en novembre 1997, il y a eu une dilution du pourcentage d'intérêt de la société « TELNET HOLDING » dans la société « DATA BOX » qui est passé de 99% à 79,60% sans changer la méthode de consolidation. Ainsi, un écart d'acquisition négatif a été déterminé comme suit :

Coût d'acquisition des titres "DATA BOX"	SNC à l'acquisition (24/11/1997)	Quote-part	Ecart d'acquisition négatif
39.800,000 a	57.909,087 B	46.095,634 c = 79,6% b	(6.295,634) d = a-c

L'augmentation de capital en question est réalisée en numéraire pour un montant de 30.000 Dinars, dont 20.000 Dinars souscrite par la société « TELNET HOLDING ».

Le résultat réalisé par la société « DATA BOX » durant les onze premiers mois de l'exercice 1997 a été déterminé proportionnellement au résultat net réalisé au 31 décembre 1997.

Cet écart d'acquisition (négatif) doit être amorti selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises qui dispose que dans la mesure où le goodwill négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues pouvant être évaluées de manière fiable à la date d'acquisition, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

(a) Le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; et

(b) Le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

La société a amorti en totalité l'écart d'acquisition déterminé pour un montant de 6.295,634 Dinars. Cet écart, non significatif, a été imputé directement en résultat reporté.

Deuxième variation du périmètre de consolidation

Suite à l'acte de cession de parts sociales conclu le 15/12/2010, la société « TELNET HOLDING » a acquis 20% du capital de la société « DATA BOX ». L'opération a dégagé un écart d'évaluation et un écart d'acquisition (Goodwill) déterminés comme suit :

Juste Valeur Construction selon rapport d'expertise	563 700,000
Valeur comptable nette (Construction)	426 519,424
Plus-value latente sur construction	137 180,576
Passif d'impôt différé / Plus-value construction	-41 154,173
Quote-part Plus-value latente sur construction (20%)	27 436,115
Quote-part Passif d'impôt différé (20%)	-8 230,835
Ecart d'évaluation	19 205,280
Coût d'acquisition des titres " DATA BOX "	2 833 050,000
SNC retraité à la date d'acquisition (15/12/2010)	2 785 381,328
Quote-part dans les capitaux propres (20%)	557 076,266
Ecart de première consolidation	2 275 973,734
Ecart d'évaluation	19 205,280
Ecart d'acquisition (Goodwill)	2 256 768,454

La situation nette comptable a été déterminée après les retraitements d'homogénéisations et d'éliminations. Le résultat réalisé par la société « DATA BOX » durant les onze premiers mois et demi de l'exercice 2010 a été déterminé proportionnellement au résultat net réalisé au 31 décembre 2010.

Cet écart d'acquisition positif (Goodwill) doit être amorti, selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

Ainsi, la société a amorti l'écart d'acquisition déterminé pour un montant de 2 256 768,454 Dinars sur une durée de vingt ans.

En 2024, la société a procédé à un test de dépréciation et a constaté l'amortissement total du solde de l'écart d'acquisition soit 672 328,945 Dinars.

- **TELNET ELECTRONICS**

A la date de création (11/06/2009) de la société « TELNET ELECTRONICS », la participation de « TELNET HOLDING » était de 49 %.

Suite à l'acte de cession de parts sociales conclu le 06/08/2009, la société « DATA BOX » a acquis 51% du capital de la société « TELNET ELECTRONICS » auprès de l'associé majoritaire. Ainsi, un écart d'acquisition positif (Goodwill) a été déterminé comme suit :

Coût d'acquisition des titres "TELNET ELECTRONICS"	SNC à l'acquisition (6/08/2009)	Quote-part	Ecart d'acquisition positif
755.000,000 a	500.000,000 B	255.000,000 c = 51% b	500.000,000 d = a-c

Le pourcentage de contrôle de la société « TELNET HOLDING » dans la société « TELNET ELECTRONICS » est passé de 49% à 100%. Ainsi, la société « TELNET ELECTRONICS » est devenue une filiale du groupe « TELNET HOLDING » et a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Cet écart d'acquisition positif (Goodwill) doit être amorti, selon les dispositions de la norme NCT 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale.

En 2015, la société a estimé que cet écart d'acquisition (Goodwill) a perdu sa valeur. Elle a amorti la totalité de sa VCN soit 366 667 dinars.

- **NEOSENSE TECHNOLOGIES (Ex AUDIOSENSE)**

A la date de création de la société Neosense Technologies (Ex Audiosense), la participation de « Telnet Holding » était de 44,66%.

Suite à l'acte de cession des actions, conclu le 17 novembre 2022, la société « Telnet Incorporated » a acquis 40 000 actions du capital de la société « Neosense Technologies » pour un montant de 200 000 dinars. Ainsi, la participation de « Telnet Holding » est devenue 97,99%. Un écart d'acquisition (Goodwill Négatif) a été déterminé comme suit :

Coût d'acquisition des titres "Neosense Technologies"	SNC à l'acquisition	Quote-part	Ecart d'acquisition négatif
200 000,000 A	607 291,550 B	332 795,769 c = 55% b	132 795,769 d = a-c

Le pourcentage de contrôle de la société « TELNET HOLDING » dans la société « NEOSENSE Technologies » est passé de 44,66% à 97,99%. Ainsi, la société « NEOSENSE Technologies » est devenue une filiale du groupe « TELNET HOLDING » et a été consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

- **Les autres sociétés consolidées**

Pour les autres sociétés consolidées, aucun écart d'acquisition n'a été constaté, puisque le prix d'acquisition des titres correspondait parfaitement à sa quote-part dans la situation nette de chaque société du groupe, le jour d'acquisition.

6) Répartition des capitaux propres et élimination des titres

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de « TELNET HOLDING » dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition, il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

V- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- 1-En date du 17 juin 2025, un arrangement global relatif aux notifications du contrôle fiscal du mois de décembre 2023 et de mars 2024, a été conclu entre la société TELNET INC et l'administration fiscale, aux termes duquel la société s'est engagée à régler les montants restants dus en principal s'élevant à 334 290,276 selon-un deuxième échéancier étalé sur une période de 3 ans.
- 2-En date du 11 décembre 2024, la société TELNET INC a déposé une demande de restitution du crédit de TVA auprès de la Direction des grandes entreprises. En date du 26 mai 2025, la société a obtenu un accord favorable portant sur la restitution d'un montant de 2 914 053,484 dinars.
- 3-Le 04 juillet 2025, un montant de 2 178 251,924 dinars a été versé à la société TELNET INC par l'administration fiscale au titre de la restitution du crédit de TVA après déduction des montants restants dû-au titre des deux échéanciers totalisant 783 001 dinars.
- 4-Le 26 août 2025, la société TELNET INC a reçu un virement de 636 229,860 dinars versé par la compagnie d'assurance, au titre de l'indemnisation représentant du sinistre résultant de l'incendie survenu le 11 août 2024 dans les locaux de la société située au technocentre aux berges du Lac de Tunis.
Le montant des dommages évalués par l'expert après prise en compte de la vétusté est de 885 110 TND. Ce montant se décompose en 813 318 TND relatif aux agencements et installations du bâtiment et 71 792TND relatifs aux équipements de restauration, totalement amortis.
- 5-En date du 01 janvier 2025, un contrat de location a été conclu entre les sociétés DATA BOX et TELNET TECHNOLOGIE portant sur un local appartenant à la société DATA BOX sis au 7ème étage de l'immeuble Ennour Centre Urbain Nord, pour un montant total annuel de 75 810 dinars HTVA.
- 6-La société « PLM SYSTEMS » a également déposé une demande de restitution de crédit de TVA en date du 28 aout 2025 pour un montant de 1 278 020,909 dinars.
- 7-La société « PLM SYSTEMS » a obtenu un prêt auprès de la société « TELNET HOLDING » pour un montant de 400 000 dinars, afin de régler sa dette fiscale et sociale. Cette opération a été approuvée par le conseil d'administration de Telnet Holding réunie le 14 mars 2025. Ce prêt a été remboursé à raison de 300.000 dinars et le solde restant dû au 31/12/205 est de 100.000 dinars.

VI- EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

1-En date du 19 janvier 2026 la société PLM SYSTEMS a reçu un montant de 870 010, 931 dinars au titre de la restitution du crédit de TVA demandée en aout 2025.

2-La date d'effet de la conversion des dividendes à payer par la société « PLM SYSTEMS » à la société Telnet Holding d'un montant de 1 134 000 dinars, en compte courant associé, rémunéré au taux de 8%conformément à la convention d'avance en compte courant préalablement conclue entre les deux sociétés, a été reporté à compter de l'exercice 2026.

3- En date du 30 mars 2026, la société Telnet Holding a reçu un avis de contrôle émanant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale portant sur les exercices 2023, 2024 et 2025.

À la date d'arrêté des états financiers, les travaux de contrôle n'ont pas encore débuté. Par conséquent, l'impact éventuel de ce contrôle ne peut être déterminé de manière fiable à cette date.

4-- Par ailleurs, en date du 30 mars 2026, la filiale Telnet Incorporated a également reçu un avis de contrôle émanant de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025. À la date d'arrêté des états financiers, les travaux de contrôle n'ont pas encore débuté. Par conséquent, l'impact éventuel de ce contrôle ne peut être déterminé de manière fiable à cette date.

VII- NOTES RELATIVES AU BILAN

B-1-Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles (y compris le goodwill) et corporelles totalisent au 31 Décembre 2025 un montant net de **12 351 528,398**

Elles se détaillent comme suit :

Immobilisations incorporelles	
Valeurs brutes	6 133 021,106
Amortissements (-)	- 4 212 806,497
Total	1 920 214,609
Immobilisations corporelles	
Valeurs brutes	26 486 252,268
Amortissements (-)	- 16 054 938,479
Total	10 431 313,789

B-1.1. Politique d'amortissement

Les immobilisations sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

Goodwill.....	5 %
Développement nanosatellite.....	20%
Logiciels.....	33 %
Constructions.....	2 %
Matériel et outillage.....	10 %
Matériel de transport.....	20 %

Equipements de bureau.....	10 %
Agencements aménagements et installations.....	10 %
Matériel informatique	15 %

B-1.2. Tableau des immobilisations et amortissements

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31 Décembre 2025

DESIGNATION	VALEURS BRUTES			AMORTISSEMENTS			V.C.N AU 31/12/2025
	SOLDE AU 31/12/2024	Variation	SOLDE AU 31/12/2025	Antérieurs	Variation	Cumul	
Ecart d'acquisition							
Goodwill	2 664 004,935	0,000	2 664 004,935	2 664 004,935	0,000	2 664 004,935	0,000
<i>sous total</i>	2 664 004,935	0,000	2 664 004,935	2 664 004,935	0,000	2 664 004,935	0,000
Immobilisations incorporelles							
Logiciels	2 042 108,915	868,352	2 042 977,267	1 746 969,317	34 832,697	1 781 802,014	261 175,253
Invest Développement nanosatelli	3 955 929,865	134 113,974	4 090 043,839	1 620 669,655	810 334,828	2 431 004,483	1 659 039,356
<i>sous total</i>	5 998 038,780	134 982,326	6 133 021,106	3 367 638,972	845 167,525	4 212 806,497	1 920 214,609
Immobilisation corporelles							
Terrain	1 551 346,231	0,000	1 551 346,231	0,000	0,000	0,000	1 551 346,231
Construction	6 579 873,672	0,000	6 579 873,672	1 979 434,830	436 971,105	2 416 405,935	4 163 467,737
AAI, matériel et outillage	7 855 183,640	-235 092,954	7 620 090,686	6 064 054,534	-759 563,140	5 304 491,394	2 315 599,292
Matériel informatique	5 742 631,749	349 239,747	6 091 871,496	4 414 035,917	360 814,073	4 774 849,990	1 317 021,506
Matériel de transport	1 132 718,423	7 000,000	1 139 718,423	827 053,535	41 202,570	868 256,105	271 462,318
Equipement de bureau	3 272 666,263	230 685,497	3 503 351,760	2 581 665,043	109 270,012	2 690 935,055	812 416,705
<i>sous total</i>	26 134 419,978	351 832,290	26 486 252,268	15 866 243,859	188 694,620	16 054 938,479	10 431 313,789
TOTAL GENERAL	34 796 463,693	486 814,616	35 283 278,309	21 897 887,766	1 033 862,145	22 931 749,911	12 351 528,398

B-2 Titres mis en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Participation au capital d'Altran Telnet Corp	3 543 309,750	4 353 360,300
Participation au capital de TITAN France	1 114 291,668	685 208,473
Total	4 657 601,418	5 038 568,773

B-3 Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Titres de participation « SYPHAX AIRLINES »	2 500 000,000	2 500 000,000
Titres de participation « SGTS »	60 000,000	60 000,000
Prêts au personnel	344 765,103	359 241,003
Dépôts et cautionnements versés	203 538,849	164 244,104
S/Total	3 108 303,952	3 083 485,107
(-) Provisions	2 510 427,808	2 510 427,808
Total	597 876,144	573 057,299

B-4 Charges à répartir

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Charges à répartir Telnet MENA	711 981,600	0,000
Total Autres Actifs non courants	711 981,600	0,000

B-5 Stocks

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Stocks prestation de service encours	1 317 442,650	3 126 408,892
Stocks de marchandises	336 578,533	244 051,023
S/Total	1 654 021,183	3 370 459,915
(-) Provisions	-117 497,396	-115 702,056
Total	1 536 523,787	3254 757,859

B-6 Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Clients ordinaires	18 662 909,260	19 763 607,268
Clients douteux	4 027 395,586	3 713 076,342
S/Total	22 690 304,846	23 476 683,610
(-) Provisions	-3 741 141,495	-3 487 591,727
Total	18 949 163,351	19 989 091,883

B-7 Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Etat crédit de TVA à reporter	3 705 787,363	5 510 852,478
Etat crédit de TVA à restituer suivant décision	870 010,931	0,000
Débiteurs divers	10 200 319,466	10 115 483,109
Charges constatées d'avance	646 324,406	396 757,575
Avances au personnel	103 469,083	86 717,230
Fournisseurs d'immo. avances et acomptes	102 363,324	122 363,324
Fournisseurs d'expl. avances et acomptes	257 516,007	1 730 956,743
Fournisseurs avoirs à recevoir	34 091,608	55 928,412
Produits à recevoir	6 047 484,994	4 728 265,177
Créance sur cession immobilisation	16 001,000	16 001,000
Etat excédent d'impôt à reporter	3 918 820,272	2 846 913,531
Blocage de fonds	74 298,259	74 298,259
(Provisions)	-11 463 290,689	-11 432 434,360
Total	14 513 196,024	14 252 102,478

B-8 Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
AXIS TRESORIE SICAV	56 143,890	25 544,554
BLOCAGE TITRE SANADET SICAV	13 847,520	13 709,760
BLOCAGE TITRE AXIS TRESO SICAV	534 898,152	533 044,764
BLOCAGE TITRE SALAMET CAP	140,886	132,726
Echéances à moins d'un an sur prêts personnel	221 938,500	203 338,500
Prêt à court terme Syphax Airlines	5 800 000,000	5 800 000,000
(Provisions)	-5 800 000,000	-5 800 000,000
Total	826 968,948	775 770,304

B-9 Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Banques	16 932 102,701	18 492 442,232
Blocage fonds TND / gel comptes	591 609,761	591 062,738
Blocage fonds EURO / gel comptes	72 145,828	71 001,968
Divers cautions bancaires	7 081,860	7 081,860
Caisse	14 134,570	14 596,634
Avances sur dépenses	250,000	250,000
Total	17 617 324,720	19 176 435,432

B-10 Capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice

Les capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice totalisent au 31 Décembre 2025 un montant de **23 415 789,666**

Le tableau de répartition des capitaux propres consolidés, présenté ci-après, donne de plus amples informations sur le détail de ces soldes :

Tableau de partage des capitaux propres	Capital social libéré	Réserves	Résultats reportés	Réserves pour fonds social	Réserves consolidées	Total C.P avant Résultat de l'exercice
Capitaux propres avant consolidation	33 537 724,726	2 859 796,534	1 660 338,926	697 657,828		
Ajustement	-	-	- 3 032 803,986		1 228 747,927	
Homogénéisation			190 193,893			
Elimination			7 138 173,462		- 3 292 664,190	
Répartition	- 21 406 924,726	- 2 859 796,534	- 5 955 902,295		12 651 248,101	
Capitaux propres consolidés avant résultat de l'exercice	12 130 800,000	-	-	697 657,828	10 587 331,838	23 415 789,666

B-11 Résultat de l'exercice consolidé

Le résultat de l'exercice consolidé 2025 (part du groupe) totalise **8 427 281,077**

Le tableau présenté ci-après, donne de plus amples informations sur les modalités de détermination du résultat consolidé.

	Avant consolidation	Ajustement	Homogénéisation	Elimination	TOTAL
Produits d'exploitation					
Revenus	88 546 562,359	-		- 8 014 464,701	80 532 097,658
Production immobilisée				365 539,120	365 539,120
Produits des participations	4 758 685,000			- 4 758 685,000	-
Autres produits d'exploitation	3 016 947,949			- 2 528 220,500	488 727,449
Subvention d'exploitation					-
Total	96 322 195,308	-	-	- 14 935 831,081	81 386 364,227
Charges d'exploitation					
Variation des stocks des produits finis et des encours	1 477 670,372			-	1 477 670,372
Achats d'approvisionnements consommés	13 183 558,889	-		- 3 757 988,461	9 425 570,428
Charges de personnel	52 185 863,666	-			52 185 863,666
Dotations aux amortissements et aux provisions	1 554 533,649	483 044,782	7 703,404	- 2 102,293	2 043 179,542
Autres charges d'exploitation	12 635 081,915	-		- 6 393 878,000	6 241 203,915
Total	81 036 708,491	483 044,782	7 703,404	- 10 153 968,754	71 373 487,923
Résultat d'exploitation	15 285 486,817	-	483 044,782	- 4 781 862,327	10 012 876,304
Charges financières nettes					
Charges financières nettes	- 135 961,719			- 86 764,371	- 222 726,090
Produits des placements	1 654 938,122			- 1 539 665,371	115 272,751
Autres gains ordinaires	981 738,856	- 206 004,328		-	775 734,528
Autres pertes ordinaires	988 940,861	- 206 004,328		-	782 936,533
Quote-part des Titres mis en équivalence		991 028,645			991 028,645
Résultat des activités ordinaires avant impôt	17 069 184,653	507 983,863	- 7 703,404	- 6 234 763,327	11 334 701,785
Impôt sur les bénéfices	2 262 966,555	- 109,744	- 1 540,681	-	2 261 316,130
Résultat des activités ordinaires après impôt	14 806 218,098	508 093,607	- 6 162,723	- 6 234 763,327	9 073 385,655
Eléments extraordinaires (Pertes)					
Eléments extraordinaires (Pertes)					-
Résultat net de l'exercice	14 806 218,098	508 093,607	- 6 162,723	- 6 234 763,327	9 073 385,655
Quote-part des minoritaires dans le résultat					646 104,578
Résultat net consolidé (Part du groupe)					8 427 281,077

B-12 Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Emprunt bancaire -PLM	183 333,317	383 333,321
Emprunt Leasing -TELNET INC & TELNET SMART	125 815,036	194 821,751
Total	309 148,353	578 155,072

B-13 Provisions

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Provision individuelle TELNET HOLDING	1 740 000,000	1 740 000,000
Provision individuelle TELNET INC	114 619,627	464 619,627
Provision individuelle DATA BOX	100 000,000	100 000,000
Provision individuelle PLM SYSTEMS	75 000,000	75 000,000
Provision individuelle TELNET TECH	435 000,000	435 000,000
Provision individuelle TELNET SMART	0,000	240 000,000
Provision individuelle TELNET CONSULTING	12 508,901	12 310,576
Provision individuelle TELNET SPACE	21 866,112	21 519,432
Total	2 498 994,640	3 088 449,635

B-14 Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Fournisseurs d'exploitation	5 325 256,685	4 358 746,785
Fournisseurs d'immobilisations	164 594,141	376 918,463
Total	5 489 850,826	4 735 665,248

B-15 Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Actionnaires et associés dividendes à payer	83 408,400	417 622,100
Charges à payer	10 215 926,486	9 081 841,732
Créditeurs divers	213 347,684	119 305,300
Produits constatés d'avance	3 438 797,977	4 373 471,758
Organisme de sécurité sociale	3 395 689,604	2 693 400,479
Clients avances et acomptes	5 280 332,589	11 130 161,055
Clients avoirs à établir	35 498,688	69 149,640
Rémunération due au personnel	172 021,295	174 861,144
Etat, impôts et taxes	3 406 944,629	4 275 593,841
Produits constatés créances Syphax	3 331 440,542	3 331 440,542
Total	29 573 407,894	35 666 847,591

B-16 Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Echéance à (-) d'un an sur crédit bancaire	207 510,831	200 000,004
Echéance à (-) d'un an sur crédit-bail	69 006,715	59 704,199
Découverts bancaires	2 089,131	899,008
Total	278 606,677	260 603,211

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Produits d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Chiffre d'affaires export	75 471 310,451	66 060 571,536
Chiffre d'affaires local	5 060 787,207	2 849 015,251
Production immobilisée	365 539,120	0,000
Autres produits d'exploitation	488 727,449	422 281,608
Total	81 386 364,227	69 331 868,395

R-2 Variation des stocks des produits finis et des encours

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Variation de stock - TELNET INC	430 152,852	-220 184,379
Variation de stock - TELNET TECH	-50 000,000	0,000
Variation de stock - TELNET MENA	1 097 517,520	-2 663 256,040
Total	1 477 670,372	-2 883 440,419

R-3 Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Achat carburant	89 696,158	23 865,596
Achat facturable au client	31 350,001	177 915,954
Achat de marchandises et de prestations de services	8 761 189,647	5 171 563,719
Achat Eau, Electricité et Gaz	370 316,542	365 652,726
Achat fournitures et consommables	173 018,080	334 494,526
Total	9 425 570,428	6 073 492,521

R-4 Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Salaires brut et charges connexes	51 654 743,817	44 333 614,604
Congés payés	531 119,849	999 011,516
Total	52 185 863,666	45 332 626,120

R-5 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Dot aux amort. immobilisations incorporelles	842 131,978	863 217,621
Dot aux amort. immobilisations corporelles	1 105 244,602	965 224,906
Dot aux amort. écart d'acquisition	0,000	814 404,574
Dot aux provisions immobilisations financières	0,000	13 194,556
Dot aux amort. frais des charges à répartir	355 990,800	0,000
Dot aux provisions créances	303 294,184	8 373,335
Dot aux provisions /stock et encours	1 795,340	38 653,999
Dot aux provisions autres actifs courants	40 736,313	24 390,169
Dot aux provisions pour risques et charges	0,000	371 807,792
Reprise sur provision / créance	-606 013,675	-20 344,200
Total	2 043 179,542	3 078 922,752

R-6 Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Charges locatives	825 859,016	748 160,727
Déplacement, mission et réception	1 171 861,276	1 574 389,629
Divers services extérieurs	936 722,320	1 831 463,561
Entretien & réparation	388 541,194	290 592,165
Frais de transport	37 579,108	68 417,950
Frais postaux et de télécommunication	222 778,007	247 627,813
Honoraires	1 376 456,593	1 014 638,574
Impôts et taxes	353 661,912	352 491,796
Jetons de présence	400 000,000	400 000,000
Rémunération comité d'audit	50 000,000	50 000,000
Primes d'assurances	91 316,799	86 973,895
Recherches, publicité, publication et relation public	197 194,422	170 195,594
Services bancaires	189 233,268	173 413,203
Total	6 241 203,915	7 008 364,907

R-7 Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Agios et intérêts	72 004,721	98 733,203
Intérêts sur crédits bail	32 415,795	39 115,522
Pertes et gains de change	-327 146,606	629 533,604
Total	-222 726,090	767 382,329

R-8 Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Revenus des valeurs mobilières	115 272,751	208 653,352
Total	115 272,751	208 653,352

R-9 Autres gains ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Autres gains sur éléments non récurrents et exceptionnels	775 734,528	300 075,057
Reprise sur provisions	0,000	10 650 000,000
Total	775 734,528	10 950 075,057

R-10 Autres pertes ordinaires

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Amendes et Pénalités	55 760,821	106 477,170
Pénalité douanière	0,000	7 399 432,000
Pénalité contrôle fiscal	571 946,233	652 671,027
Pertes sur éléments non récurrents et exceptionnels	155 229,479	117 034,161
Total	782 936,533	8 275 614,358

R-11 Quote-part des titres mis en équivalence

Désignation	Solde au 31/12/2025
Quote-part dans le résultat de ATC (30%)	567 295,450
Quote-part dans le résultat de Titan France	423 733,195
Total	991 028,645

R-12 Impôt sur les bénéfices

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024
Impôts sur les sociétés	1 997 128,867	2 649 873,756
Contribution de solidarité sociale (CSS)	265 836,250	386 800,000
Contribution conjoncturelle	0,000	138 904,811
Charges d'impôts différés	-1 648,987	-1 648,987
Total	2 261 316,130	3 173 929,580

NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE

F-1 Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2025
Dot aux amort. Immobilisations incorporelles	842 131,978
Dot aux amort. Immobilisations corporelles	1 105 244,602
Dot aux amort. Écart d'acquisition	355 990,800
Dot aux provisions immobilisations financières	303 294,184
Dot aux amort. Frais préliminaires	1 795,340
Dot aux provisions créances	40 736,313
Reprise sur provision / créance	-606 013,675
Total	2 043 179,542

F-2 Variation des stocks

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Stocks prestation de service encours	3 126 408,892	1 317 442,650	1 808 966,242
Stocks de marchandises	244 051,023	336 578,533	-92 527,510
TOTAL	3 370 459,915	1 654 021,183	1 716 438,732

F-3 Variation des créances

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Clients ordinaires	19 763 607,268	18 662 909,260	1 100 698,008
Clients douteux	3 713 076,342	4 027 395,586	-314 319,244
TOTAL	23 476 683,610	22 690 304,846	786 378,764

F-4 Variation des autres actifs

Désignation	Solde au 31/12/2024	Solde au 31/12/2025	Variation
Etat crédit de TVA à reporter	5 510 852,478	3 705 787,363	1 805 065,115
Etat crédit de TVA à restituer suivant décision	0,000	870 010,931	-870 010,931
Débiteurs divers	10 115 483,109	10 200 319,466	-84 836,357
Charges constatées d'avance	396 757,575	646 324,406	-249 566,831
Avances au personnel	86 717,230	103 469,083	-16 751,853
Fournisseurs d'expl. avances et acomptes	1 730 956,743	257 516,007	1 473 440,736
Fournisseurs avoirs à recevoir	55 928,412	34 091,608	21 836,804
Produits à recevoir	4 728 265,177	6 047 484,994	-1 319 219,817
Etat excédent d'impôt à reporter	2 846 913,531	3 918 820,272	-1 071 906,741
Blocage de fonds	74 298,259	74 298,259	0,000
Autres actifs non courants	0,000	711 981,600	-711 981,600
Ajustement / Résorption Charges à répartir	0,000	355 990,800	-355 990,800
Elimination dividendes à recevoir du titre mise équivalence	0,000	-1 377 346,000	1 377 346,000
Total	25 546 172,514	25 548 748,789	-2 576,275

F-5 Variation des fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Fournisseurs d'exploitation	5 325 256,685	4 358 746,785	966 509,900
Total	5 325 256,685	4 358 746,785	966 509,900

F-6 Variation des autres passifs

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Charges à payer	10 215 926,486	9 081 841,732	1 134 084,754
Créditeurs divers	213 347,684	119 305,300	94 042,384
Produits constatés d'avance	3 438 797,977	4 373 471,758	-934 673,781
Organisme de sécurité sociale	3 395 689,604	2 693 400,479	702 289,125
Clients avances et acomptes	5 280 332,589	11 130 161,055	-5 849 828,466
Clients avoirs à établir	35 498,688	69 149,640	-33 650,952
Rémunération due au personnel	172 021,295	174 861,144	-2 839,849
Etat, impôts et taxes	3 406 944,629	4 275 593,841	-868 649,212
Produits constatés créances Syphax	3 331 440,542	3 331 440,542	0,000
Total	29 489 999,494	35 249 225,491	-5 759 225,997

F-7 Ecart de conversion

Désignation	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2025	31/12/2024	
Ecart de conversion TELNET CONSULTING	-756 993,150	-628 116,568	-128 876,582
Ecart de conversion DATA BOX France	342 372,357	335 103,724	7 268,633
Ecart de conversion TELNET GMBH	-1 314,658	2 428,947	-3 743,605
Ecart de conversion TELNET USA	30 109,904	85 556,337	-55 446,433
Ecart de conversion TELNET RUSSIE	-131 886,406	-281 177,797	149 291,391
Ecart de conversion TELNET INTERNATIONAL	105 537,782	60 691,131	44 846,651
Ecart de conversion TELNET SPACE	55 267,411	41 508,612	13 758,799
Ecart de conversion TELNET ARABIA	10 687,737	16 853,471	-6 165,734
Ecart de conversion TELNET MENA	-73 138,760	0,000	-73 138,760
Total	-419 357,783	-367 152,143	-52 205,640

F-8 Prélèvements sur le fonds social

Désignation	Solde au
	31/12/2025
Prélèvements sur le fonds social de Telnet HOLDING	-162 299,784
Prélèvements sur le fonds social de Telnet INC	-1 317 060,566
Prélèvements sur le fonds social de Telnet TECH	-257 551,174
Prélèvements sur le fonds social de Telnet SMART	-220 973,325
Prélèvements sur le fonds social de DATA BOX	-35 754,828
Prélèvements sur le fonds social de PLM	-139 601,040
Total	-2 133 240,717

F-9 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	Solde au	Solde au	Variation
	31/12/2024	31/12/2025	
Logiciels	2 042 108,915	2 042 977,267	-868,352
Invest Développement nanosatellite	3 955 929,865	4 090 043,839	-134 113,974
Terrain	1 551 346,231	1 551 346,231	0,000
Construction	6 579 873,672	6 579 873,672	0,000
AAI, matériels et outillages	7 699 829,402	7 462 958,632	236 870,770
Matériel informatique	5 742 631,749	6 091 871,496	-349 239,747
Matériel de transport	1 132 718,423	1 139 718,423	-7 000,000
Equipement de bureau	3 272 666,263	3 503 351,760	-230 685,497
Aménagements	155 354,238	157 132,054	-1 777,816
Fournisseurs d'immo. avances et acomptes	122 363,324	102 363,324	20 000,000
Fournisseurs d'immobilisations	-376 918,463	-164 594,141	-212 324,322
Ajust./Valeur Brute des immobilisations cédées	0,000	885 110,041	-885 110,041
Total	31 877 903,619	33 442 152,598	-1 564 248,979

F-10 Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2025
Décaissement suite à l'octroi de prêts /TELNET HOLDING	-10 000,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts et caution /TELNET INC	-97 000,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts / TELNET TECH.	-12 000,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts /PLM	-3 000,000
Décaissement suite à l'octroi de prêts /TELNET SMART	-104 600,000
Caution / marché Tunisie Télécom / DATA BOX	-34 277,355
Décaissement suite à l'octroi de prêts et caution /TELNET Consulting	-16 872,000
Total	-277 749,355

F-11 Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2025
Remboursement de prêts/ TELNET HOLDING	20 240,000
Remboursement de prêts et Cautions / TELNET INC	124 118,500
Remboursement de prêts / TELNET TECHNOLOGIES	16 502,000
Remboursement de prêts / DATA BOX	1 200,000
Remboursement de prêts et cautions/ PLM	31 585,000
Remboursement de prêts / TELNET SMART	33 892,000
Remboursement de prêts / TELNET Consulting	11 810,400
Total	239 347,900

F-12 Dividendes et autres distributions

Désignation	Solde au 31/12/2025
Actionnaires TELNET HOLDING	-4 245 745,700
Actionnaires TELNET INC	-95,000
Actionnaires TELNET TECH	-63,000
Actionnaires TELNET SMART	-1 074 570,000
Total	-5 320 473,700

F-13 Variation de trésorerie

Désignation	Solde au 31/12/2025	Solde au 31/12/2024	Variation
Banques	16 932 102,701	18 492 442,232	-1 560 339,531
Blocage fonds TND / gel comptes	591 609,761	591 062,738	547,023
Blocage fonds EURO / gel comptes	72 145,828	71 001,968	1 143,860
Diverses cautions bancaires	7 081,860	7 081,860	0,000
Caisses	14 134,570	14 596,634	-462,064
Avances sur dépenses	250,000	250,000	0,000
Découverts bancaires	-2 089,131	-899,008	-1 190,123
Total	17 615 235,589	19 175 536,424	-1 560 300,835

VIII- INFORMATIONS DE DURABILITE ET RISQUES CLIMATIQUES DANS LES ETATS FINANCIERS 2025 :

Le groupe TELNET a engagé, au titre de l'exercice 2025, une première démarche de présentation des informations ESG financièrement significatives, conformément aux recommandations du Conseil du Marché Financier des 25 décembre 2025 et 13 février 2026.

1. Gouvernance

Le Conseil d'Administration et la direction générale de TELNET jouent un rôle primordial dans la définition, l'approbation et le suivi de la stratégie ESG.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'appréciation et de l'approbation des risques ESG qui sont susceptibles d'avoir une incidence financière significative à travers le Comité d'Audit et de Management des Risques qui assure la surveillance périodique des risques.

La Direction Qualité est responsable de la gouvernance ESG du Groupe. À ce titre, elle pilote le Système de Management Intégré (SMI), couvrant la RSE, la Qualité et la Sécurité de l'information, et assure le pilotage ainsi que la coordination transversale au sein du Groupe.

Cette gouvernance s'appuie sur un SMI certifié selon les normes ISO 9001 (Qualité) et ISO 27001 (Sécurité de l'information), et reconnu par l'obtention d'une médaille EcoVadis, attestant de la performance de Telnet en matière d'ESG et reflétant la maturité de sa gouvernance et de ses pratiques extra-financières. Elle garantit par ailleurs la cohérence, la fiabilité et la consolidation du reporting ESG.

TELNET fait partie du top 12% des entreprises évaluées par EcoVadis dans le secteur d'activité Programmation informatique ; conseils et activités connexes.

2. Stratégie ESG

Face aux défis sociétaux et environnementaux dans l'ère du numérique et l'accélération des nouvelles réglementations en la matière, TELNET s'engage dans le numérique responsable et vise:

- ✚Gouvernance responsable et Ethique des affaires
- ✚Meilleure image du groupe dans son écosystème et auprès de ses parties prenantes
- ✚Moindre impact de ses activités sur l'environnement
- ✚Un environnement stimulant, respectueux et inclusif pour les collaborateurs
- ✚Innovation technologique responsable.

L'engagement stratégique de TELNET par pilier ESG sont les suivants :

Pilier Gouvernance :

- Veille réglementaire renforcée
- Code d'éthique et politique anticorruption
- Politique de protection des données
- Audit cyber annuel indépendant
- Devoir de vigilance auprès de nos clients : 94% étant l'indice de satisfaction des clients (moyenne sur les 3 dernières années)
- Mise en place d'un groupe stratégique IA

Pilier Social :

- Marketing RH renforcé (marque employeur)
- Développement des compétences à travers Telnet Academy (intégration de l'IA)
- Evolution de carrière
- Télétravail et temps flexible

Cette dynamique RH a contribué à une amélioration notable de la rétention des talents, 2025 ayant été marquée par une baisse du turnover de 5%.

Pilier Environnemental :

- Mesures de réduction de la consommation électrique (Télétravail, système d'éclairage LED, Ecogestes.)
- Solutions digitales à moindre impact carbone (virtualisation + migration vers le Cloud) ;
- Recyclage/Réutilisation des équipements en fin de vie ;
- Développement des solutions IOT, notamment dans l'aérospatial, contribuant à la lutte contre le changement climatique (agriculture intelligente, suivi des barrages...).

3.Gestion des risques et opportunités

3.1 Risques identifiés

TELNET assure une veille en continue des facteurs ESG susceptibles d'avoir un impact sur sa pérennité financière.

- Risques stratégiques :

Risques de dépendance à certains clients

Risques cyberattaques

Risque de perte de leadership technologique par manque ou retard d'intégration de l'IA dans ses activités et processus

- Risques sociaux :

Perte des compétences clés

Inadéquation des compétences dans un contexte d'évolution technologique rapide de l'IA

- Opportunités :

Dans le cadre de sa charte du numérique responsable, promotion et vente des solutions éco-conçues, inclusives et durables.

3.2 Processus de gestion

Cette analyse des risques et opportunités ESG fait l'objet d'un suivi et mise à jour périodiques et reportés au comité risques CAMR :

- Analyse des risques intégrée au système global de gestion des risques.
- Tests réguliers d'intrusion et audits cyber.
- Plans de maintien de la continuité d'activité PCA.

4.Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF)

Le mécanisme MACF est entré en application à compter du 1er janvier 2026. A l'heure actuelle, ce mécanisme n'est pas applicable chez la Société TELNET HOLDING étant donné que son objet ne rentre pas dans le champ de son application.

5.Indicateurs ESG

TELNET publie ses indicateurs quantitatifs ESG jugés matériellement pertinents au regard de ses activités.

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

<i>Produits</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>Charges</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>Soldes intermédiaires</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>2 024</i>
Revenus et autres produits d'exploitation	81 020 825,107	ou Destockage de production	1 477 670,372			
Production immobilisée	365 539,120					
Total	81 386 364,227	Total	1 477 670,372	• Production de l'exercice	79 908 693,855	72 215 308,814
• Production de l'exercice	79 908 693,855	Achats consommés	9 425 570,428	• Marge sur coût matière	70 483 123,427	66 141 816,293
• Marge sur coût matière	70 483 123,427	Autres charges externes	5 887 542,003			
Subventions d'exploitation		Total	5 887 542,003	• Valeur ajoutée	64 595 581,424	59 485 943,182
Total	70 483 123,427					
• Valeur ajoutée	64 595 581,424	Impôt, taxes et versements assimilés	353 661,912			
		Charges de personnel	52 185 863,666	• Excédent brut d'exploitation	12 056 055,846	13 800 825,266
Total	64 595 581,424	Total	52 539 525,578			
• Excédent brut d'exploitation	12 056 055,846	Dotations aux amortissements et aux provisions	2 043 179,542			
Reprises sur charges et transferts de charges	0,000	Autres charges ordinaires	782 936,533			
Autres produits ordinaires	775 734,528	Charges financières nettes	-222 726,090			
Produits financiers	115 272,751	Quote-part des titres mis en équivalence	-991 028,645			
		Impôt sur le résultat ordinaire	2 261 316,130			
Total	12 947 063,125	Total	3 873 677,470	• Résultat des activités ordinaires	9 073 385,655	10 569 533,216
• Résultat des activités ordinaires	9 073 385,655					
Gains extraordinaires	0,000	Pertes extraordinaires	0,000			
Effet positif des modifications comptables	0,000	Effet négatif des modifications comptables	0,000			
		Impôt sur éléments extraordinaires et modifications comptables	0,000			
Total	9 073 385,655	Total	0,000	• Résultat net après modifications comptables	9 073 385,655	10 569 533,216

Tunis, le 04 juin 2026

Messieurs les actionnaires de la société « TELNET HOLDING SA »
Immeuble Ennour Centre Urbain Nord-1082- Tunis Mahrajene

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025

1-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société TELNET HOLDING SA et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés présentent :

Un total bilan de	71 762 164,390 TND
Un résultat bénéficiaire (part du groupe) de	8 427 281,077 TND

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 10 avril 2026 sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joint du groupe constitué par la société TELNET HOLDING SA et ses filiales sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles d'éthique qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note n°VI « **Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice** » qui décrit les faits suivants :

-A la date du 30 mars 2026, la société TELNET HOLDING a reçu un avis de contrôle émanant de la CNSS couvrant les exercices 2023,2024 et 2025.

-A la date du 30 mars 2026, la société Telnet INCORPORATED a reçu un avis de contrôle CNSS couvrant les exercices 2023, 2024 et 2025.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous n'avons pas identifié de questions clés de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration de la société TELNET HOLDING. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait .

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relative états financiers consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des états financiers consolidés, ne comportant pas d'anomalie significatives , que celle -ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité de l'exploitation sauf si la direction a l'intention de mettre le groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe aux personnes constituant le gouvernement du groupe de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

- Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

- L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes ISA permettra de toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou cumulées, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.
- Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.
- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations fournies les concernant par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des conditions ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les états financiers, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements les sous-jacents d'une manière telle qu'ils donnent une présentation sincère.
- Nous communiquons aux personnes constituant le gouvernement d'entreprise notamment l'étendue des travaux d'audit et du calendrier de réalisation prévus et les constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne, relevée de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinente concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérées comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés d'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

2-RAPPORT relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud TRIKI

Mohamed Imed LOUKIL
F.M.B.Z KPMG Tunisie

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Immobilière et de Participations - SIMPAR –

Siège social : 14, rue Masmouda –Mutuelleville-1082 Tunis

La Société Immobilière et de Participations - SIMPAR - publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25 Juin 2026. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Samir Laabidi et Mr Anis SMAOUI.

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIFS
 (Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2025 31 décembre 2024

ACTIFS NON COURANTS

Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	225 248	223 863
	Moins : amortissements		-221 351	-214 606
			3 897	9 257
	Immobilisations corporelles	3	7 743 663	7 774 952
	Moins : amortissements		-5 824 411	-5 438 041
			1 919 252	2 336 911
	Immobilisations financières	4	15 879 175	15 812 085
	Moins : provisions		-5 884 234	-5 797 294
			9 994 941	10 014 791
	Titres mis en équivalence	5	12 032 833	11 423 741
	Actifs d'impôt différé	6	8 446 215	5 631 521
	Total des actifs non courants		32 397 138	29 416 221
ACTIFS COURANTS	Stocks	7	216 273 042	213 962 471
	Moins : provisions		-796 033	-802 356
			215 477 009	213 160 115
	Clients et comptes rattachés	8	2 423 260	2 348 420
	Moins : provisions		-512 646	-350 657
			1 910 614	1 997 763
	Autres actifs courants	9	18 445 960	16 629 188
	Moins : provisions		-232 738	-312 673
			18 213 222	16 316 515
	Placements et autres actifs financiers	10	672 323	1 330 195
	Moins : provisions		-53 817	-53 817
			618 506	1 276 378
	Liquidités et équivalents de liquidités	11	6 356 631	6 460 273
	Total des actifs courants		242 575 982	239 211 044
	TOTAL DES ACTIFS		274 973 120	268 627 265

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

BILAN CONSOLIDÉ - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

Notes 31 décembre 2025 31 décembre 2024

		Notes	31 décembre 2025	31 décembre 2024
CAPITAUX PROPRES	Capital social		5 500 000	5 500 000
	Avoirs du groupe		-499 650	-499 650
	Réserves consolidées		34 760 663	38 343 467
	Résultat consolidé		-4 130 924	-7 700 174
	Total des capitaux propres du groupe	12	35 630 089	35 643 643
	Intérêts minoritaires		5 268 238	2 165 754
	Total des capitaux propres		40 898 327	37 809 397
PASSIFS				
Passifs non courants	Emprunts	13	103 218 940	100 630 159
	Autres passifs financiers	14	2 065 433	2 051 404
	Provisions	15	2 881 537	2 693 815
	Total des passifs non courants		108 165 910	105 375 378
Passifs courants	Fournisseurs et comptes rattachés	16	22 538 064	22 835 729
	Autres passifs courants	17	25 460 502	23 929 140
	Emprunts et autres passifs financiers courants	18	71 996 044	73 378 066
	Concours bancaires	19	5 914 273	5 299 555
	Total des passifs courants		125 908 883	125 442 490
	Total des passifs		234 074 793	230 817 868
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		274 973 120	268 627 265

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION	Chiffre d'affaires immobilier	20	53 307 031	17 098 123
	Produits des participations	21	454 014	551 991
	Autres produits d'exploitation	22	174 106	334 196
	Total des produits d'exploitation		53 935 151	17 984 310
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation des stocks de produits finis et des en-cours	23	-9 247 987	-46 547 619
	Achats de terrains		3 050 328	-
	Achats d'études et de prestations de services		1 254 691	2 158 023
	Achats de matériels, équipements et travaux		35 524 904	45 854 852
	Charges de personnel	24	9 186 345	9 078 561
	Dotations aux amortissements et aux provisions	25	568 830	-264 359
	Autres charges d'exploitation	26	2 848 525	3 299 510
	Total des charges d'exploitation		43 185 636	13 578 968
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION		10 749 515	4 405 342
	Charges financières nettes	27	-18 288 503	-16 896 397
Autres gains ordinaires		195 859	247 212	
Autres pertes ordinaires		-231 221	-137 812	
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-7 574 350	-12 381 655	
Impôt sur les sociétés	28	2 692 396	1 824 284	
Éléments extraordinaires		-	-	
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		-4 881 954	-10 557 371	
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		614 373	434 946	
RÉSULTAT NET DU GROUPE		-4 267 581	-10 122 425	
Part du groupe		-4 130 924	-7 700 174	
Intérêts minoritaires		136 657	2 422 251	

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE (Montants exprimés en dinars)		Notes	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Résultat net		-4 130 924	-7 700 174
	Part des minoritaires dans le résultat des sociétés consolidées		-136 657	-2 422 251
	Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-614 373	-434 946
	• Ajustements pour :			
	- Amortissements & provisions		568 830	-264 359
	• Variations des :			
	- Stocks		-9 247 987	-46 584 036
	- Clients		-73 340	2 456 524
	- Autres actifs		-3 634 703	-8 955 619
	- Fournisseurs et autres passifs		6 437 722	25 864 717
	• Plus ou moins-values sur sortie d'immobilisations et autres produits de placements		-9 565	-21 900
	Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'exploitation		-10 840 997	-38 062 044
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		9 565	63 106
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-44 281	-20 180
	Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		573 078	511 823
	Décaissements pour acquisition d'immobilisations financières		-222 184	-449 773
	Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités d'investissement		316 178	104 976
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	Dividendes et autres distributions		-	-16 968
	Encaissements provenant des emprunts		29 132 775	55 030 000
	Remboursements d'emprunts		-19 142 296	-23 711 631
	Fonds social (variation)		-174 437	-175 225
	Flux de trésorerie affectés aux (provenant des) activités de financement		9 816 042	31 126 176
	Incidence de la variation du périmètre de consolidation		-9 583	-
	VARIATION DE TRÉSORERIE		-718 360	-6 830 892
	Trésorerie au début de l'exercice		1 160 718	7 991 610
	Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 & 19	442 358	1 160 718

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers consolidés)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS À L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La Société Immobilière et de Participations (SIMPAR), Société Mère, a le statut juridique d'une société anonyme ; elle exerce ses activités dans les domaines de la promotion immobilière et de la prise de participations. Son siège social est au 15, Rue Masmouda - Mutuelle ville - Tunis.

La SIMPAR est le premier promoteur immobilier en Tunisie dont les actions sont cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

La structure du capital social de la SIMPAR se présente comme suit au 31 décembre 2025 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale en DT	% d'intérêt
Banque Nationale Agricole (BNA)	332 951	1 664 755	30,27%
Groupe des Assurances de Tunisie	302 682	1 513 410	27,52%
CTAMA	116 349	581 745	10,58%
Société ZIED SARL	112 281	561 405	10,21%
SOIVM SICAF	58 528	292 640	5,32%
SICAR INVEST	47 189	235 945	4,29%
AFRIQUE AUTOS	29 372	146 860	2,67%
Autres actionnaires	100 648	503 240	9,14%
Total	1 100 000	5 500 000	100%

NOTE N°2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés du Groupe SIMPAR sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des normes comptables tunisiennes, dont notamment NCT35, NCT 36, NCT 37 et NCT 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1^{er} décembre 2003.

Les principes et méthodes comptables spécifiques du Groupe SIMPAR sont les suivants :

1. Consolidation

a) Filiales

Les filiales correspondent aux entreprises dans lesquelles le Groupe possède, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles il a le pouvoir d'exercer le contrôle des activités. Elles sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date de leur cession.

Toutes les transactions intra-groupe ainsi que les soldes, pertes ou profits s'y rapportant sont éliminés.

Les méthodes comptables des filiales sont, le cas échéant, modifiées afin d'assurer une homogénéité avec celles du Groupe. Une présentation distincte est faite des intérêts minoritaires.

Les filiales sont consolidées par intégration globale (I.G.).

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche.

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation. Tel est le cas des filiales en liquidation ou placées sous le contrôle d'un administrateur judiciaire. La valeur de la participation dans ces entités est reprise sous la rubrique « Participations et parts dans les entreprises liées non consolidées ».

b) Entreprises associées

Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées par mise en équivalence (M.E.).

La comptabilisation par mise en équivalence implique la constatation, dans l'état du résultat du Groupe, de la quote-part dans les résultats de l'exercice des entreprises associées. Les participations du Groupe dans les entreprises associées sont comptabilisées au bilan pour un montant reflétant la part du Groupe dans l'actif net de chaque entreprise associée.

c) Entreprises sous contrôle conjoint

Il n'existe pas au sein du Groupe SIMPAR d'entreprises sous contrôle conjoint.

2. Actions propres et d'autocontrôle

Conformément aux dispositions de la norme comptable NCT 02 relative aux Capitaux propres :

- Les actions émises par la SIMPAR et rachetées dans l'optique de régulariser les cours ou encore celles qui sont détenues par les autres filiales du Groupe sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres dans la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Plus ou moins-values sur actions propres et d'autocontrôle » ;
- Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au niveau de la rubrique « Actions propres et d'autocontrôle » sous l'intitulé « Dividendes sur actions propres et d'autocontrôle ».

3. Transactions en monnaies étrangères

Le périmètre de consolidation n'inclut pas de filiales étrangères.

Les transactions en monnaies étrangères effectuées par les Sociétés du Groupe sont comptabilisées par application du taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel la transaction a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

4. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine des Sociétés du Groupe, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Logiciels	33,33%
- Bâtiments administratifs	5%
- Bâtiments de rapport	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencements, Aménagements et Installations divers	10%
- Équipements de bureaux	20%
- Équipements informatiques	33,33%

5. Titres de participation (non consolidables)

Les titres de participation sont comptabilisés au coût, frais d'acquisition exclus. Ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entité émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée aux Sociétés du Groupe).

Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat.

6. Stocks

Pour les Sociétés de Promotion Immobilière, les stocks sont valorisés en utilisant les méthodes suivantes :

a) Terrains à bâtir ou à lotir

Les acquisitions de terrains à bâtir ou à lotir sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires directement engagés par les Sociétés du Groupe et des charges financières éventuellement encourues, à la date de clôture, suite à ces acquisitions.

b) Travaux en cours

Les travaux en cours afférents aux projets de promotion immobilière sont évalués à leur coût de production, y compris les charges financières générées par les emprunts bancaires finançant spécifiquement ces stocks, encourues à la date de clôture.

7. Provisions

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsque les Sociétés du Groupe ont une obligation actuelle résultant d'événements passés.

Les Sociétés de Promotion Immobilière constituent annuellement une provision pour réparation et maintenance au titre des projets construits, et ce, pour la meilleure estimation des dépenses de réparation qui seront éventuellement engagées par ces sociétés sur les projets de promotion immobilière commercialisés et qui ne seront pas couvertes par les retenues de garantie opérées sur les facturations des entrepreneurs ou par les contrats d'assurance décennale (en tenant compte de la franchise).

8. Revenus

Le chiffre d'affaires des Sociétés de Promotion Immobilière est constitué par des cessions définitives matérialisées par des contrats de vente signés et ayant donné lieu à la liquidation intégrale du prix de vente, et par des cessions financées en partie par des crédits et dont l'accord de financement partiel est formellement notifié.

Les ventes réalisées par les autres Sociétés du Groupe sont constatées lors de la livraison des produits et après acceptation du client ou lorsque des services sont rendus, nettes des taxes collectées pour le compte du Trésor public et des réductions commerciales consenties, et après élimination des ventes à l'intérieur du Groupe.

9. Impôt sur les sociétés

Conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue entre l'impôt courant et l'impôt différé.

➤ *Impôt courant*

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des Sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapporte le résultat.

➤ *Impôt différé*

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporaires existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs bases fiscales

Des passifs d'impôt différé sont reconnus pour toutes les différences temporaires taxables à l'exception :

- Des différences temporaires taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporaires taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont constatés pour toutes les différences temporaires déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôt exigible, et les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale.

10. Informations relatives au périmètre de consolidation

Le Groupe SIMPAR englobe onze sociétés opérant en Tunisie dans les cinq domaines d'activité suivants :

- Promotion immobilière ;
- Prises de participations et placements boursiers ;
- Capital-risque ;
- Services informatiques ;
- Investissement touristique.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, les pourcentages de contrôle et les pourcentages d'intérêt revenant au Groupe se présentent comme suit :

Société	% de contrôle	Nature du contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt
SIMPAR	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration globale	97,04%
ESSOUKNA	69,63%	Contrôle exclusif	Intégration globale	67,58%
SOGEST	69,74%	Contrôle exclusif	Intégration globale	72,52%
SIVIA	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale	78,22%
EL MADINA	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration globale	80,76%
ZIED SARL	98,58%	Contrôle exclusif	Intégration globale	70,99%
SOIVM SICAF	32,57%	Influence notable	Mise en équivalence	26,46%
T.I.S	42,00%	Influence notable	Mise en équivalence	36,82%
SODET SUD	31,60%	Influence notable	Mise en équivalence	25,40%
SICAR INVEST	27,03%	Influence notable	Mise en équivalence	22,85%

La société « immobilière des œillets » ne fait plus partie du Groupe à partir de l'exercice 2025, et ce, suite à l'augmentation du capital de la société « immobilière des œillets » par conversion des dettes de la BNA et de la renonciation de la société SIMPAR à son droit préférentiel de souscription dans l'augmentation du capital social.

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Immobilisations incorporelles :	3 897	9 257
- Logiciels	225 248	223 863
- Amortissements logiciels	-221 351	-214 606
Immobilisations corporelles :	1 919 252	2 336 911
Valeurs brutes :	7 743 663	7 774 952
- Terrains	1 569 536	1 579 101
- Matériel de transport	1 499 846	1 499 846
- Bâtiments administratifs	2 388 925	2 388 925
- Bâtiments de rapport	409 711	447 050
- Installations générales, agencements et aménagem. des constructi	138 266	151 085
- Installations générales, agencements et aménagements divers	778 019	763 413
- Equipements de bureaux	373 850	377 296
- Equipements informatiques	585 510	568 236
Moins : Amortissements	-5 824 411	-5 438 041
- Amortissements bâtiments administratifs	-2 498 903	-2 258 245
- Amortissements bâtiments de rapport	-409 711	-447 050
- Amortissements matériel de transport	-1 246 045	-1 096 258
- Amortissements AAI divers	-624 306	-595 787
- Amortissements équipements de bureaux	-362 499	-365 622
- Amortissements équipements informatiques	-543 343	-523 994
- Amortissements AAI des constructions	-139 604	-151 085
Total en DT	1 923 149	2 346 168

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Titres de participations (non consolidables)	14 518 792	14 105 887
Dépôts et cautionnements (versés)	728 685	810 570
Prêts au personnel	631 698	895 628
<i>Total brut en DT</i>	15 879 175	15 812 085
Moins : Provisions	-5 884 234	-5 797 294
- Provisions pour dépréciation des titres de participation	-1 403 773	-1 336 128
- Provisions pour dépréciation des participations en fonds géré:	-4 469 623	-4 451 976
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements	-3 798	-2 150
- Provisions pour dépréciation des prêts au personnel	-7 040	-7 040
<i>Total net en DT</i>	9 994 941	10 014 791



NOTE N°4-1 : TITRES DE PARTICIPATION (NON CONSOLIDABLES)

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Titres de participation - Fonds gérés	8 099 155	8 128 605
Titres de participation - SIMPAR	5 364 766	5 164 766
Titres de participation - ESSOUKNA	581 758	381 748
Autres titres de participation	473 113	430 768
<i>Total en DT</i>	14 518 792	14 105 887

NOTE N°5 : TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Société apparentée	Actif Net au 31/12/2025	Ecart d'évaluation	Actif Net Corrigé au 31/12/2025	% d'intérêt	Part du Groupe	Ajustements de consolidation	TME au 31/12/2025
SODET SUD	3 200 393	12 318 087	15 518 480	24,99%	3 878 145	63 568	3 941 713
SOIVM SICAF	8 249 369	-	8 249 369	26,11%	2 153 750	-22 519	2 131 231
T.I.S	427 369	-	427 369	36,18%	154 614	-90 312	64 302
SICAR INVEST	26 378 467	-	26 378 467	22,46%	5 925 866	-30 279	5 895 587
Total en DT	38 255 598	12 318 087	50 573 685	-	12 112 375	-79 542	12 032 833

L'écart d'évaluation a été calculé par référence au prix d'achat des actions SODET SUD par le Groupe (prise en compte d'une partie de la plus-value nette d'impôt dégagée par une expertise des terrains en stock, commandée par la BNA préalablement à l'achat des actions SODET SUD et dont les résultats sont confirmés par une autre expertise externe récemment effectuée).

**NOTE N°6 : ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ**

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
AID provenant des provisions	1 423 895	976 796
AID provenant des retraitements de consolidation	107 664	107 773
AID provenant des reports déficitaires	6 914 656	4 546 952
<i>Total en DT</i>	8 446 215	5 631 521



NOTE N°7 : STOCKS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Terrains à bâtir	57 384 610	58 171 750
Travaux en cours	57 943 989	90 931 539
Travaux terminés	100 944 443	64 859 182
<i>Total brut en DT</i>	216 273 042	213 962 471
Moins : Provisions	-796 033	-802 356
- Provisions pour dépréciation des terrains à bâtir	-9 775	-9 775
- Provisions pour dépréciation des travaux terminés	-786 258	-792 581
<i>Total net en DT</i>	215 477 009	213 160 115



Suite 1 Note N°7

1) Les stocks de biens immobiliers se ventilent par société du Groupe comme suit au 31 décembre 2025 :

	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	EL MADINA	Total au 31/12/2025
Terrains à bâtir	25 885 626	11 478 623	8 427 461	11 592 900	57 384 610
Travaux en cours	29 361 447	22 339 218	-	6 243 324	57 943 989
Travaux terminés	39 737 317	24 275 155	25 068 132	11 863 839	100 944 443
Provisions pour dépréciations des terrains à bâtir	-9 775	-	-	-	-9 775
Provisions pour dépréciations des travaux terminés	-512 021	-84 987	-189 250	-	-786 258
Total en DT	94 462 594	58 008 009	33 306 343	29 700 063	215 477 009

**NOTE N°8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS**

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Clients acquéreurs	1 744 578	1 292 523
Clients - effets à recevoir	355 718	746 464
Clients locataires	22 964	9 433
Clients douteux et litigieux	300 000	300 000
<i>Total brut en DT</i>	2 423 260	2 348 420
Moins : Provisions	-512 646	-350 657
<i>Total net en DT</i>	1 910 614	1 997 763

NOTE N°9 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Fournisseurs - comptes débiteurs :	883 421	1 445 446
- Entrepreneurs, avances et acomptes	688 915	1 126 126
- Bureaux d'études, avances et acomptes	6 025	6 025
- Autres fournisseurs, avances et acomptes	188 481	313 295
Personnel - avances et acomptes	147 515	150 711
État - comptes débiteurs :	13 884 989	12 219 014
- Acomptes provisionnels	2 501 054	2 552 320
- Retenues à la source	371 020	13 176
- TVA déductible	958 543	1 565 703
- Crédit de TVA à reporter	10 054 372	8 087 815
Charges constatées d'avance	146 623	3 961
Produits à recevoir	138 808	209 812
Autres comptes débiteurs	3 244 604	2 600 244
<i>Total brut en DT</i>	18 445 960	16 629 188
Moins : Provisions	-232 738	-312 673
<i>Total net en DT</i>	18 213 222	16 316 515

NOTE N°10 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Titres de placement	351 301	1 000 123
Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	297 022	297 868
Placements liquides	24 000	24 000
Autres placements - actions	-	8 204
<i>Total brut en DT</i>	672 323	1 330 195
Moins : Provisions	-53 817	-53 827
<i>Total net en DT</i>	618 506	1 276 368

NOTE N°11 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Billets de trésorerie	998 649	2 482 372
Chèques à l'encaissement	-	150 000
Banques	5 356 830	3 824 742
Caisses	1 152	3 159
<i>Total en DT</i>	6 356 631	6 460 273

NOTE N°12 : CAPITAUX PROPRES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Capital social	5 500 000	5 500 000
Avoirs du groupe	-499 650	-499 650
Réserves consolidées	34 760 663	38 343 467
Résultat consolidé (*)	-4 130 924	-7 700 174
Total en DT	35 630 089	35 643 643

(*) La contribution dans le résultat du Groupe de chaque société intégrée dans le périmètre de consolidation est la suivante :

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
<i>SIMPAR</i>	-3 361 465	-2 654 740
<i>ESSOUKNA</i>	2 468 254	-1 469 487
<i>SIVIA</i>	230 754	-515 450
<i>SOGEST</i>	-844 489	-595 556
<i>IMMOBILIÈRE DES ŒILLETS</i>	-	-767 053
<i>EL MADINA</i>	-3 253 845	-2 147 996
<i>ZIED SARL</i>	9 342	9 518
<i>T.I.S</i>	-69 746	8 012
<i>SOIVIM SICAF</i>	246 186	110 421
<i>SODET SUD</i>	-150 945	-162 600
<i>SICAR INVEST</i>	595 030	484 757
Total en DT	-4 130 924	-7 700 174

NOTE N°13 : EMPRUNTS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Crédits bancaires assortis de garanties - BNA et BT - échéances à plus d'un an	103 218 940	100 630 159
Emprunts leasing - échéances à plus d'un an	-	-
<i>Total en DT</i>	103 218 940	100 630 159

NOTE N°14 : AUTRES PASSIFS FINANCIERS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Cautionnements reçus	33 372	37 175
Dépôts reçus pour lotissements	1 527 587	1 443 015
Dépôts reçus pour enregistrement d'actes	286 492	332 705
Dépôts reçus pour rédaction d'actes	285 980	295 027
Dépôts reçus pour frais de syndic	-67 998	-56 518
<i>Total en DT</i>	2 065 433	2 051 404

NOTE N°15 : PROVISIONS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Provisions pour réparations et maintenance	331 055	354 528
Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	442 565	432 590
Provisions pour risques et charges	2 107 917	1 906 697
<i>Total en DT</i>	2 881 537	2 693 815

NOTE N°16 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Entrepreneurs	3 964 582	6 986 061
Fournisseurs ordinaires	1 504 239	2 448 103
Architectes	63 042	48 024
Bureaux d'études	105 114	109 980
Entrepreneurs, retenues de garantie	13 353 748	10 339 031
Fournisseurs, factures non parvenues	3 547 339	2 904 530
<i>Total en DT</i>	22 538 064	22 835 729

NOTE N°17 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Clients - avances et acomptes reçus	16 049 532	16 101 194
Personnel - comptes créditeurs :	1 718 656	1 769 009
- Personnel, charges à payer	1 689 598	1 708 304
- Personnel, rémunérations dues	29 058	60 705
État - comptes créditeurs :	2 657 311	925 266
- Retenues à la source	456 099	456 939
- TVA à payer	197 451	313 842
- Impôt courant sur les sociétés	-	13 515
- Autres impôts et taxes à payer	2 003 761	140 970
Organismes sociaux :	1 624 150	3 077 035
- CNSS	1 157 229	2 600 946
- CNSS - régime complémentaire	34 595	32 434
- Assurance groupe	106 275	106 881
- Prêts CNSS (oppositions)	2 227	1 157
- Charges sociales à payer	323 824	335 617
Actionnaires - dividendes à payer	914	914
Charges à payer	1 205 420	916 203
Autres comptes créditeurs	2 146 274	1 039 019
Produits constatés d'avance	58 245	100 500
<i>Total en DT</i>	25 460 502	23 929 140

NOTE N°18 : EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS COURANTS

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Crédits bancaires à moins d'un an - BNA & BT	58 965 795	60 542 379
Emprunts leasing à moins d'un an	-	3 845
Intérêts courus	13 030 249	12 831 842
<i>Total en DT</i>	71 996 044	73 378 066

NOTE N°19 : CONCOURS BANCAIRES

	Solde au 31 décembre 2025	Solde au 31 décembre 2024
Découverts bancaires - BNA	5 914 273	5 299 555
<i>Total en DT</i>	5 914 273	5 299 555



NOTE N°20 : VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Ventes de logements	52 010 824	15 162 116
Ventes de magasins et autres immeubles	602 857	1 840 507
Ventes de terrains lotis	693 350	95 500
<i>Total en DT</i>	53 307 031	17 098 123



Suite Note N°20

Les ventes de biens immobiliers réalisées par le Groupe durant l'exercice 2025 se ventilent comme suit :

	SIMPAR	ESSOUKNA	SIVIA	EL MADINA	TOTAL
Ventes de logements	4 036 482	29 637 083	16 503 427	1 833 832	52 010 824
Ventes de terrains lotis	172 625	417 150	-	103 575	693 350
Ventes de magasins et autres immeubles	60 000	-	-	542 857	602 857
<i>Total en DT</i>	4 269 107	30 054 233	16 503 427	2 480 264	53 307 031

NOTE N°21 : PRODUITS DES PAPTICIPATIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Produits des participations	291 228	261 353
Revenus des valeurs mobilières de placement	162 786	290 638
<i>Total en DT</i>	454 014	551 991

NOTE N°22 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Études et prestations de services	30 675	160 456
Produits divers d'exploitation	115 648	144 954
Loyers immobiliers	27 783	28 786
<i>Total en DT</i>	174 106	334 196

NOTE N°23 : VARIATIONS DES STOCKS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Variation des stocks de terrains à bâtir	3 079 087	-904 815
Variation des stocks de travaux en cours	-19 931 604	30 496 790
Variation des stocks de travaux terminés	26 100 504	16 955 644
<i>Total en DT</i>	9 247 987	46 547 619

NOTE N°24 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Salaires et compléments de salaires	7 087 167	7 102 243
Charges sociales légales	1 711 773	1 610 946
Autres charges de personnel	387 405	365 372
Total en DT	9 186 345	9 078 561

NOTE N°25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	457 504	523 688
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	66 384	447 255
Dotations aux provisions pour risques et charges	812 409	848 537
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients douteux	303 887	-
Diverses reprises sur provisions	-1 071 354	-2 083 839
Total en DT	568 830	-264 359

NOTE N°26 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Achats non stockés de matières et fournitures	207 718	181 647
Services extérieurs	396 383	427 109
Autres services extérieurs	1 321 140	1 827 776
Charges diverses ordinaires	460 712	554 888
Impôts, taxes et versements assimilés	462 572	308 090
<i>Total en DT</i>	2 848 525	3 299 510

NOTE N°27 : CHARGES FINANCIÈRES NETTES

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Charges financières liées à des projets immobiliers	13 100 110	13 159 017
Produits financiers	-42 677	-40 195
Charges financières hors projets immobiliers	5 231 070	3 777 575
<i>Total en DT</i>	18 288 503	16 896 397

NOTE N°28 : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Charges d'impôt courant (Impôt sur les Sociétés)	-122 406	-42 867
Charges / Produits d'impôt différé (*)	2 814 802	1 867 151
Total en DT	2 692 396	1 824 284

(*) Les produits d'impôt différé sont constitués d'économies d'impôt futures à réaliser par le Groupe au titre des provisions non admises en déduction et des pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés).

Toutefois, les charges d'impôt différé comptabilisées par le Groupe au cours de l'exercice 2025 découlent essentiellement de l'application restrictive des conditions de prise en compte des actifs d'impôt différé se rapportant notamment aux pertes fiscales reportables en avant. En effet, plusieurs filiales de la SIMPAR (EL MADINA et SOGEST) affichent des pertes récurrentes et sont devenues structurellement déficitaires, ce qui remet en cause leur capacité de réaliser des bénéfices futurs suffisants sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales reportables au 31 décembre 2025 (en l'absence de plans de développement et de restructuration financière et de business plans à moyen terme mis en oeuvre et dont les prévisions financières sont confirmées par les faits).

NOTE N°29 : INFORMATIONS RELATIVES AUX FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE (ESG)

Dans le cadre de l'application des recommandations du Conseil du Marché Financier (CMF) relatives à l'information financière liée aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), la société SIMPAR présente ci-après les informations jugées matériellement significatives au regard de leur incidence potentielle sur sa situation financière, sa performance et ses perspectives.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société s'inscrit dans une démarche progressive visant à :

- se conformer aux exigences des normes internationales IFRS S1 et IFRS S2 relatives à la publication d'informations en matière de durabilité ;
- répondre aux attentes du CMF et des parties prenantes, notamment les investisseurs ;
- renforcer progressivement ses dispositifs de collecte, de traitement et de communication des données ESG.

Conformément aux recommandations du CMF, les informations sont structurées autour des axes suivants :

a) Mode de gouvernance

Le Conseil d'Administration assure la supervision des risques auxquels la société est exposée, y compris ceux liés aux facteurs ESG. À ce titre, il définit les orientations stratégiques en matière de durabilité et valide la feuille de route ESG de la société, en tenant compte du niveau de maturité des dispositifs existants.

La société prévoit la mise en place progressive d'un dispositif de gouvernance dédié aux enjeux ESG, permettant d'assurer une supervision structurée des risques et opportunités susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

La Direction Générale est responsable de la mise en œuvre opérationnelle des orientations définies par le Conseil d'Administration. Elle veille à l'intégration progressive des considérations ESG dans la gestion et le pilotage des activités de la société.

b) Stratégie ESG

En sa qualité de promoteur immobilier, la société est exposée aux facteurs ESG, notamment aux risques liés au changement climatique, aux évolutions réglementaires et aux transformations économiques du secteur.

Dans ce contexte, la société adopte une approche progressive visant à intégrer les enjeux ESG dans sa stratégie globale, en vue :

- D'anticiper les impacts financiers potentiels liés aux risques de durabilité ;
- D'identifier et de saisir les opportunités associées aux transitions environnementales et sociales.

Cette démarche est menée en cohérence avec les orientations stratégiques du groupe.

c) Gestion des risques et opportunités ESG

Les risques et opportunités liés aux facteurs ESG sont intégrés dans le dispositif global de gestion des risques de la société, conformément aux principes du cadre conceptuel de l'information financière.

À la date d'arrêté des états financiers au 31 décembre 2025, aucun risque ESG n'a été identifié comme ayant une incidence financière significative immédiate sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

Toutefois, la société mettra en place un processus de suivi et d'évaluation périodique de ces risques et opportunités, afin d'actualiser cette analyse en fonction de l'évolution de son environnement.

d) Indicateurs ESG

Au titre de l'exercice 2025, et compte tenu du niveau de maturité actuel des systèmes d'information et des données disponibles, la société ne publie pas d'indicateurs ESG quantitatifs formalisés.

Néanmoins, la société prévoit de définir progressivement, en coordination avec le groupe BNA :

- un référentiel d'indicateurs ESG pertinents, couvrant les dimensions environnementales, sociales et de gouvernance ;
- ainsi qu'un calendrier de déploiement du dispositif de suivi et de reporting associé.

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025**

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR),

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Immobilière et de Participations - SIMPAR - et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état consolidé du résultat et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs (hors intérêts minoritaires) de 35.630.089 DT, y compris le résultat déficitaire consolidé s'élevant à (4.130.924) DT.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que sa performance financière consolidée et ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Évaluation des titres de participation non consolidables

a) Risques identifiés

Les titres de participation directe ou à travers les fonds gérés (par SICAR INVEST), figurant au bilan consolidé au 31 décembre 2025 pour un montant net de 8.645.396 DT, représentent l'un des postes les plus importants de ce bilan (se référer à la Note 4 des états financiers consolidés). Ils sont évalués à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'usage, telle que définie par la norme comptable NCT 07 relative aux Placements

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, la valeur d'usage est estimée par la Direction sur la base de la valeur des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs prévisions d'activité. Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en prenant également en considération le cours moyen de bourse du dernier mois.

Les impayés relatifs aux contrats de portage liés à plusieurs titres de participation à travers les fonds gérés ont connu une augmentation significative au cours des derniers exercices. En outre, les derniers états financiers audités des entités concernées, disponibles chez SICAR INVEST, font apparaître que les quotes-parts de capitaux propres sont insuffisantes pour couvrir les coûts d'acquisition de ces titres de participation.

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés, la Direction s'est appuyée essentiellement sur les informations communiquées par SICAR INVEST sur les situations financières des entités concernées (en se référant notamment aux derniers états financiers audités). En outre, elle a pris en compte les garanties régulièrement constituées et justifiées par SICAR INVEST ainsi que les autres informations pertinentes communiquées aux sociétés du Groupe par cette dernière.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clé de l'audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation directe ou à travers les fonds gérés, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à :

- Vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminées par la Direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés ;
- Vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités concernées qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que les garanties prises en compte pour le calcul des provisions pour dépréciation des titres de participation à travers les fonds gérés sont admises et convenablement documentées (contrat d'assurance, contrat d'hypothèque, etc.), et sont déduites des montants des pertes potentielles encourues par le Groupe pour leur juste valeur ;
- Vérifier les cours de bourse utilisés.

2) Caractère recouvrable des actifs d'impôt différé

a) Risques identifiés

Un montant de 8.446.215 DT est comptabilisé dans le bilan consolidé au 31 décembre 2025 au titre des actifs d'impôt différé. Comme le montre la Note 6 des états financiers consolidés, ce solde provient essentiellement de différences temporaires déductibles sous forme de provisions non admises en déduction et de pertes fiscales reportables affichées par la SIMPAR et certaines de ses filiales (y compris les amortissements différés).

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé de l'audit compte tenu de l'incertitude relative au caractère recouvrable des actifs d'impôt différé et du jugement exercé par la Direction à cet égard. Le caractère recouvrable des actifs d'impôt différé repose notamment sur la capacité de la SIMPAR et ses filiales concernées de disposer de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporaires déductibles et ces pertes fiscales reportables pourront être imputées.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

En l'absence de différences temporaires imposables relatives à la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables, les actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour autant qu'il est probable que cette société dégagera des bénéfices imposables suffisants dans les exercices au cours desquels ces différences temporaires déductibles ou ces pertes fiscales reportables se résorberont, ou que cette société a des opportunités de planification fiscale grâce auxquelles elle générera des bénéfices imposables au cours des exercices appropriés.

Nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la Direction pour identifier et évaluer les différences temporaires déductibles, les pertes fiscales reportables (y compris les amortissements différés) et les actifs d'impôt différé correspondants est appropriée ;
- S'assurer que les règles fiscales (taux d'imposition, période de déduction, etc.) applicables dans les circonstances sont comprises et respectées par la Direction ;
- Apprécier la capacité de la société du Groupe concernée par les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables à dégager des bénéfices imposables futurs permettant de les résorber.
À cet effet, et pour chaque société du Groupe concernée, nous avons examiné la fiabilité du processus d'établissement des prévisions financières à moyen terme, comparé les projections de résultats des exercices antérieurs avec les performances financières réelles correspondantes et vérifié que les bénéfices attendus sur les exercices à venir sont suffisants pour absorber, dans la période appropriée, les différences temporaires déductibles et/ou les pertes fiscales reportables sources des actifs d'impôt différé ;
- S'assurer que les opportunités de planification fiscale offertes à chaque société du Groupe concernée (telle que la cession d'un actif pour un prix supérieur à sa valeur comptable) sont réalisables et pourront générer, en cas de besoin, un bénéfice imposable dans la période appropriée.

3) Évaluation des stocks de biens immobiliers

a) *Risques identifiés*

Les stocks de biens immobiliers (terrains, travaux en cours et travaux terminés) figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2025 pour un montant net de 215.477.009 DT et représentent le poste le plus important de cet état de la situation financière (environ 78% du total des actifs). Ils proviennent entièrement de la SIMPAR (société mère) et ses filiales immobilières (ESSOUKNA, SIVIA, EL MADINA et Immobilières des Œillets).

Comme indiqué dans la Note 2 des états financiers consolidés, ils sont comptabilisés à leur coût spécifique (d'acquisition ou de production), tel que déterminé par la comptabilité de gestion, ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure.

Le coût de production de chaque projet de promotion immobilière (ou de lotissement) inclut les coûts directement encourus pour l'acquisition et l'aménagement des terrains, la conception des plans d'architecture et l'obtention des autorisations de bâtir ainsi que les coûts de construction et d'équipement des locaux à usage de commerce ou d'habitation, à l'exclusion des frais commerciaux et des frais d'administration générale. Ce coût de production est augmenté des coûts des emprunts spécifiques contractés pour son financement, encourus depuis le commencement des travaux d'aménagement ou de construction des biens immobiliers destinés à la vente jusqu'à l'obtention du procès-verbal de récolement.

Les coûts d'entrée des biens immobiliers en stocks sont donc déterminés par projet de promotion immobilière (ou de lotissement), déduction faite des coûts de production des lots de terrains ou des locaux à usage de commerce ou d'habitation vendus et pour lesquels le contrôle a été transféré aux acquéreurs, en se basant sur les données de la comptabilité de gestion ainsi que les surfaces et autres informations pertinentes indiquées dans le procès-verbal de récolement.

Pour les projets de promotion immobilière (ou de lotissement) entamés et non encore achevés et les terrains acquis et non encore développés depuis une longue période, accumulant les coûts des emprunts spécifiques incorporés, ainsi que les locaux à usage de commerce ou d'habitation accusant une mévente, la Direction leur détermine à la clôture de l'exercice une valeur nette de réalisation en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, en tenant compte des réductions commerciales et des coûts restant à encourir, ainsi que les perspectives d'écoulement compte tenu des prix offerts sur le marché de l'immobilier pour des terrains ou des locaux similaires situés dans le même endroit.

Il existe donc un risque que la valeur nette de réalisation soit inférieure au coût d'entrée pour certains biens immobiliers et, en conséquence, un risque de surévaluation des stocks, que nous avons considéré

comme un point clé de l'audit au même titre que le risque d'une fausse évaluation des stocks suite à des erreurs ou des omissions commises lors de la détermination des surfaces non encore vendues et/ou des montants des charges composant leurs coûts d'entrée, y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Nos travaux d'audit ont consisté à vérifier que les méthodes d'évaluation des coûts d'entrée en stock des biens immobiliers sont conformes aux prescriptions de la norme comptable NCT 04 relatives aux Stocks, et à apprécier les données et les hypothèses retenues par la Direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les biens immobiliers (terrains et locaux) qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour la gestion physique et comptable des stocks de biens immobiliers destinés à la vente et pour l'identification des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) accusant une longue période de réalisation ou de commercialisation (ou une mévente) ;
- Assisté aux inventaires physiques des différents stocks de biens immobiliers de la société mère SIMPAR et de ses filiales les plus importantes ESSOUKNA et SIVIA, et vérifié la fiabilité des surfaces non encore vendues à la date de clôture ;
- Consulté les rapports des commissaires aux comptes des filiales pour voir leurs conclusions d'audit relatives aux stocks de biens immobiliers ;
- Vérifié que les conditions d'incorporation des coûts d'emprunt aux coûts des terrains ou des projets de promotion immobilière (ou de lotissement) sont respectés ;
- Vérifié que le montant de la TVA sur les stocks de biens immobiliers destinés à l'habitation et n'ayant pas fait l'objet de contrats ou de promesses de vente jusqu'au 31 décembre 2017, devenu récupérable en application des dispositions de l'article 79 de la loi n° 2018-56 du 27 décembre 2018 portant loi de finances pour l'année 2019, relatives à la clarification de la fiscalité du secteur de la promotion immobilière, a été déterminé de manière fiable et traité correctement sur le plan comptable ;
- Vérifié que les coûts d'acquisition ou de production des biens immobiliers (y compris les coûts d'emprunt incorporés et la TVA non récupérable) sont couverts par les valeurs nettes de réalisation correspondantes et, dans le cas contraire, les provisions pour dépréciation nécessaires sont comptabilisées.

Rapport de gestion relatif au Groupe

La responsabilité du rapport de gestion relatif au Groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion relatif au Groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions des articles 266 et 471 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion relatif au Groupe, et ce, par référence aux états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion relatif au Groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion relatif au Groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion relatif au Groupe, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité des systèmes de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales. À cet effet, nous avons consulté les rapports des commissaires aux comptes des sociétés appartenant au Groupe. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la SIMPAR et de ses filiales susceptibles d'impacter la fiabilité des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Tunis, le 29 mai 2026

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ CSL
Samir LABIDI

P/ ICCA
Anis SMAOUI